

# Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF)

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU QUATRIÈME CYCLE DE L'IPAF

Étude sur dossier



**FIDA**

Investir dans les populations rurales

# Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF)

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU QUATRIÈME CYCLE DE L'IPAF

Étude sur dossier



Investir dans les populations rurales

Le présent rapport a été établi par Mme Valeria Galletti, consultante indépendante, sous la supervision d'Antonella Cordone, Spécialiste technique supérieure, et de Mattia Prayer Galletti, Spécialiste technique principal, Division environnement, climat, égalité femmes-hommes et inclusion sociale, Département de la stratégie et des savoirs.

© 2020, Fonds international de développement agricole (FIDA)

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du Fonds international de développement agricole (FIDA). Les appellations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de ses autorités, ou quant au tracé de ses frontières ou limites. Les appellations "pays développés" et "pays en développement" n'ont qu'une utilité statistique et ne reflètent pas nécessairement un jugement porté quant au niveau atteint par un pays ou un domaine particulier dans le cadre du processus de développement.

Tous droits réservés.

Photo en couverture: Éthiopie, décembre 2018, District de Chench. "Améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à la culture de l'ensète dans le sud-ouest de l'Éthiopie", projet IPAF (2015). ©FIDA/Petterik Wiggers.

ISBN 978-92-9072-934-1

Imprimé en juin 2020

# Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>4</b>
<b>Résumé</b>	<b>6</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>8</b>
1.1 Le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones	8
1.2 À propos de l'évaluation	9
<b>2. Mise en œuvre du mécanisme: produits, résultats et difficultés rencontrées</b>	<b>12</b>
2.1 Composante 1. Renforcer l'autonomie des organisations communautaires des peuples autochtones	12
2.2 Composante 2. Améliorer les réseaux des peuples autochtones et les relier aux mouvements mondiaux de peuples autochtones	32
2.3 Composante 3. Gestion des savoirs	42
<b>3. Coordination et supervision du programme du fida</b>	<b>45</b>
<b>4. Gestion financière</b>	<b>48</b>
<b>5. Questions transversales</b>	<b>56</b>
5.1 L'égalité des sexes et la jeunesse	56
5.2 Innovations	57
5.3 Liaisons avec le portefeuille d'investissements du FIDA	59
<b>6. Durabilité</b>	<b>62</b>
<b>7. Principales conclusions et recommandations</b>	<b>65</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>74</b>
Annexe 1. Cadre logique de l'IPAF	76
Annexe 2. Liste des principaux documents consultés pour la présente évaluation	78
Annexe 3. Propositions reçues dans le cadre du cycle 2015 de l'IPAF	78
Annexe 4. Indicateurs de produits collectés durant la présente évaluation en collaboration avec les RIPO	80
Annexe 5. Survey Monkey IPAF 2017	81
Annexe 6. Liste des principaux indicateurs utilisés par Tebtebba dans son cadre relatif au développement autonome et durable des peuples autochtones (IPSSDD)	84
Annexe 7. Exemple de base de référence dans un cadre IPSSDD	85
Annexe 8. Liste des principaux indicateurs utilisés par le FIMI pour les bases de référence des projets et le S&E	89
Annexe 9. Exemple de base de référence utilisant le format du FIMI	90
Annexe 10. Synthèse des principales recommandations	93
Annexe 11. Cartes géographiques	97

## Sigles et acronymes

AMAN	AMAN-Kalimantan Barat
ARCAS	Association pour le redressement de la culture autochtone d'El Salvador
ASFUMUJER	Asociación para el Futuro con manos de Mujer
CADT	Certificat de titre de territoire ancestral
CCB	Community Connections Botswana
CIARENA	Ciarena, association civile – ressources naturelles: conservation, recherche et développement
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale
CIPO	Organisation cambodgienne des peuples autochtones
COMUNDICH	Fédération des associations et communautés pour le développement intégral de la région Ch'orti'
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays (FIDA)
CPP	Chargé de programme de pays du FIDA
CSRA	Centre de services Surul en milieu rural
DERE	Integrated Development Action
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEM-SGP	Programme de microfinancements du FEM
FIMI	Forum international des femmes autochtones
IMPECT	Association Inter Mountain Peoples' Education and Culture in Thailand (IMPECT)
IMSLI	La Voix de la femme amazighe
IOE	Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
IPAF	Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones
IPAFT	Système de suivi du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones
IPSSDD	Développement durable et autodéterminé des peuples autochtones
ITFC	Institut de conservation de la forêt tropicale
IWGIA	Groupe de travail international pour les affaires autochtones
JTDS	Jharkhand Tribal Development Society
KT	Kivulini Trust
LAC	Amérique latine et Caraïbes
MASAKA	Malayang Samahan ng mga Katutubo sa Antipolo
NATRIPAL	Nagkakaisang mga Tribu ng Palawan
ONG	Organisation non gouvernementale
RIPO	Organisation régionale de peuples autochtones
RSD	Rapports de situation sur les dons du FIDA
S&E	Suivi et évaluation
UE	Union européenne
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
UNPFII	Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
URCT	Ujamaa Resource Community Team
UWA	Autorité ougandaise de protection de la faune sauvage
YKPM	Foundation for Community Studies and Development



Éthiopie, décembre 2018, District de Chencha. "Améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à la culture de l'ensète dans le sud-ouest de l'Éthiopie", projet IPAF (2015). ©FIDA/Petterik Wiggers

# Résumé

Créé par le Fonds international de développement agricole (FIDA) en 2006, le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF) vise à renforcer les communautés de peuples autochtones et leurs organisations en Afrique, dans la région Asie et Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes en finançant de petits projets qui favorisent leur développement autonome dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'IPAF est mis en œuvre au moyen d'un processus de mise en concurrence fondé sur le lancement d'un appel à propositions.

Au moyen de petits dons, le Mécanisme appuie les initiatives conçues et exécutées par les communautés autochtones et leurs organisations, et faisant fond sur leur culture, leur identité, leurs savoirs et leurs ressources naturelles.

Depuis 2007, à la suite de quatre appels à propositions, qui ont donné lieu à environ 3 500 propositions, l'IPAF a soutenu 127 projets dans 45 pays pour un montant total d'environ 3,6 millions d'USD.

Au niveau international, l'action stratégique de l'IPAF est dirigée par son Conseil d'administration et le Mécanisme est géré par le FIDA. Au niveau régional, il est géré et coordonné conjointement par les trois organisations régionales de peuples autochtones (RIPO) suivantes: Le Forum international des femmes autochtones, le Kivulini Trust et la Fondation Tebtebba.

Le 13 septembre 2014, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé le financement par dons au titre du quatrième cycle de l'IPAF, pour un montant total de 1,5 million d'USD. Il était prévu que les bénéficiaires contribuent au financement du Mécanisme pour un montant total en nature de 455 600 USD.

En 2017, le FIDA a commandé une évaluation indépendante du cycle de l'IPAF en question afin d'examiner et d'analyser la performance des partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre du Mécanisme et les résultats obtenus dans l'exécution des petits projets financés par l'IPAF entre 2015 et 2018.

La méthode d'évaluation reposait essentiellement sur un examen interne des principaux documents techniques, financiers et relatifs aux savoirs émanant de l'IPAF, auquel s'ajoutaient différents entretiens et échanges tenus avec des représentants des RIPO et du FIDA, ainsi qu'une analyse des résultats issus d'une enquête menée auprès des organisations communautaires chargées de mettre œuvre les projets sur le terrain.

Globalement, au cours de son quatrième cycle, l'IPAF a appuyé la mise en œuvre de 25 projets dans 23 pays, pour un financement total de 1,05 million d'USD. À l'échelle mondiale, ces projets ont visé 21 850 bénéficiaires directs et 458 100 bénéficiaires indirects. Plus de 40 peuples autochtones différents ont participé à l'exécution des projets soutenus par l'IPAF et en ont bénéficié.

Les projets ont permis d'améliorer les moyens d'existence des communautés autochtones en renforçant la sécurité alimentaire et la nutrition et en accroissant les revenus, en favorisant l'accès aux ressources naturelles et leur gestion, en préservant et en rétablissant les savoirs, les biens et les techniques traditionnels, ainsi qu'en autonomisant les communautés grâce à la sensibilisation aux droits et aux besoins des peuples autochtones. La participation active des femmes a également contribué à réduire les inégalités entre les sexes dans les communautés et à favoriser la reconnaissance du rôle que jouent les femmes dans la vie et le bien-être de leurs communautés.

Compte tenu des résultats significatifs obtenus en dépit d'un budget et d'une période d'exécution limités, le Mécanisme a été jugé globalement satisfaisant.

L'IPAF a également permis aux RIPO d'acquérir une expérience unique en son genre, en matière de gestion de programmes, contribuant ainsi à leur croissance en tant qu'institutions. Avec plus ou moins d'efficacité, les RIPO ont assuré la supervision des bénéficiaires secondaires de l'IPAF et leur ont apporté une assistance technique, les aidant ainsi à améliorer leurs capacités opérationnelles. Les RIPO jouent également un rôle essentiel dans le renforcement du dialogue interculturel entre les peuples autochtones sur les politiques nationales, régionales et internationales qui les touchent directement et indirectement. Dans l'ensemble, compte tenu du peu de temps et de ressources disponibles, les résultats obtenus par les RIPO ont été considérables et leur croissance institutionnelle a été remarquable.

Néanmoins, la mise en œuvre du Mécanisme s'est heurtée à certaines difficultés, et certains aspects à améliorer ont été recensés. Plus particulièrement, il conviendrait d'améliorer la fonction de suivi et d'évaluation (S&E) de l'IPAF et d'en faire davantage pour soutenir le renforcement des capacités et le développement institutionnel des organisations communautaires par l'intermédiaire des RIPO, notamment en ce qui concerne la conception de projets, le S&E, la mobilisation des ressources et la gestion financière.

Il faudrait promouvoir davantage les possibilités de partage et d'échange des savoirs entre pairs et faire en sorte que la gestion des connaissances devienne un axe stratégique clé au sein de l'IPAF, tout en permettant aux RIPO de jouer un rôle clé à cet égard. Cette approche est essentielle pour le développement institutionnel des organisations communautaires et devrait devenir un mécanisme central afin que le processus d'apprentissage par les pairs soit accéléré.

En outre, des ressources suffisantes doivent être mobilisées pour assurer une coordination efficace des dons par les RIPO et pour garantir que les résultats escomptés, qui sont ambitieux, soient atteints (notamment en ce qui concerne l'appui aux organisations communautaires, la coopération, les liaisons avec les plateformes régionales et internationales, le renforcement et la diffusion des connaissances). Les RIPO devraient contribuer financièrement à ces efforts visant à améliorer l'appropriation et la durabilité.

Enfin, il conviendrait d'accorder davantage d'importance aux synergies et aux articulations que l'IPAF développe avec les programmes de pays du FIDA par un dialogue plus structuré et à l'établissement et au suivi d'indicateurs réalistes et précis. La responsabilité en matière d'établissement des partenariats et d'amélioration du dialogue devrait être partagée entre tous les partenaires.

De toute évidence, la continuité de l'IPAF devrait être assurée. Étant donné qu'il existe des possibilités inexploitées de développement durable, les partenaires du FIDA et de l'IPAF devraient redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources additionnelles afin d'atteindre un plus grand nombre de communautés et de bénéficiaires.

# 1. Introduction

## 1.1 Le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones

Établi par le FIDA en 2006<sup>1</sup>, le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF) vise à renforcer les communautés de peuples autochtones et leurs organisations en Afrique, en région Asie et Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes (région LAC) en finançant de petits projets qui favorisent leur développement autonome dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).

L'IPAF est mis en œuvre par l'intermédiaire d'un processus de mise en concurrence fondé sur le lancement d'un appel à propositions. Au moyen de petits dons d'un montant allant de 20 000 USD à 50 000 USD, et d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, le Mécanisme appuie des initiatives conçues et exécutées par les communautés de peuples autochtones et leurs organisations, et faisant fond sur leur culture, leur identité, leurs savoirs et leurs ressources naturelles.

Depuis 2007, à la suite de quatre appels à propositions (lancés en 2007, 2008, 2011 et 2015) qui ont donné lieu à environ 3 500 propositions, l'IPAF a soutenu 127 projets dans 45 pays pour un montant total d'environ 3,6 millions d'USD financés par le FIDA, la Banque mondiale et les Gouvernements du Canada, de la Finlande, de l'Italie et de la Norvège.

**Objectifs et composantes.** Les quatre objectifs principaux de l'IPAF sont les suivants:

- Renforcer la capacité des communautés des peuples autochtones et de leurs organisations de base de concevoir et d'exécuter des projets de développement fondés sur leur identité, leur culture, leurs savoirs et leurs ressources naturelles;
- Aider les communautés des peuples autochtones et leurs organisations à mobiliser des fonds provenant de programmes financés par les gouvernements et/ou d'autres donateurs pour leurs projets au niveau des communautés de base;
- Renforcer les réseaux des peuples autochtones au niveau régional et les relier aux initiatives locales de développement des peuples autochtones;
- Générer et partager des savoirs sur le développement autonome des peuples autochtones, afin de contribuer à la concertation sur les politiques au sujet des questions qui les concernent.

Ces objectifs correspondent à trois composantes de projet:

- Composante 1: Renforcer l'autonomie des organisations de base des peuples autochtones;
- Composante 2: Améliorer les réseaux des peuples autochtones et les relier aux mouvements mondiaux de peuples autochtones;
- Composante 3: Gestion des savoirs.

**Gouvernance et modalités d'exécution.** Le Mécanisme est fondé sur un processus de mise en concurrence régi par la pleine participation des peuples autochtones.

Plus particulièrement, l'IPAF est dirigé à la fois sur le plan opérationnel et stratégique par son Conseil d'administration, qui est essentiellement composé de membres issus des communautés autochtones<sup>2</sup>. Les principales fonctions du Conseil d'administration de l'IPAF sont les suivantes: i) fournir des orientations stratégiques générales sur l'axe d'utilisation des fonds et le suivi; ii) établir les critères et directives applicables aux appels à propositions; iii) conseiller le FIDA dans la sélection des organisations chargées de gérer le Mécanisme au niveau régional; iv) examiner et approuver les propositions de projets, en veillant à ce qu'elles soient conformes aux critères et aux directives du Mécanisme.

---

<sup>1</sup> À sa quatre-vingt-huitième session, tenue en septembre 2006, le Conseil d'administration du FIDA a accepté que la gestion du Mécanisme soit transférée de la Banque mondiale au FIDA et à sa structure de gouvernance, [https://www.ifad.org/documents/38711624/39417924/ip\\_policy\\_f.pdf/445bf924-3f92-4807-b452-713fc20582f3](https://www.ifad.org/documents/38711624/39417924/ip_policy_f.pdf/445bf924-3f92-4807-b452-713fc20582f3).

<sup>2</sup> Le Conseil d'administration se compose de: i) quatre représentants des institutions/organisations des peuples autochtones; ii) un représentant de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII); iii) un représentant du FIDA.

Au niveau mondial, le Mécanisme est géré par le FIDA par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IPAF. Le FIDA est en charge de la coordination générale, de la gestion financière et de la supervision directe du Mécanisme (pour de plus amples informations concernant le rôle du FIDA, voir la section 3).

Au niveau régional, depuis 2010<sup>3</sup>, l'IPAF est géré et coordonné conjointement par trois organisations régionales de peuples autochtones (RIPO). Le Forum international des femmes autochtones (FIMI)<sup>4</sup>, le Kivulini Trust (KT) et la Fondation Tebtebba ont été les exécutants du cycle 2015 en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en région Asie et Pacifique, respectivement. En tant que cogestionnaires de l'IPAF, les organisations partenaires sont chargées d'appuyer le processus d'examen technique des propositions présentées au titre de l'IPAF, d'affecter les ressources aux organisations retenues par le Conseil d'administration de l'IPAF, de suivre et de superviser les projets financés par l'IPAF, de renforcer le lien entre les petits projets de l'IPAF et les programmes nationaux financés par le FIDA, de documenter et de diffuser les savoirs produits par l'IPAF, ainsi que d'appuyer la mobilisation de fonds du Mécanisme.

**Financement.** Le 13 septembre 2014, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé le financement sous forme de dons pour le cycle 2015 du Mécanisme, pour un montant total de 1,5 million d'USD. Il était prévu que les bénéficiaires contribuent au financement du Mécanisme pour un montant total en nature de 455 600 USD<sup>5</sup>.

## 1.2 À propos de l'évaluation

En 2017, comme pour les cycles précédents<sup>6</sup> et à la demande de la direction du FIDA, le Fonds a commandé une évaluation indépendante du cycle 2015 de l'IPAF afin que soient examinés et analysés les résultats obtenus par les partenaires dans l'exécution des petits projets financés par le Mécanisme. Cette évaluation a été réalisée entre 2017 et 2018.

La méthode d'évaluation reposait essentiellement sur un examen interne des principaux documents techniques, financiers et relatifs aux savoirs émanant de l'IPAF, auquel s'ajoutaient différents entretiens et échanges tenus avec des représentants des RIPO et du FIDA, ainsi qu'une analyse des résultats issus d'une enquête menée auprès des organisations communautaires (bénéficiaires secondaires de l'IPAF) chargées de mettre œuvre les projets sur le terrain.

**Étude sur dossier.** Un grand nombre de documents ont été examinés, notamment des propositions de projets et des documents de conception (bases de référence, cadres logiques, concepts), des rapports de situation et d'achèvement techniques et financiers et des autoévaluations présentés par les organisations communautaires et les RIPO, des rapports de suivi et de supervision, des documents financiers et juridiques (accords de don, rapports d'audit, demandes de retrait de fonds, etc.) ainsi que des documents relatifs aux savoirs et à la communication. Il a également été tenu compte des évaluations, des études sur dossier et des examens précédemment effectués par le FIDA (une liste des principaux documents consultés figure à l'annexe 2).

**Sondage.** Un sondage Survey Monkey (voir annexe 5) a été préparé<sup>7</sup> et lancé en anglais, en espagnol et en français pour évaluer le processus de l'IPAF après décentralisation et le partenariat entre les RIPO et les organisations communautaires. Il a été soumis aux 25 bénéficiaires secondaires de l'IPAF en octobre 2017. Vingt organisations (80% des organisations sollicitées) ont répondu au sondage. Les résultats ont été analysés et comparés.

---

<sup>3</sup> En 2010, la gestion de l'IPAF a été décentralisée au niveau régional afin de réduire les coûts de transaction relatifs à l'octroi de dons du FIDA et de renforcer les capacités des RIPO. Pour des précisions complémentaires, voir la section 2.2.

<sup>4</sup> Instance internationale des femmes autochtones.

<sup>5</sup> 189 000 USD de la part du Kivulini Trust; 145 000 USD de la part de la Fondation Tebtebba et 121 600 USD de la part du FIMI.

<sup>6</sup> Deux études sur dossier et évaluations ont également été effectuées pour les cycles 2007-2008 et 2011, respectivement. En outre, en 2015, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a procédé à une évaluation de l'action menée par le Fonds aux côtés des peuples autochtones afin de mettre en lumière les bonnes pratiques, de dégager des enseignements, de recenser les principales questions à examiner et de formuler des recommandations pour les futures opérations du FIDA visant à renforcer son engagement aux côtés des peuples autochtones. La synthèse d'évaluations d'IOE relative à l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones concerne également l'IPAF.

<sup>7</sup> Le sondage a été établi en collaboration avec le FIDA, Mme Judith D'Souza et Mme Valeria Galletti (consultantes indépendantes).

**Entretiens et réunions.** Entre 2017 et 2018, des entretiens ont eu lieu avec les trois RIPO afin d'examiner les principaux résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Mécanisme, de demander des précisions sur les informations issues des documents relatifs aux projets et/ou de les compléter ainsi que de recueillir leurs avis et recommandations sur la manière d'améliorer le Mécanisme à l'avenir<sup>8</sup>. D'autres échanges via Skype et par courrier électronique ont permis de recueillir des contributions et des informations supplémentaires afin de consolider et de parachever le rapport d'évaluation. En outre, des dialogues, des échanges et des discussions ont régulièrement eu lieu avec le Secrétariat de l'IPAF à Rome<sup>9</sup> (en personne, par courrier électronique ou par téléphone). Une réunion<sup>10</sup> avec le Responsable des finances de la Division des services de gestion financière du FIDA a également été tenue en vue d'examiner les aspects liés à la gestion financière du Mécanisme.

Le présent rapport est fondé sur l'analyse et l'examen des informations et données susmentionnées. Si les informations étaient dans l'ensemble abondantes et complètes, l'analyse a toutefois révélé certains problèmes. Plus particulièrement, la principale faiblesse tient à l'absence d'un système de suivi et d'évaluation (S&E) normalisé et cohérent permettant la collecte d'indicateurs et d'informations communs par les RIPO et les organisations communautaires. De manière plus spécifique: i) les bases de référence des projets financés par l'IPAF ne contenaient souvent pas suffisamment de données et d'indicateurs quantitatifs et ii) un décalage a été observé entre les cadres logiques des petits projets et le cadre logique global de l'IPAF. En réalité, aucun des cadres logiques des projets analysés ne comprenait les données et les indicateurs requis pour alimenter les indicateurs du cadre logique global de l'IPAF. De la même manière, aucune des RIPO n'a joint aux rapports de situation transmis au FIDA un cadre logique actualisé; iii) les indicateurs de résultats et de produits communs à tous les projets n'ont pas été élaborés ou intégrés dans le cadre logique global du programme et dans les cadres logiques des projets. Sur la base de ce qui précède, des efforts ont été faits au cours de la présente évaluation pour collecter des données sur les produits des projets en échangeant avec les RIPO et en examinant les descriptifs de projet, ainsi que pour les intégrer à l'évaluation et la compléter en conséquence<sup>11</sup>; iv) les trois RIPO ont utilisé des formulaires et des modèles différents pour établir les rapports de projet. Dans certains cas, il en a été de même au niveau des organisations communautaires. Compte tenu de ce qui précède, la consolidation s'est avérée difficile et la collecte des données n'a pas été normalisée; v) la qualité et la quantité des rapports fournis par les RIPO et les organisations communautaires étaient variables<sup>12</sup>.

De plus, il convient de noter que certains des projets n'étaient pas achevés au moment où l'enquête auprès des bénéficiaires secondaires a été menée. Compte tenu de ce qui précède, certaines réponses n'ont pu être prises en compte ou n'étaient pas complètes ou pertinentes (par exemple, celles concernant l'appui à la mise en œuvre ou la supervision par les RIPO).

**Structure de l'évaluation.** L'évaluation comporte cinq sections principales:

- Section 2. Mise en œuvre du Mécanisme: produits, résultats et difficultés rencontrées. Cette section passe en revue la performance du Mécanisme en fonction de ses trois composantes;
- Section 3. Coordination et supervision du programme du FIDA;
- Section 4. Gestion financière;
- Section 5. Questions transversales (à savoir, égalité entre les sexes, innovation et liens avec le portefeuille d'investissement du FIDA);
- Section 6. Durabilité.

Une analyse des principaux enseignements tirés et des recommandations visant à améliorer le Mécanisme est également présentée. Le document est complété par dix annexes.

---

<sup>8</sup> Les entretiens se sont déroulés de la manière suivante: i) FIMI, le 6 décembre 2017, avec la participation de Mme Teresa Zapeta (Directrice), M. Yohanis Amador (coordonnateur de l'IPAF) et Mme Tiziana Forte (membre du personnel de S&E); ii) Kivulini Trust, le 9 novembre 2018, avec la participation de Mme Jacque Macharia (coordonnatrice de l'IPAF); iii) Fondation Tebtebba, le 24 octobre 2018, avec la participation de Mme Marie Ngoddo (coordonnatrice de l'IPAF).

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur le rôle et la composition du Secrétariat de l'IPAF, voir la section 3.

<sup>10</sup> La réunion s'est tenue le 20 novembre 2018.

<sup>11</sup> La liste des principaux indicateurs utilisés dans la présente évaluation figure à l'annexe 4.

<sup>12</sup> Ces questions sont abordées dans les sections 2.1 et 2.2.



Colombie. "Renacer – Adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire des communautés autochtones de Natagaima Tolima", projet IPAF (2015). ©FIDA/Michael Benanav

## 2. Mise en œuvre du Mécanisme: produits, résultats et difficultés rencontrées

La présente section contient une analyse des principaux produits et résultats obtenus ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Mécanisme au titre des trois composantes du programme.

### 2.1 Composante 1: Renforcer l'autonomie des organisations communautaires des peuples autochtones

La composante 1 visait à donner aux organisations communautaires des peuples autochtones les moyens de définir des priorités et d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins de développement de leurs communautés, en faisant fond sur leur propre culture et identité.

Au titre de cette composante, l'IPAF devait financer, par voie de mise au concours, entre 25 et 35 petits projets conçus et exécutés par des communautés autochtones et leurs organisations.

#### Appel à propositions

Le cycle 2015 de l'IPAF devait permettre de financer les initiatives des peuples autochtones axées sur la demande dans les domaines thématiques suivants: i) la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) l'accès aux marchés; iii) les terres, les territoires et les ressources; iv) l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

Conformément aux lignes directrices du Mécanisme concernant les examens préliminaire et technique, le processus de sélection des petits projets (voir encadré 1 ci-après) comportait des étapes et procédures clés.

**Lancement de l'appel à propositions.** L'appel a été lancé le 15 janvier 2015 et est resté ouvert pendant environ trois mois. Il a été annoncé sur le site web du FIDA et par les RIPO (sur leurs sites web et via leurs réseaux). La date limite de soumission était fixée au 6 mars 2015.

Le FIDA a mis au point des outils utiles pour faciliter la participation des candidats au processus, notamment un formulaire de demande et des directives très détaillées pour le remplir (y compris des informations et des exemples concernant les conditions de présentation des demandes, les critères d'admissibilité et les critères de sélection). Les modèles et les directives étaient clairs et formaient un guide très pratique grâce auquel toutes sortes d'utilisateurs (même ceux qui avaient des compétences et une expérience limitées dans l'utilisation des technologies en ligne) pouvaient participer à l'appel.

Au total, 540<sup>13</sup> demandes ont été reçues de 66 pays d'Afrique (222 propositions), d'Asie et du Pacifique (133 propositions) et de la région LAC (185 propositions).

En ce qui concerne la répartition nationale, les propositions provenaient souvent d'un nombre limité de pays. Plus précisément, 302 propositions (soit 56% du nombre total de propositions) émanaient de 11 pays seulement. Cette tendance a été particulièrement observée dans la région LAC, où 81 propositions (soit 44% du nombre total des propositions reçues pour cette région) émanaient de trois pays seulement, à savoir la Colombie, le Guatemala et le Mexique. Il en va de même pour l'Afrique, où 136 propositions (soit 61% du nombre total des propositions reçues pour la région) provenaient de cinq pays seulement, à savoir le Cameroun, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie. Dans la région Asie et Pacifique, la répartition nationale des propositions est globalement plus homogène (entre 1 et 13 projets émanant de chaque pays), bien que 55 propositions (soit 41% du nombre total des propositions) aient été soumises par l'Inde (pour plus de détails sur la répartition nationale des propositions, voir l'annexe 3).

**Processus de sélection et examen des propositions.** Le processus de sélection a débuté à la clôture de l'appel et les RIPO ont évalué l'admissibilité des organismes candidats en fonction des critères établis (voir encadré 1).

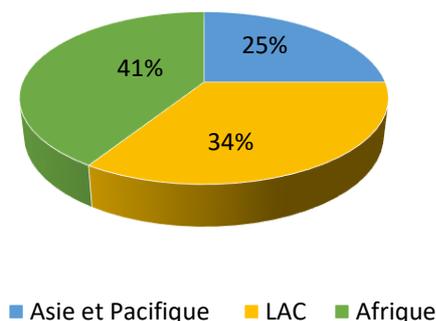
---

<sup>13</sup> Ce chiffre n'inclut pas les propositions incomplètes (c'est-à-dire celles émanant d'organisations qui se sont inscrites dans le système mais qui n'ont pas terminé le processus ou qui n'ont pas soumis leur proposition).

### Encadré 1. Processus de sélection des projets à financer par l'IPAF

- **Lancement de l'appel à propositions.** Un appel à propositions mondial est lancé au début du cycle de projet par le FIDA.
- **Soumission des propositions.** Les organisations souhaitant participer à l'appel soumettent leur proposition.
- **Évaluation de l'admissibilité.** Toutes les propositions reçues avant la date limite fixée sont examinées au niveau régional par les partenaires régionaux de l'IPAF pour évaluer leur admissibilité. Les organismes candidats doivent satisfaire aux critères suivants pour être considérés comme admissibles au titre de l'IPAF: i) être une communauté ou une organisation autochtone ou tribale ou une organisation à but non lucratif ou non gouvernementale choisie pour agir en leur nom; ii) être légalement enregistrés dans le pays (qui doit être un pays en développement membre du FIDA) où sera exécuté le don; et iii) avoir un compte bancaire ouvert à leur nom.
- **Examen technique.** Un examen technique est effectué par des experts autochtones engagés par les RIPO. Les propositions sont évaluées en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité, de leur capacité et de leur crédibilité institutionnelles, et de leur engagement en faveur du développement des peuples autochtones dans le respect de leur culture et de leur identité.
- **Consultation des RIPO et des chargés de programme de pays (CPP) par le Conseil.** Sur la base des propositions les mieux notées, les RIPO mettent en lumière leurs projets prioritaires. Les CPP donnent également leur avis sur les propositions qui pourraient être liées aux opérations en cours dans leurs pays respectifs.
- **Sélection finale.** La sélection finale pour l'octroi des dons revient au Conseil d'administration de l'IPAF, qui se réunit en ligne après l'achèvement des processus de sélection et d'examen technique. La décision concernant l'approbation des propositions de projets est prise par consensus de tous les membres du Conseil d'administration de l'IPAF.

Figure 1. Propositions reçues au cours du cycle 2015 par région (en pourcentage)



Un examen technique a également été effectué par des experts autochtones engagés par les RIPO. Les propositions ont été évaluées (en leur attribuant une note entre 0 et 3, 3 étant la note la plus élevée) en fonction de la pertinence, de la faisabilité et de la durabilité du projet, de la capacité institutionnelle et de la crédibilité des organisations candidates, ainsi que de leur engagement en faveur du développement des peuples autochtones dans le respect de leur culture et de leur identité. D'autres aspects clés ont également été pris en compte, tels que la répartition géographique des propositions et les questions d'égalité entre les sexes.

À l'issue du processus, 402 propositions, soit 74% du nombre total des soumissions, ont été jugées admissibles. Sur ce nombre, 199 propositions (50%) provenaient d'Afrique. Il convient de noter que 48% des 125 propositions qui ont reçu la note la plus élevée émanaient de la région LAC.

Tableau 1. Admissibilité des propositions soumises au titre de l'IPAF

Région	Propositions reçues	Propositions admissibles
Afrique	222	199
Asie et Pacifique	133	64
LAC	185	139
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>402</b>

**Tableau 2.** Évaluation des propositions soumises au titre de l'IPAF

Région	Projets ayant reçu la note la plus élevée (3)	Pourcentage	Projets ayant reçu une note moyenne (2)	Pourcentage	Projets ayant reçu une note inférieure (1)	Pourcentage
Afrique	37	30%	66	47%	96	70%
Asie et Pacifique	28	22%	30	22%	6	4%
LAC	60	48%	43	31%	36	26%
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>100%</b>	<b>139</b>	<b>100%</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>

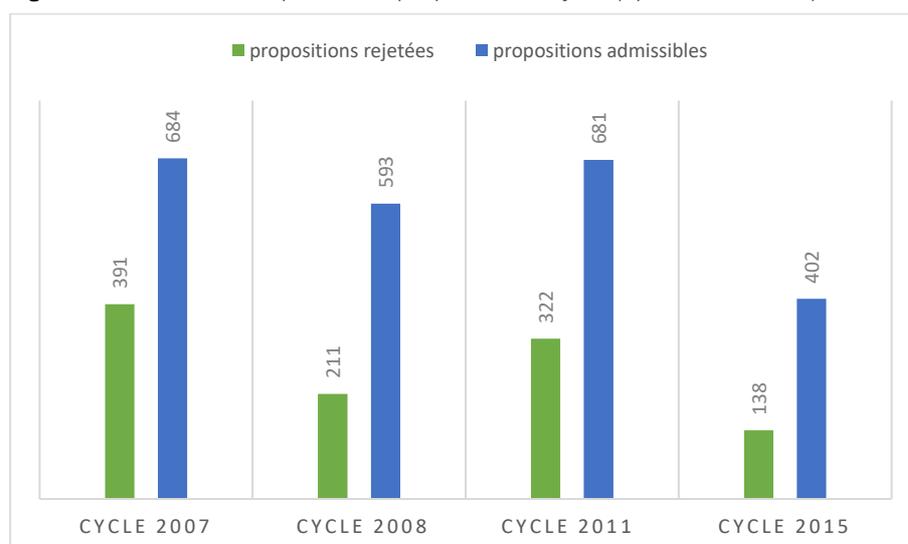
Dans l'ensemble, le nombre de propositions reçues en 2015 a considérablement diminué par rapport aux cycles précédents et en particulier par rapport au cycle 2011 (diminution de près de 50%). Tandis que la baisse enregistrée pour 2008 par rapport à 2007 pourrait être imputable au court laps de temps qui a séparé les appels, la diminution observée entre 2011 et 2015 pourrait découler des différentes modalités liées à l'annonce de l'appel en 2015<sup>14</sup>. La diminution du nombre de propositions enregistrée en 2015 a été particulièrement marquée dans la région Asie et Pacifique et en Afrique (avec un repli de plus de 60% et 56%, respectivement, par rapport à 2011).

**Figure 2.** Propositions reçues pour les cycles 2007-2015



En parallèle, la qualité des propositions semble s'être légèrement améliorée, puisque le taux de projets rejetés a baissé en 2015 par rapport au cycle précédent (26% de projets rejetés en 2015 contre 32% en 2011).

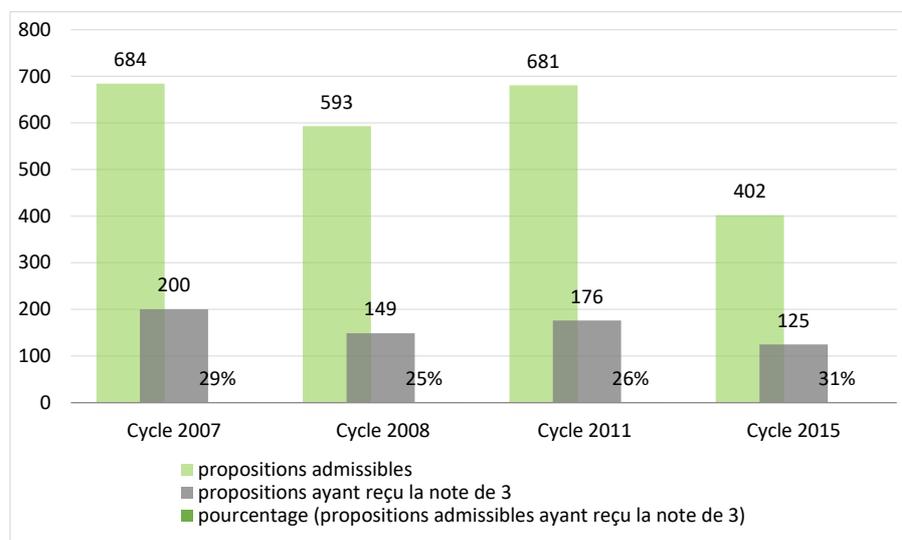
**Figure 3.** Évolution de la qualité des propositions reçues (cycles 2007-2015)



<sup>14</sup> Par rapport aux cycles précédents, l'appel de 2015 indiquait explicitement le montant précis de dons disponibles pour le financement des projets et le nombre de dons à octroyer au titre du Mécanisme afin d'informer au mieux les candidats et d'éviter de susciter des attentes. Selon le Secrétariat de l'IPAF, cela aurait pu décourager de nombreuses organisations de soumettre une proposition.

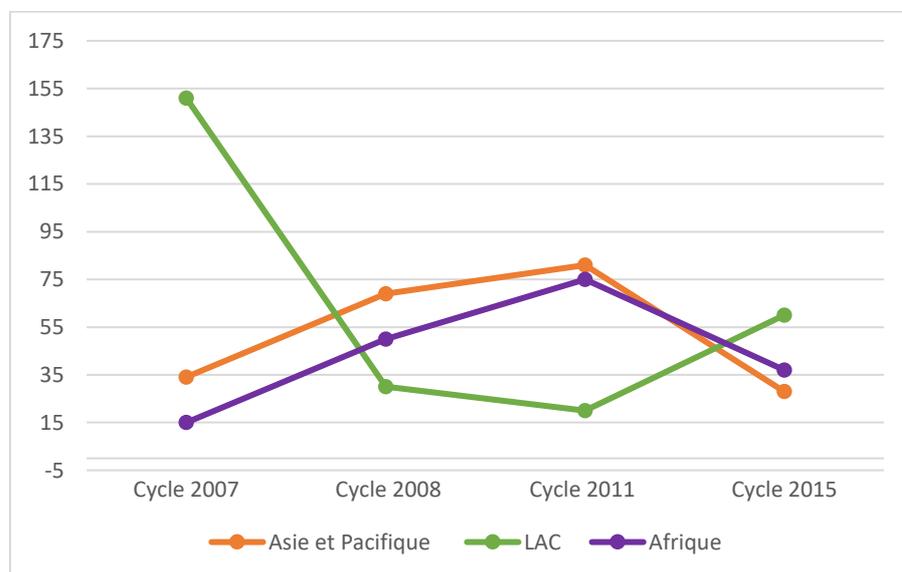
De la même manière, le nombre de projets ayant reçu une note élevée a augmenté, étant donné qu'en moyenne 31% des projets admissibles avaient reçu la note de 3 en 2015, contre 29% en 2007.

**Figure 4.** Évolution de la qualité des propositions reçues (cycles 2007-2015)



La majorité des propositions les mieux notées au fil des cycles émanent de la région LAC, pour laquelle 261 propositions ont reçu la meilleure note, suivie par l'Asie et le Pacifique (212 propositions) et l'Afrique (177 propositions). Néanmoins, cette tendance a été irrégulière, comme le montre la figure ci-dessous.

**Figure 5.** Propositions ayant reçu la note la plus élevée par région (cycles 2007-2015)



Le processus d'examen technique s'est achevé en juin 2015. Les RIPO ont ensuite classé par priorité un certain nombre de projets à financer en fonction de critères différents selon les régions (par exemple, la qualité de la proposition, l'expérience et la crédibilité des organisations ou les aspects liés à l'égalité femmes-hommes).

Les CPP du FIDA ont également donné leur avis sur les propositions susceptibles d'être associées aux opérations menées par le Fonds dans leurs pays respectifs.

**Sélection des projets à financer.** La sélection finale pour l’octroi de dons a été faite par le Conseil d'administration de l'IPAF, qui s'est réuni en ligne après l'achèvement du processus de sélection et d'examen technique. La décision concernant l'approbation des propositions de projet a été prise par consensus.

Au total, 25 projets dans 23 pays (huit en Afrique et dans la région LAC et neuf en Asie) ont été sélectionnés pour un financement total de 1,05 million d’USD. Une liste de réserve a également été établie. Le budget moyen de chaque projet s’élevait à 42 000 USD<sup>15</sup>, variant entre 25 000 USD et 50 000 USD. La période de mise en œuvre prévue allait de 12 à 24 mois, bien que plusieurs prolongations aient été accordées au cours de l’exécution (pour plus de détails, voir la section IV).

**Tableau 3.** Projets sélectionnés au titre de l’IPAF (appel à propositions de 2015)

Pays	Organisme d’exécution	Nom du projet	Domaine d’intervention du projet	Budget (en USD)
<b>Afrique</b>				
Botswana	Community Connections Botswana (CCB)	Préservation des aliments traditionnels kalangas grâce aux savoirs autochtones: promotion et documentation	Sécurité alimentaire/nutrition; changements climatiques	48 200
Cameroun	Centre d’appui aux femmes et aux ruraux (CAFER)	Amélioration des moyens d’existence des populations bedzang de la plaine Tikar	Terres, territoires et ressources; accès aux marchés; changements climatiques; sécurité alimentaire/nutrition	48 000
Éthiopie	DERE Integrated Development Action	Améliorer les moyens d’existence des femmes grâce à la culture de l’ensète dans le sud-ouest de l’Éthiopie	Sécurité alimentaire/nutrition	35 000
Maroc	La Voix de la femme amazighe (IMSLI)	Intégration économique de la femme autochtone au Maroc – Appui à la commercialisation des produits du terroir	Accès aux marchés	48 200
Ouganda	Institut de conservation de la forêt tropicale (ITFC)	Renforcer la capacité des Batwa à entreprendre des activités viables génératrices de revenus en mettant à profit leurs valeurs culturelles	Terres, territoires et ressources; accès aux marchés; sécurité alimentaire/nutrition	39 000
République démocratique du Congo	Collectif pour les peuples autochtones au Kivu (CPAKI)	Autonomisation des ménages autochtones de Kalonge et Bunyakiri grâce à l’apiculture dans la province du Sud-Kivu	Terres, territoires et ressources; accès aux marchés; changements climatiques; sécurité alimentaire/nutrition	37 000
République-Unie de Tanzanie	Ujamaa Resource Community Team (URCT)	Sécurité foncière et ressources naturelles en faveur des Hadza, dans le nord de la République-Unie de Tanzanie	Terres, territoires et ressources; sécurité alimentaire/nutrition	48 200
Rwanda	Organization for Support to the Environment Protection and Climate Change Adaptation (OSEPCCA)	Renforcement des capacités socioéconomique et nutritionnelle du peuple autochtone batwa afin d’assurer la sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire/nutrition	46 400
<b>Asie</b>				
Bangladesh	Cultural and Development Society (CDS)	Préservation et promotion de variétés culturelles traditionnelles	Sécurité alimentaire/nutrition	40 000
Cambodge	Organisation cambodgienne des peuples autochtones (CIPO)	Renforcement des capacités et sensibilisation accrue s’agissant des droits des peuples autochtones sur la terre et les territoires	Terre, territoires et ressources	45 248
Inde	Centre de services Surul en milieu rural (CSRA)	Réhabilitation des moyens d’existence de la tribu santhal par l’approche WADI	Terres, territoires et ressources; accès aux marchés; changements climatiques; sécurité alimentaire/nutrition	40 000
Indonésie	AMAN-Kalimantan Barat	Renforcement des capacités des communautés autochtones dayak jawatn (en particulier des femmes) dans trois villages pour une gestion durable des forêts et territoires autochtones	Terre, territoires et ressources	40 067
Malaisie	Foundation for Community Studies and Development (YKPM)	Améliorer les moyens d’existence des tribus ulu gumum jakun orang asli grâce à la diversification, aux entreprises sociales et à l’agriculture durable	Terre, territoires et ressources	40 000

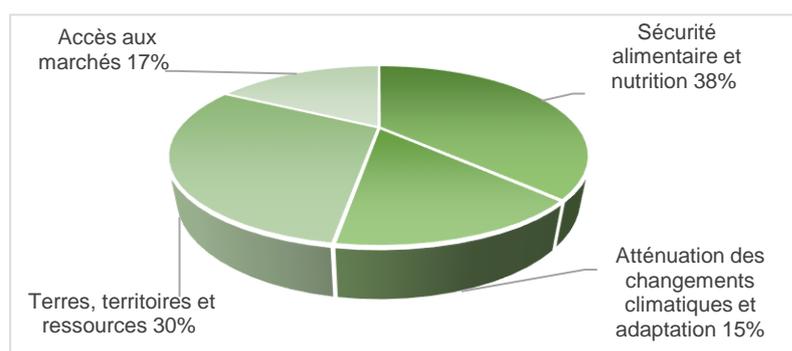
<sup>15</sup> Dans un certain nombre de cas, le budget soumis par les organismes candidats a été revu à la baisse afin de permettre l’exécution de davantage de projets.

Pakistan	Sukhi Development Foundation	Autonomiser les Bakarwals: générer des revenus grâce à la diffusion et à la commercialisation de plantes médicinales dans la vallée de Neelam de l'Azad Cachemire, au Pakistan	Sécurité alimentaire/nutrition; terre, territoires et ressources; accès aux marchés	41 400
Philippines	Malayang Samahan ng mga Katutubo sa Antipolo (MASAKA)	Promouvoir l'agriculture biologique au sein de la communauté dumaga (Pro-Agri)	Sécurité alimentaire/nutrition	20 000
Philippines	Nagkakaisang mga Tribu ng Palawan (NATRIPAL)	Projet NATRIPAL CADT et de sensibilisation	Terre, territoires et ressources	39 935
Thaïlande	Association Inter Mountain Peoples' Education and Culture in Thailand (IMPECT)	Renforcer le réseau de gestion de l'environnement dans les zones montagneuses et garantir la terre, les ressources naturelles et la sécurité alimentaire à six communautés autochtones du nord de la Thaïlande	Terres, territoires et ressources; sécurité alimentaire/nutrition	43 350
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>				
Colombie	Asociación para el Futuro con manos de Mujer (ASFUMJER)	Renacer – adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire des communautés autochtones de Natagaima Tolima	Changements climatiques; sécurité alimentaire/nutrition	40 000
Colombie	Instance suprême des autorités autochtones traditionnelles de Colombie	Des femmes autochtones tissent la vie, les savoirs et le territoire	Terre, territoires et ressources	50 000
El Salvador	Association pour le redressement de la culture autochtone d'El Salvador (ARCAS)	Création et renforcement des capacités des peuples autochtones en relation avec les savoirs ancestraux et sensibilisation à leurs droits	Terre, territoires et ressources	44 700
Équateur	Fondation Centro Lianas	Élevage d'un poisson local par des femmes de l'Amazonie à des fins de sécurité alimentaire et de commercialisation	Sécurité alimentaire/nutrition	40 000
Guatemala	Fédération des associations et communautés pour le développement intégral de la région Ch'orti' (COMUNDICH)	Amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel de huit communautés du peuple autochtone Maya Ch'orti' dans la municipalité de La Unión dans le département de Zacapa	Sécurité alimentaire/nutrition	50 000
Mexique	CIARENA A.C. – Ressources naturelles: conservation, recherche et développement	Promotion et renforcement de la sécurité alimentaire avec la mise en place par les femmes mixtes, chinantèques et zapotèques d'un système intégré de culture maraîchère et d'élevage de basse-cour inspiré des savoirs des peuples autochtones	Sécurité alimentaire/nutrition	49 926
Nicaragua	Gouvernement territorial autochtone de Li Lamni Tasbaika Kum	Établissement, production, collecte, transformation et commercialisation du cacao dans le territoire autochtone de Li Lamni Tasbaika Kum, la municipalité de Waspam, la région du Río Coco et la Région autonome de la Côte Caraïbe nord	Terres, territoires et ressources; accès aux marchés; changements climatiques; sécurité alimentaire/nutrition	50 000
Paraguay	Fondation Yvy Pora	Production et commercialisation de miel par les femmes de Fischat	Accès aux marchés; changements climatiques; sécurité alimentaire/nutrition	25 374

En examinant les domaines<sup>16</sup> définis par les organisations sélectionnées, on constate que les projets étaient principalement axés sur l'amélioration des moyens d'existence par l'accroissement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, ainsi que par le renforcement de l'accès aux ressources naturelles, telles que la terre et l'eau, et de leur gestion. L'amélioration de l'accès aux marchés et la lutte contre les changements climatiques figuraient également parmi les thèmes clés choisis par les organisations. Toutefois, des différences peuvent être observées entre les différentes régions (par exemple, la sécurité alimentaire et la nutrition ont été le thème principal des projets retenus pour la région LAC et l'Afrique, tandis que l'accès aux ressources naturelles et leur gestion ont été le thème principal des projets exécutés en Asie).

<sup>16</sup> Il est important de noter que, comme indiqué dans le tableau 3, de nombreuses organisations ont inscrit leur projet dans plus d'un domaine thématique.

**Figure 6.** Thèmes des projets proposés par les organisations sélectionnées



### Produits de l'exécution des projets<sup>17</sup>

**Bénéficiaires.** À l'échelle mondiale, les projets financés par l'IPAF en 2015 ont visé plus de 21 850 bénéficiaires directs et 458 100 bénéficiaires indirects<sup>18</sup>. Au moins 48% des bénéficiaires directs étaient des femmes et 27% étaient des jeunes âgés de 14 à 24 ans<sup>19</sup>. En outre, 43 peuples autochtones différents ont participé à la mise en œuvre des projets appuyés par l'IPAF et en ont bénéficié.

**Tableau 4.** Domaines d'intervention et objectifs des projets financés par l'IPAF

Pays	Région/zone	Nom du projet	Peuples autochtones concernés	Bénéficiaires directs	Jeunes	Femmes
<b>Afrique</b>						
Botswana <sup>20</sup>	Nord-Est	Préservation des aliments traditionnels kalangas grâce aux savoirs autochtones: promotion et documentation	Bakalanga Baka	s.o.	s.o.	s.o.
Cameroun	Nyanka, Mansoh, Gah, Bedi-kouen, Ngoumé, Mbondé et Ngandié	Amélioration des moyens d'existence des populations bedzang de la plaine Tikar	Bedzang	825	35%	18%
Éthiopie	Sud-Ouest	Améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à la culture de l'ensète dans le sud-ouest de l'Éthiopie	Gamo	100	20%	100%
Maroc	Souss Massa et Benimellal-khnifra	Intégration économique de la femme autochtone au Maroc – Appui à la commercialisation des produits du terroir	Femmes amazighes	60	s.o.	83%
Ouganda	Sud-Ouest de l'Ouganda	Renforcer la capacité des Batwa à entreprendre des activités viables génératrices de revenus en mettant à profit leurs valeurs culturelles	Batwa	70	s.o.	s.o.

<sup>17</sup> Principale source de renseignements pour cette section: informations et données complémentaires demandées aux RIPO entre septembre et novembre 2017.

<sup>18</sup> Comme indiqué précédemment, le S&E des RIPO et des sous-bénéficiaires n'était pas homogène en ce qui concerne la qualité et le type d'informations collectées/surveillées. Compte tenu de ce qui précède, les chiffres fournis concernant les bénéficiaires directs et indirects ont été tirés de différentes sources d'information, comme indiqué ci-après: i) pour Tebtebba et le FIMI: informations tirées des rapports d'achèvement; ii) pour le KT: en l'absence d'informations sur les bénéficiaires dans le rapport d'achèvement, des données complémentaires sur les bénéficiaires directs et indirects ont été demandées au KT et recueillies par celui-ci au cours de la présente évaluation. Toutefois, les données fournies ne contiennent aucune information sur le projet exécuté au Botswana (qui a été interrompu prématurément).

<sup>19</sup> Les données sont incomplètes. Les principales sources d'information concernant le nombre de femmes et de jeunes directement visés par les projets sont les suivantes: i) pour Tebtebba: rapport d'achèvement; ii) pour le FIMI: rapport d'achèvement (pour les femmes bénéficiaires) et enquête menée auprès des sous-bénéficiaires (pour les jeunes bénéficiaires) puisque aucune information sur les jeunes bénéficiaires n'était disponible dans ce rapport. Les données ne fournissent toutefois aucune information sur les jeunes bénéficiaires au Nicaragua et en Colombie; iii) pour le KT: enquête menée auprès des sous-bénéficiaires et données complémentaires recueillies par le KT dans le cadre de la présente évaluation (données sur les jeunes et les femmes bénéficiaires non collectées/rendues disponibles dans le rapport d'achèvement). Toutefois, les données fournies ne couvrent pas tous les pays bénéficiaires (aucune donnée communiquée concernant le Botswana, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie).

<sup>20</sup> Le projet a été interrompu prématurément en février 2017 en raison du non-respect par le CCB des termes de l'accord conclu avec le KT et de la très faible participation de la communauté autochtone concernée au projet, tel qu'évalué par le KT.

République démocratique du Congo	Sud-Kivu	Autonomisation des ménages autochtones de Kalonge et Bunyakiri grâce à l'apiculture dans la province du Sud-Kivu	Batwa	500	63%	65%
République-Unie de Tanzanie	Nord de la République-Unie de Tanzanie, lac Eyasi et vallée de Yaeda	Sécurité foncière et ressources naturelles en faveur des Hadza, dans le nord de la République-Unie de Tanzanie	Hadza et Datoga	2 400	s.o.	s.o.
Rwanda	Province de l'Ouest, district de Rutsiro	Renforcement des capacités socioéconomique et nutritionnelle du peuple autochtone batwa afin d'assurer la sécurité alimentaire	Batwa	600	58%	60%
<b>Asie</b>						
Bangladesh	District de Sherpur, Sreebardi	Préservation et promotion de variétés culturelles traditionnelles	Garo, Koch et Hajong	355	32%	51%
Cambodge	Provinces de Preah Vihear, Mondulkiri et Kratie	Renforcement des capacités et sensibilisation accrue s'agissant des droits des peuples autochtones sur la terre et les territoires	Bunong et Kui	933	20%	45%
Inde	Bengale occidental, district de Birbhūm	Réhabilitation des moyens d'existence de la tribu santhal par l'approche WADI	Santhal	722	8%	68%
Indonésie	Kalimantan occidental, district de Sekadau, Boti	Renforcement des capacités des communautés autochtones dayak jawatn (en particulier des femmes) dans trois villages pour une gestion durable des forêts et territoires autochtones	Dayak Jawatn	2 208	87%	58%
Malaisie	Pahang, Ulu Gumum, Orang Asli	Améliorer les moyens d'existence des tribus ulu gumum jakun orang aslis grâce à la diversification, aux entreprises sociales et à l'agriculture durable	Jakun Orang Asli	49	8%	41%
Pakistan	Région du Taobut, Tehsil Kel, Cachemire	Autonomiser les Bakarwals: générer des revenus grâce à la diffusion et à la commercialisation de plantes médicinales dans la vallée de Neelam de l'Azad Cachemire, au Pakistan	Bakarwal	200	28%	38%
Philippines <sup>21</sup>	Sitio San Ysiro, Barangay San Jose, ville d'Antipolo	Promouvoir l'agriculture biologique au sein de la communauté dumagat (Pro-Agri)	Dumagat	67	45%	40%
Philippines	Palawan, Taytay	Projet NATRIPAL CADT et de sensibilisation	Tagbanua	5 105	13%	54%
Thaïlande	Chiang Mai, Chiang Rai et Mae Hong Son	Renforcer le réseau de gestion de l'environnement dans les zones montagneuses et garantir la terre, les ressources naturelles et la sécurité alimentaire à six communautés autochtones du nord de la Thaïlande	Akha, Hmong, Lahu, Lisu, Lawa et Karen	2 594	19%	55%
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>						
Colombie	Sud de Tolima, Natagaima	Renacer – adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire des communautés autochtones de Natagaima Tolima	Pijao	420	8%	52%
Colombie	Huila, Tolima, Chocó, Cauca, Putumayo et Meta	Des femmes autochtones tissent la vie, les savoirs et le territoire	Yanacona, Pijao, Emberá Dobida, Wounan, Nasa, Misak, Inga, Kamentsa, Cubeo	300	s.o.	51%
El Salvador	Départements de Sonsonate et de Morazán	Création et renforcement des capacités des peuples autochtones en relation avec les savoirs ancestraux et sensibilisation à leurs droits	Nahua et Lenca	318	42%	54%
Équateur	Province de Napo, Tena, Archidona, Muyuna et Chontapunta	Élevage d'un poisson local par des femmes de l'Amazonie à des fins de sécurité alimentaire et de commercialisation	Kichwas	1 000	46%	49%

<sup>21</sup> Le projet a été interrompu prématurément en février 2017 en raison de conflits au sein de l'organisation qui ont entravé la mise en œuvre. Le Conseil d'administration de l'IPAF a décidé de mettre fin au projet lors d'une réunion tenue à Rome le 14 février 2017.

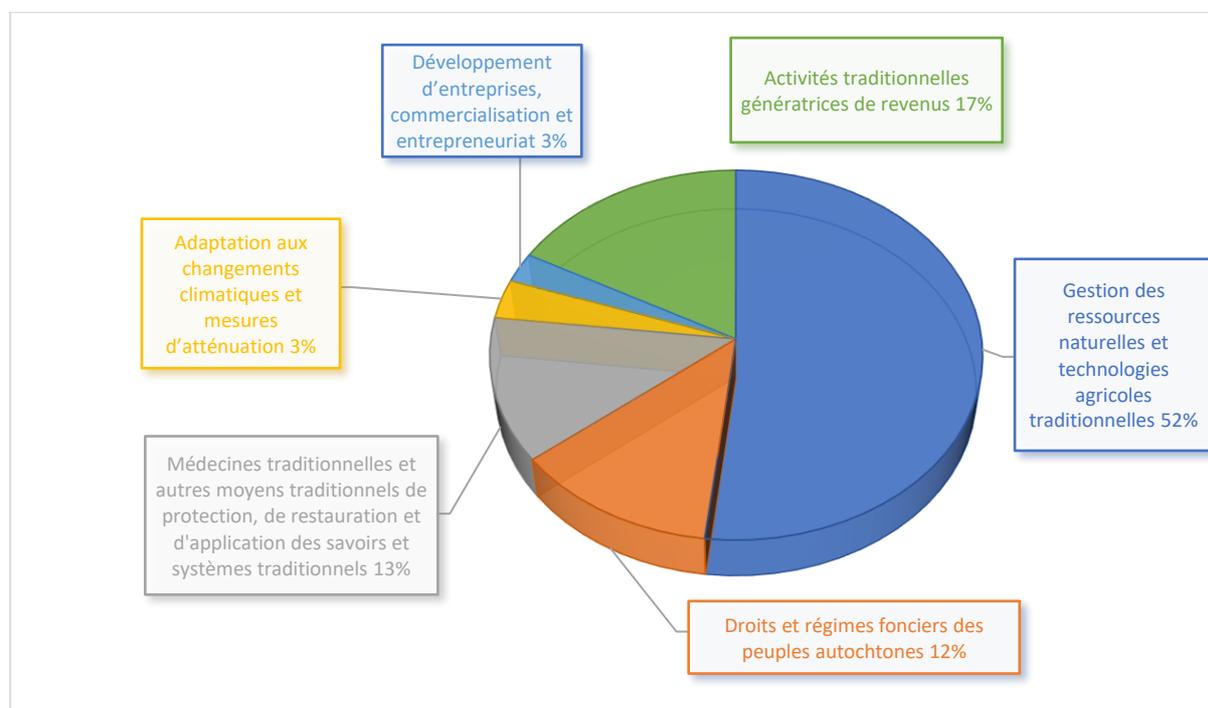
Guatemala	Municipalité de La Unión, département de Zacapa	Amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel de huit communautés du peuple autochtone Maya Ch'orti' dans la municipalité de La Unión dans le département de Zacapa	Maya Ch'orti'	2 760	14%	62%
Mexique	San Juan Jaltepec, San José Rio Manzo, Oaxaca	Promotion et renforcement de la sécurité alimentaire avec la mise en place par les femmes mixtes, chinantèques et zapotèques d'un système intégré de culture maraichère et d'élevage de basse-cour inspiré des savoirs des peuples autochtones	Mixes, Chinantèques et Zapotèques	81	1%	51%
Nicaragua	Région autonome de la Côte caraïbe nord	Établissement, production, collecte, transformation et commercialisation du cacao dans le territoire autochtone de Li Lamni Tasbaika Kum, municipalité de Waspam, Rio Coco, région autonome de la Côte caraïbe nord (RACCN)	Miskites et Mayagnes	100	s.o.	40%
Paraguay	Chaco	Production et commercialisation de miel par les femmes de Fischat	Fischat	40	30%	100%

**Activités**<sup>22</sup>. La formation et le renforcement des capacités ont été les principales activités soutenues par l'IPAF, avec plus de 16 690 personnes bénéficiaires, parmi lesquelles 57% étaient des femmes.

Les principaux sujets couverts par les activités de formation comprenaient la gestion des ressources naturelles et les techniques agricoles traditionnelles, les activités traditionnelles génératrices de revenus, les médecines traditionnelles et les autres moyens traditionnels de protéger, de restaurer et d'appliquer les savoirs et les systèmes traditionnels.

La gestion des ressources naturelles a été le principal sujet de formation dans les trois régions, suivie par les médecines et connaissances traditionnelles en Amérique latine et dans les Caraïbes, les droits des peuples autochtones et le régime foncier en Asie, et les activités génératrices de revenus en Afrique.

**Figure 7.** Formations (par thème) dispensées dans le cadre de projets financés par l'IPAF



<sup>22</sup> Source: informations complémentaires demandées aux RIPO entre septembre et décembre 2017; rapports de situation établis par les sous-bénéficiaires.

**Tableau 5.** Nombre de personnes formées (par thème) dans les différentes régions

Sujet de la formation	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Total
Gestion des ressources naturelles et techniques agricoles traditionnelles	857	3 403	4 395	8 655
Droits et régimes fonciers des peuples autochtones	0	1 466	618	2 084
Médecines traditionnelles et autres moyens traditionnels de protection, de restauration et d'application des savoirs et systèmes traditionnels	650	442	1 000	2 092
Adaptation aux changements climatiques et mesures d'atténuation	147	0	420	567
Développement des entreprises, commercialisation et entrepreneuriat	120	262	54	436
Activités traditionnelles génératrices de revenus	720	582	1 555	2 857
<b>Total</b>	<b>2 494</b>	<b>6 155</b>	<b>8 042</b>	<b>16 691</b>

Dans le cadre d'activités visant à établir et à renforcer des institutions locales, plus de 244 groupes communautaires ont été créés en vue de favoriser les microentreprises, la commercialisation, les groupes d'entraide et les ressources collectives. Ces groupes communautaires se sont efforcés d'améliorer les moyens d'existence et le développement économique ainsi que de documenter et d'appliquer les savoirs et les systèmes traditionnels. Le pourcentage total de groupes dirigés par des femmes était de 47%. Ce pourcentage était plus élevé en Afrique et en Asie, où 82% et 67% des groupes communautaires étaient gérés par des femmes.

En outre, étant donné que les projets étaient essentiellement axés sur l'augmentation de la commercialisation et de la production, plusieurs activités ont impliqué la création et la valorisation d'actifs matériels, d'infrastructures et d'équipements, notamment grâce à la construction de silos, de moulins, de conduites d'irrigation et de sites de compostage, à l'achat et à la distribution de semences et d'animaux, ainsi qu'à la création de magasins, de jardins potagers, de pépinières et de ruches. Ces activités mises en œuvre dans le cadre des projets visent toutes à mettre l'accent sur la valorisation du patrimoine propre et traditionnel des peuples autochtones (par exemple, les semences indigènes et les espèces locales) plutôt que sur les méthodes provenant de l'extérieur. En outre, des efforts ont été déployés afin d'encourager la communication et la transmission de savoirs entre les jeunes et les personnes âgées, en valorisant leur identité et en renforçant la solidarité entre les générations.

Étant donné l'accent mis par les projets sur les terres, de nombreuses activités comprenaient également la mise en place de mécanismes visant à surveiller les terres et à régler les questions juridiques qui y étaient associées, notamment en établissant des titres fonciers et en cartographiant les terres au moyen de technologies modernes telles que le GPS. Au total, plus de 260 000 hectares de territoires et de terres autochtones ont été délimités, ont obtenu des titres fonciers et ont été enregistrés ou protégés.

Les bénéficiaires des projets ont également participé à des activités de plaidoyer et de sensibilisation (notamment sur les droits des peuples autochtones et les questions foncières) grâce à l'organisation d'un grand nombre de réunions, d'ateliers, de consultations entre pairs et de visites auprès des autorités à différents niveaux. Certains projets associaient la promotion de l'identité culturelle aux droits des peuples autochtones et visaient à mettre en valeur et à faire connaître leur culture et leur histoire.

La question de la gestion des savoirs et de la communication a également été prise en considération, en particulier dans le cadre des projets mis en œuvre dans la région LAC, où les bénéficiaires de dons ont élaboré un grand nombre de supports de connaissances et de communication (vidéos, rapports, brochures, matériel didactique) et organisé des visites d'échange entre pairs pour tirer parti de leur expérience, notamment en matière d'initiatives économiques et commerciales.

### Résultats découlant de la mise en œuvre des projets<sup>23</sup>

La présente section vise à fournir des informations sur les résultats obtenus et les innovations proposées dans le cadre des projets soutenus par l'IPAF.

<sup>23</sup> Principales sources d'information: rapports de situation et d'achèvement et autoévaluations des RIPO et des organisations communautaires; rapports de mission de supervision.

Afin de faciliter l'analyse et la lecture, elle est divisée en plusieurs parties portant sur les domaines d'intervention du projet tels qu'ils ont été définis par le Mécanisme. En outre, deux catégories de résultats ont été ajoutées pour tenir compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'autonomisation collective des peuples autochtones et la capacité à mobiliser des ressources, puisqu'il s'agissait de deux indicateurs clés utilisés pour évaluer la performance de l'IPAF conformément au document de conception et au cadre logique.

Il convient de noter que les approches des projets étaient plus larges, inclusives, multisectorielles et intégrées. En fait, les projets ont été guidés par une vision holistique dans laquelle les approches englobent, combinent et relient diverses questions et dimensions. Par exemple, les projets visant à favoriser la création de sources de revenus, le développement économique et la sécurité alimentaire avaient également pour objectif de protéger les droits des peuples autochtones, la biodiversité, les ressources naturelles, l'environnement et le climat, ainsi que de faciliter la participation aux processus décisionnels et l'inclusion sociale.

### **Sécurité alimentaire et nutrition**

Les projets financés par l'IPAF axés sur la production et la promotion des systèmes et techniques agricoles traditionnels ont aidé les populations à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition. Ces projets abordaient la question de la sécurité alimentaire dans une perspective holistique tout en protégeant la biodiversité, les ressources naturelles, les cultures traditionnelles et les droits des peuples autochtones. Ils visaient à remédier à la perte des moyens d'existence traditionnels en récupérant les plantes, les semences et les espèces indigènes et en mettant au point d'autres méthodes permettant d'atténuer les changements climatiques. En outre, ils ont aidé les populations, en particulier les femmes, à mieux faire connaître leur rôle et leurs capacités.



Jardins Milpa à Oaxaca, Mexique. ©FIMI



Femmes kichwa et poissons *cachama* en Équateur. ©FIMI

C'est le cas du projet intitulé "Élevage d'un poisson local par des femmes de l'Amazonie à des fins de sécurité alimentaire et de commercialisation" mis en œuvre par la Fondation Centro Lianas en Équateur, qui visait à lutter contre les menaces qui pesaient sur la sécurité alimentaire des communautés kichwas et qui découlaient de l'extraction pétrolière, de la pêche non sélective et de l'introduction d'espèces exotiques comme le tilapia. Le projet a favorisé l'élevage de *cachama*, un poisson indigène doté d'une bonne capacité d'adaptation et entraînant de faibles coûts de production. Les communautés kichwas ont bénéficié d'un appui pour construire plus de 30 étangs dédiés à la production de *cachama* et ont renforcé leurs capacités grâce à l'organisation de formations, de démonstrations et de visites d'échange et à la distribution de matériel didactique (notamment sur la construction d'étangs, les techniques de production ou la gestion des ressources naturelles). Au terme de la période d'exécution du projet, plus de 66 200 alevins de *cachama* avaient été introduits dans dix communautés.

Ce projet a non seulement permis de revaloriser un poisson indigène d'Amazonie grâce à l'application de méthodes respectueuses de l'environnement favorisant la conservation des écosystèmes, mais il a également amélioré la sécurité alimentaire des communautés en assurant un apport suffisant en protéines aux familles. Il a également aidé les femmes à produire des excédents et à vendre 30% de leur production sur le marché local, ce qui a accru leur accès au capital et renforcé leur pouvoir de décision dans leurs communautés.

De la même manière, au Mexique, le projet financé par l'IPAF et mis en œuvre par CIARENA visait à lutter contre la malnutrition des femmes mixtes, chinantèques et zapotèques et de leur famille due à la faible productivité et à la consommation massive de produits alimentaires à faible valeur nutritionnelle distribués par de grandes entreprises (boissons gazeuses, snacks et conserves alimentaires contenant de nombreux conservateurs). Le projet était axé sur le rétablissement et le renforcement du semis de graines indigènes et de l'élevage de volailles de basse-cour autochtones en se fondant sur des techniques agricoles ancestrales. Des formations et des ateliers sur la manipulation des poulets locaux, la nutrition familiale, l'utilisation des biofertilisants, la construction de systèmes de collecte d'eau de pluie et la gestion intégrée des maïs indigènes ont été organisés.

En conséquence, 30 fermes avicoles, 60 cultures maraîchères et 20 systèmes de collecte d'eau de pluie ont été mis en place, ce qui a eu un impact positif sur la sécurité alimentaire des communautés ayant bénéficié d'un appui.

Au Rwanda, le projet soutenu par l'IPAF et mis en œuvre par l'Organization for Support to the Environment Protection and Climate Change Adaptation (OSEPCCA) a porté sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des Batwa du district de Rutsiro grâce à l'élevage de chèvres et à la création de potagers. Avec l'appui du projet, 450 chèvres ont été distribuées à 64 ménages dans deux régions (Boneza et Kigeyo) et 150 étables et 150 potagers ont été construits. Les légumes récoltés ont largement contribué à l'amélioration de l'alimentation des peuples autochtones. De plus, l'augmentation du nombre de chèvres a permis d'assurer une source de revenus durable. Les activités liées à l'élevage du bétail et à la vente de nouveau-nés et de légumes ont également contribué à la création d'emplois, notamment pour les femmes. En outre, trois coopératives ont été créées et comptent 89 femmes parmi leurs membres. Ces coopératives sont dûment enregistrées et cherchent à conclure des partenariats avec d'autres parties prenantes en vue d'intensifier leurs activités.



Mme Manjuna Mrong avec sa récolte lors de la foire agricole pour la promotion des cultures traditionnelles. ©Super Rema

Grâce aux ventes, les bénéficiaires ont également pu acheter des équipements de base pour leur foyer (matelas, ustensiles de cuisine, savon, etc.), ce qui a permis aux familles d'avoir accès à une hygiène appropriée.

Au Bangladesh, le projet mis en œuvre par la Cultural and Development Society était axé sur la préservation et la promotion de variétés végétales traditionnellement cultivées par les Garo, les Hajong et les Koch vivant dans les zones reculées du nord-est du Bangladesh et touchés par l'insécurité alimentaire et la marginalisation. L'initiative a notamment permis de recenser plus de 100 cultures traditionnelles. Sur ce nombre, 58 variétés ont été produites et reproduites sur 12 parcelles d'une superficie totale de 6,75 hectares, situées dans six villages. Les connaissances et les pratiques traditionnelles associées aux cultures traditionnelles ont été rétablies et les personnes plus âgées ont assuré la transmission des savoirs aux jeunes générations.

Bien que le projet n'ait pas été conçu dans l'optique de développer une activité génératrice de revenus et que les cultures traditionnelles aient été produites uniquement pour la consommation des ménages, des excédents ont toutefois été générés, permettant ainsi aux familles de vendre leurs produits sur le marché et d'accroître leur revenu.

En Éthiopie, le projet financé par l'IPAF intitulé "Améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à la culture de l'ensète dans le sud-ouest de l'Éthiopie" a aidé la DERE à organiser une foire aux semences en collaboration avec le gouvernement local (le Bureau des ressources agricoles et naturelles de Chench Woreda) et les anciens des communautés. La foire a permis de recenser les variétés d'ensète existantes, certaines espèces rares en voie de disparition ainsi que les pratiques actuelles de culture de l'ensète. Plus de 2 900 jeunes plants et du matériel de transformation des plantes d'ensète ont été distribués à 20 ménages dirigés par des femmes, et environ 29 variétés d'ensète ont été cultivées sur une parcelle de démonstration.

### ***Terre, territoires et ressources***

La terre est plus qu'une ressource pour les peuples autochtones, c'est le fondement de leur identité existentielle, sociale et culturelle.

C'est la raison pour laquelle un grand nombre d'initiatives soutenues par l'IPAF visaient à surmonter les difficultés liées à la reconnaissance des droits d'accès des peuples autochtones aux terres ancestrales et à l'amélioration de la gestion des terres et des ressources naturelles.

Plusieurs projets visaient à remédier à l'absence de délimitation des terres et/ou aux problèmes de délivrance de titres fonciers et/ou à la répartition inégale des terres (par exemple, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie), aux conflits entre les différents groupes autochtones ou agriculteurs pauvres (par exemple, au Cameroun, aux Philippines et en République-Unie de Tanzanie), aux désaccords avec le secteur privé ou l'État, qui octroient des concessions aux grandes entreprises sur les territoires autochtones pour l'exploitation des ressources naturelles (par exemple, en Indonésie), au manque d'autonomie des communautés cantonnées dans les parcs nationaux ou les réserves (par exemple en Ouganda et en Thaïlande).

Ces questions ont été abordées dans le cadre de différentes interventions menées en fonction du contexte, telles que des campagnes de sensibilisation aux droits des peuples autochtones et des actions politiques visant à protéger les zones d'exploitation traditionnelle et coutumière (dans presque tous les projets), des travaux de cartographie (par exemple, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande) et/ou des procédures d'enregistrement foncier et de délivrance de titres (par exemple, aux Philippines et en Tanzanie).

À titre d'exemple, aux Philippines, le domaine des Tagbanua de Taytay subissait les conséquences de l'exploitation forestière illégale, de la destruction des forêts et de l'appropriation des terres. Le projet de plaidoyer financé par l'IPAF et mis en œuvre par NATRIPAL a aidé 17 communautés de Taytay à garantir la reconnaissance juridique de leurs terres ancestrales en obtenant un certificat de titre de territoire ancestral (CADT<sup>24</sup>) et en élaborant un Plan de développement et de protection durables du territoire ancestral, qui contient une réglementation sur l'accès aux ressources naturelles de ces terres et leur utilisation ainsi que les pratiques, croyances et traditions traditionnelles des Tagbanua.

Le projet a permis aux communautés de cartographier 240 000 hectares de terres et d'eaux ancestrales et d'installer 23 bornes de délimitation. Une fois la demande de délivrance du CADT soumise, les communautés ont obtenu un certificat d'application délivré par la Commission nationale des peuples autochtones (CNPI). Bien que le processus de délivrance soit long, le certificat d'application peut déjà être utilisé par les communautés pour interagir avec des personnes ou des entreprises qui s'intéressent aux ressources disponibles sur le territoire.

En outre, grâce aux activités de sensibilisation et de surveillance menées par les Tagbanua, une diminution de 50% des activités illégales (exploitation forestière, pêche et défrichage de forêts à des fins agricoles illicites) a été enregistrée.

Le projet soutenu par l'IPAF et mis en œuvre par la CIPO au Cambodge, qui était axé sur le renforcement des capacités, visait à aider les communautés bunong et kui à exercer leurs droits fonciers au moyen d'actions de plaidoyer et de campagnes de sensibilisation. Les dix communautés soutenues dans les provinces de Preah Vihear, Monduliri et Kratie sont parvenues à créer un groupe de travail technique sur les droits des peuples autochtones sur leurs terres et territoires, composé de 15 membres (dont 11 femmes) issus de divers groupes ethniques. Les membres du Groupe de travail ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation aux droits fonciers des peuples autochtones, en aidant plus de 800 peuples autochtones grâce à l'organisation de débats, de réunions et de visites à domicile. Les activités de sensibilisation ont également visé d'autres acteurs concernés, tels que le conseil communal, les étudiants en droit, les autorités provinciales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les membres du Parlement.

Avec l'appui technique de la CIPO, les membres du groupe de travail ont également mis au point une plateforme sociale pour le partage d'informations concernant les droits des peuples autochtones du Cambodge sur la terre et les territoires.

En conséquence, les communautés soutenues ont joué un rôle plus actif dans l'exercice de leurs droits notamment au moyen de manifestations et de pétitions et grâce au dialogue et au plaidoyer. Par exemple, les habitants du village de Loa Ka dans la province de Monduliri ont mené des actions de plaidoyer pour la reconnaissance de leur droit sur la montagne sacrée (Ansras Anblam). De la même manière, les habitants du village de Preah Kaork ont déposé des plaintes officielles auprès des tribunaux provinciaux, des organismes gouvernementaux et de la Chambre de commerce chinoise au Cambodge contre des entreprises privées qui se sont appropriées une grande partie des terres des peuples autochtones pour la plantation de canne à sucre.



Les pêcheurs du Mékong et du Bunong dans le village de Puntachea, province de Kratie, Cambodge. Le village s'est vu attribuer un titre foncier collectif, mais la pêche illégale des étrangers se poursuit dans la rivière de la communauté. ©Marie Noel Ngoddo/Tebtebba



Dismas Partala, Chargé de projets à l'URCT, montrant les différentes utilisations des terres et la connectivité des terres réalisées grâce à la stratégie et à l'initiative du CCRO pour sécuriser les terres communales. ©Jacqueline Macharia/KIVULINI

<sup>24</sup> Le CADT est le titre qui reconnaît officiellement les droits d'occupation et de propriété des peuples autochtones sur leurs territoires ancestraux.

Au Cameroun, le peuple bedzang est confronté à la réinstallation forcée, est victime de discriminations et fait l'objet d'un processus d'assimilation par le groupe ethnique tikar, ce qui entraîne des conflits ainsi que la perte progressive de son identité. Le Centre d'appui aux femmes et aux ruraux, qui est l'organisme d'exécution du projet, a dispensé des formations aux dirigeants et aux promoteurs (notamment sur les techniques de promotion, la planification, la sensibilisation et la gestion des savoirs), organisé des ateliers sur la gestion des conflits impliquant à la fois Tikar et Bedzang, et facilité le dialogue et les négociations. À la suite de ces activités, les Bedzang ont obtenu 248 hectares de terres pour la pratique de l'agroécologie et de l'agroforesterie.

En République-Unie de Tanzanie, l'URCT a aidé les Hadza (chasseurs-cueilleurs) et les Datoga (éleveurs) à obtenir des terres dans la région du lac Eyasi. Les activités mises en œuvre, telles que l'aménagement du territoire, la signalisation des limites et la délivrance de 12 certificats communaux de droit coutumier d'occupation, ont permis aux communautés soutenues de garantir les droits fonciers de plus de 20 000 hectares de terres, donnant aux communautés autochtones le droit de protéger juridiquement leurs moyens d'existence pour les générations futures. Les conflits au sujet des limites des districts et des villages ont également été réglés grâce à la délivrance de certificats d'enregistrement.

Les projets financés par l'IPAF ont également abordé le thème de la gouvernance des territoires autochtones grâce à des activités de sensibilisation, des actions de plaidoyer et l'élaboration de plans de gestion des ressources naturelles.

C'est le cas du projet mis en œuvre en El Salvador, où plusieurs ateliers, forums et formations ont été organisés avec la participation des peuples nahua et lenca pour les sensibiliser à leurs droits et aux instruments de protection et de gestion des terres, susciter des débats sur l'accès à la terre et partager des propositions pour remédier à ces problèmes. En outre, des recherches ont été menées sur les régimes fonciers et la gestion des terres afin qu'ils servent d'outils dans le cadre d'actions de plaidoyer.

Il convient de noter que ce projet était lié à la concertation sur les politiques menée par le FIDA en El Salvador en 2017, qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action pour les peuples autochtones lancé par le Président du pays en novembre 2018.

En Indonésie, AMAN a appuyé avec succès les actions entreprises par le peuple autochtone dayak jawatn dans trois villages du district de Sekadu pour préserver et protéger leurs forêts. Plus particulièrement, sur la base du décret publié par le Ministère des forêts de 2012, le territoire des jawatn a été classé comme "autre zone d'utilisation", ce qui a entraîné la délivrance d'un grand nombre de permis aux entreprises productrices d'huile de palme qui ont occupé 24% du territoire des Jawatn sans qu'ils aient donné leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Les femmes jawatn se sont organisées en groupes et ont élaboré le Programme de lutte des femmes jawatn, qui a été officiellement adopté par les gouvernements des trois villages grâce à la signature d'accords d'engagement.

En collaboration avec les responsables coutumiers, les autorités et les membres des unités gouvernementales villageoises, les femmes jawatn ont également mis au point un modèle de système de gestion des terres et des forêts de Jawatn, qui énonçait les principales mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Programme des femmes. Le modèle comprenait notamment une cartographie du territoire des Jawatn réalisée par drone en 2017.



À la foire agricole de Pueblo Nuevo, Benita Santofimio donne des explications sur les produits cultivés dans la communauté de Guasimal. Des membres du peuple pijao vendent leurs produits à Natagaima, à l'extérieur du marché principal.  
©FIDA/Michael Benanav

De surcroît, sept femmes sont devenues membres du gouvernement et de l'équipe d'innovation du village et ont pu proposer des actions novatrices visant à favoriser la mise en œuvre de leur système de gestion des terres et des forêts.

Un film documentaire sur l'expérience des femmes jawatn a été réalisé et diffusé par Ruai TV, une chaîne de télévision diffusée dans toute la région Asie et Pacifique.

Au Guatemala, le peuple maya ch'orti' a été mobilisé par la COMUNDICH pour élaborer des règles concernant l'exercice de la gouvernance territoriale dans les communautés où le gouvernement avait restitué des territoires ancestraux. Un processus d'enregistrement des statuts dans le Registre des affaires autochtones des gouvernements municipaux a été lancé et six statuts des communautés autochtones ont été enregistrés et approuvés.

En Thaïlande, le projet mis en œuvre par l'IMPECT visait à promouvoir l'utilisation coutumière durable des terres, des territoires et des ressources dans six communautés autochtones du nord de la Thaïlande et à préconiser l'amendement des lois nationales et locales concernant les peuples autochtones.

Plus particulièrement, les communautés akha, hmong, karen, lahu, lawa et lisu vivant sur le territoire ou le long des limites d'une réserve de parc national ou d'une réserve forestière ou en amont d'un bassin versant ont souffert des restrictions imposées à leurs moyens d'existence et du déni de leur droit à gérer leurs propres ressources.

L'IMPECT les a aidés à réaliser une cartographie participative de l'utilisation des terres pour servir d'outil de plaidoyer et à formuler des plans communautaires identifiant les activités à mener pour assurer une gestion efficace des ressources naturelles. Sur la base de ces plans, les communautés ont créé des pare-feux et installé un système de surveillance des feux de forêt, procédé à l'ordination de certaines forêts, désigné des zones pour la conservation des animaux aquatiques et construit des barrages de retenue et un petit réservoir utilisé pendant la saison sèche.

### ***Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets***

Les conséquences des changements climatiques ont de graves répercussions sur les peuples autochtones, qui dépendent de l'environnement pour assurer leur subsistance et pour préserver leur identité.

Les projets financés par l'IPAF portaient sur des questions critiques liées aux changements climatiques, fondées sur les connaissances et les pratiques traditionnelles des peuples autochtones. Des approches écologiques ont été adoptées et renforcées dans le cadre de nombreux projets pour accroître la résilience face aux stress climatiques et préserver la biodiversité, notamment en encourageant l'utilisation de biofertilisants (par exemple, au Mexique), en relançant la culture d'espèces indigènes (par exemple, au Bangladesh, en Colombie, en Équateur, en Éthiopie, au Guatemala, au Mexique et au Paraguay), en plantant des arbres (par exemple, en Colombie et en Inde), en recourant à l'agriculture biologique (par exemple, en Inde et en Malaisie) et en gérant les ressources à l'aide de méthodes traditionnelles (par exemple, en Inde).

Le projet intitulé "Renacer – adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire des communautés autochtones de Natagaima Tolima" mis en œuvre en Colombie par l'ASFUMUJER était fortement axé sur les changements climatiques. De fait, les populations pijao de Natagaima sont exposées aux graves effets des changements climatiques, tels que l'avancée du désert de Tatacoa, la baisse des rendements, le manque d'eau et de possibilités de mener des activités agricoles et d'élevage, et l'insécurité alimentaire. L'ASFUMUJER a travaillé avec les communautés bénéficiaires pour trouver des solutions de remplacement permettant de fournir de l'eau et de la nourriture aux familles. En collaboration avec le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT), des mesures d'adaptation, telles que la plantation de fourrages résistants à la sécheresse pour l'alimentation animale, la relance de culture et l'utilisation de fèves *caupi* traditionnelles, la création de 49 jardins communautaires sur 20,5 hectares de terres et le recours à des systèmes de stockage et d'utilisation de l'eau fonctionnant à l'énergie renouvelable, ont été définies.

Grâce aux activités menées dans le cadre du projet, 709 kg de légumes, 99 kg de fruits, 473 kg de maïs et 337 kg de manioc ont été produits. Environ 100 arbres fruitiers ont également été plantés. De plus, l'utilisation de semences indigènes a été réintégrée dans la communauté et s'est intensifiée, ce qui a permis de produire 157 kg de fèves *caupi*. Grâce à ce projet, les populations ont de nouveaux fourrages pour nourrir les vaches et les chèvres et certaines communautés ensilent déjà leurs fourrages pour réduire les déchets en été, lorsque les températures sont élevées.

### ***Activités génératrices de revenus et accès aux marchés***

Les activités soutenues dans le cadre des petits projets financés par l'IPAF ont permis aux peuples autochtones et à leurs communautés de favoriser leur développement économique autonome, ce qui a eu un impact sur leurs revenus. En effet, afin de permettre aux communautés de vaincre efficacement la pauvreté tout en renforçant leur identité et leur culture, les questions de la création et le renforcement des sources de revenus et l'accès aux marchés étaient souvent des objectifs prioritaires des projets.

Les activités étaient variées et comprenaient: la création de magasins (par exemple, au Guatemala); l'élevage et la vente de bétail, et la fabrication et la commercialisation de produits agricoles tels que du miel (par exemple, au Maroc, au Paraguay et en République démocratique du Congo), du maïs (par exemple, au Cameroun), des légumes (par exemple, en Inde et en Malaisie), des fruits (par exemple, en Colombie et en Inde), du cacao (par exemple, au Nicaragua) ou des plantes médicinales (par exemple, au Pakistan); et la création de coopératives ou de partenariats visant à améliorer l'accès aux marchés (par exemple, en Inde et en Malaisie) ou aux activités touristiques fondées sur la culture et les traditions autochtones (par exemple, en Ouganda).



Femmes maya ch'orti au travail, Guatemala. ©Comundich

Les activités soutenues étaient souvent fortement axées sur les pratiques agroécologiques.

Par exemple, au Guatemala, les Maya Ch'orti ont participé à plusieurs initiatives économiques productives, telles que la création de trois petits magasins gérés par des veuves, de 87 jardins familiaux, d'élevages de poules pondeuses et de poulets d'engraissement, et de boulangeries tenues par des femmes. Les bénéficiaires ont pu planter de nouvelles cultures, diversifier la productivité agricole, revaloriser certaines semences indigènes et revenir à des pratiques agricoles traditionnelles. Cela leur a permis d'améliorer leur nutrition et leur régime alimentaire. En outre, grâce aux revenus générés par l'augmentation de la production et la vente

du pain, les femmes ont pu contribuer au panier de base de leur ménage, ce qui a favorisé leur indépendance et leur autonomisation économique. Les principes de solidarité entre les familles et les communautés ont également été renforcés par l'organisation de réunions et la création d'espaces d'échange de produits tels que des marchés intercommunautaires regroupant plusieurs communautés autochtones.

Au Paraguay, le projet financé par l'IPAF et mis en œuvre par la Fondation Yvy Porâ portait sur l'élaboration d'un modèle de production et de commercialisation durable du miel, fondé sur les connaissances traditionnelles autochtones, dans la communauté autochtone de Fischat. Un comité de producteurs de miel composé de 33 femmes a été créé et formé aux techniques de production et de commercialisation du miel. Un plan de production a ensuite été élaboré et approuvé. En janvier 2017, 21 ruches ont été installées et 231 litres de miel ont été produits après la première récolte. Le projet a non seulement permis aux femmes de gagner 7 345 000 guaraníes (plus de 1 200 USD) grâce à la commercialisation du miel, mais il a également renforcé leur capacité à exercer leur autonomie économique.

Au Nicaragua, le Gouvernement territorial autochtone de Li Lamni Tasbaika Kum a aidé les communautés autochtones du territoire de Li Lamni à se lancer dans la production et la commercialisation du cacao biologique. L'IPAF a notamment permis l'achat de petit matériel (machettes, sérateurs et clous) et d'intrants (graines de cacao, chaux, etc.) pour la production de cacao, ainsi que la création de plus de 85 hectares de plantations de cacao dans les 27 communautés du territoire. En outre, un moulin à vent et trois centres de stockage, de fermentation et de séchage du cacao ont été construits. Les 100 producteurs de cacao ont également bénéficié d'activités de renforcement des capacités et de formations techniques qui ont permis d'améliorer la productivité.

Le projet soutenu par l'IPAF exécuté en République démocratique du Congo par le Collectif pour les peuples autochtones au Kivu a contribué à l'amélioration des conditions socioéconomiques des familles batwa sur le territoire de Kalehe (Sud-Kivu), notamment celles qui avaient été expulsées de leurs terres ancestrales entre 1970 et 1975. Grâce à ce projet, plus de 200 ruches traditionnelles ont été installées. Chacune des familles bénéficiaires a pu produire environ 2 litres de miel par mois. Le produit a été en partie vendu sur le marché local et en partie partagé entre les bénéficiaires, ce qui a fait passer leur revenu de 0,5 USD à 1,33 USD par jour. En outre, les bénéficiaires ont acquis des connaissances sur l'importance économique et culturelle de la production de miel et sur l'utilité de l'épargne et du travail collectif.

Au Cameroun, les femmes bedzang ont été soutenues dans la conduite de la campagne agricole débutée en mars 2016. L'IPAF a appuyé des activités clés telles que la préparation des sols, la fourniture d'une assistance technique, la formation aux techniques agricoles et la distribution de semences de maïs. Les activités ont permis de produire 36 325 tonnes de maïs (contre 12 500 tonnes en 2014), dont une partie a été vendue pour un montant total de 1,2 million de francs CFA (environ 2 090 USD). Les revenus générés ont aidé les bénéficiaires à payer les soins de santé et la scolarisation des enfants, ainsi qu'à améliorer la sécurité alimentaire.

Au Maroc, l'IMSLI a appuyé les femmes amazighes dans la commercialisation de divers produits autochtones tels que le miel, l'argan, les plantes médicinales et aromatiques, les dattes, la rose, le safran, le couscous et les tapis amazighs. Le projet a favorisé la formation des femmes amazighes et leur a permis d'acquérir les compétences nécessaires pour produire, vendre et travailler dans le nouveau cadre de coopération mis en place par le Gouvernement.

En Ouganda, l'ITFC a aidé les Batwa marginalisés à mener des activités génératrices de revenus durables en utilisant une approche fondée sur les valeurs culturelles et à améliorer la conservation du Parc national impénétrable de Bwindi grâce à la "Batwa Forest Experience". En particulier, des installations ont été construites sur un sentier naturel de 5,5 km pour présenter la culture des Batwa (par exemple, des cabanes dans des arbres et des huttes pour les aînés). Une organisation communautaire locale batwa a été créée en 2016 et a signé un mémorandum d'accord avec l'Autorité ougandaise de protection de la faune sauvage (UWA) sur la gestion de la "Batwa Forest Experience" en novembre 2017. Six groupes ont été formés pour prendre part à l'initiative et étaient respectivement chargés de se pencher sur les aspects suivants: le tissage de paniers, la sculpture sur bois, la fabrication de bijoux, l'apiculture et la transformation du miel et les spectacles culturels de musique, de danse et de théâtre. Au moins 13 guides batwa et 20 danseurs ont été formés, des visites pédagogiques ont été organisées et un dépliant de présentation du site a été élaboré.

Grâce à cette initiative, les Batwa ont non seulement pu bénéficier d'un accès fréquent à la forêt, mais ils ont également pu contribuer à sa préservation grâce à leurs savoirs traditionnels tout en générant des revenus durables pour leurs familles.

En Inde, le projet soutenu par l'IPAF et mis en œuvre par le Centre de services Surul en milieu rural (CSRA) visait à accroître les revenus et à renforcer la sécurité alimentaire des communautés de la tribu des santhal en mettant en place un wadi<sup>25</sup> et en facilitant la transformation et la commercialisation des fruits et légumes cultivés localement.

Plus de 300 femmes issues des sept villages participants ont créé ou remis sur pied 39 groupes d'entraide pour la gestion des wadis. Grâce à des travaux à haute intensité de main-d'œuvre réalisés à l'aide de charrues et de tracteurs, à l'utilisation de fumier et de compost organiques traditionnels et à l'aménagement de systèmes hydrauliques (tranchées, irrigation au goutte-à-goutte et puits tubulaires), le projet a permis de remettre en état un total de 10,6 hectares de terres incultes.

Près de 3 000 arbres fruitiers (manguiers, goyaviers, jacquiers, citronniers et jujubiers) ont été plantés et plus de 571 kg de légumes ont été produits (en moyenne 116,7 kg/ha) pour une valeur totale estimée à 104 400 roupies indiennes (environ 1 400 USD). Les légumes étaient en partie destinés à la consommation (60%) et en partie vendus. Les revenus générés ont été déposés par les femmes sur les comptes bancaires des groupes d'entraide.

En outre, plus de 15 groupes d'entraide ont pu établir des liens avec la Mission nationale pour les moyens d'existence ruraux, un programme gouvernemental d'octroi de crédit, afin d'améliorer leurs moyens d'existence et de favoriser le développement des microentreprises.

En Malaisie, le projet financé par l'IPAF et mis en œuvre par l'YKPM visait à recourir à l'agriculture écologique afin d'offrir d'autres sources de revenus à la communauté orang asli et à créer des entreprises sociales pour leur permettre d'accéder aux marchés équitables. En particulier, la communauté orang asli s'est organisée pour créer une ferme maraîchère biologique et a cultivé collectivement 1 hectare de terre, ce qui a permis de produire entre 1 000 et 1 250 kg de légumes par hectare et par mois. Les Orang Asli ont également créé une entreprise communautaire sociale avec leur propre marque et ont conclu un partenariat avec une plateforme de commercialisation coopérative (la People Economy Cooperative Selangor) qui leur garantit un accès à des marchés équitables.

La coopérative assure la liaison entre l'entreprise des Orang Asli et les marchés, coordonne les commandes, collecte les produits et les livre sur les marchés. Le revenu mensuel enregistré pour chacun des peuples orang asli participants se situait entre 600 et 800 RM (environ 144 à 190 USD), ce qui représente une augmentation significative par rapport au revenu mensuel moyen qui se situait entre 300 et 500 RM (72 à 120 USD) avant l'exécution du projet.

Au Pakistan, le projet soutenu par l'IPAF et mis en œuvre par la Sukhi Development Foundation visait à autonomiser les Bakarwal des régions montagneuses de l'Azad Jammu-et-Cachemire grâce à la production et à la commercialisation de plantes médicinales.



La pépinière écolégumière des Orang Asli à Ulu Gumum. ©Marie Noel Ngoddo/Tebtebba

<sup>25</sup> "Wadi" est un terme gujarati qui signifie "petit verger" et consiste en une combinaison de cultures maraîchères et fruitières.

Les 100 familles bakarwal ayant pris part au projet ont reçu des semences, ont bénéficié de formations sur la diffusion et la récolte de jeunes pousses et de plantes médicinales, et ont créé des groupes d'entraide à la commercialisation pour s'ouvrir aux marchés. De plus, une brochure sur les plantes médicinales, contenant une présentation en images de 24 plantes médicinales ainsi qu'une brève description de chacune d'entre elles, a été élaborée. La brochure a été imprimée et distribuée aux familles bénéficiaires.

Grâce à ce projet, le revenu mensuel moyen des 100 familles bakarwal, qui se situait entre 4 000 et 6 000 PKR (environ 32 à 48 USD) avant le projet, a augmenté pour s'établir entre 6 000 et 9 000 PKR (environ 48 à 73 USD) par famille, ce qui représente une hausse moyenne de 50%. Les revenus générés par la production et la commercialisation de plantes médicinales représentaient une part importante (20%) des revenus annuels en espèces des familles bakarwal.

En outre, les activités de sensibilisation, de mobilisation, d'information et de renforcement des capacités ont largement contribué à modifier les comportements au sein des communautés et à éliminer la pratique de la surexploitation des plantes médicinales dans leurs régions.

### ***Autonomisation collective***

Le renforcement des capacités et des institutions a représenté un moyen fondamental de promouvoir l'autonomisation collective des communautés autochtones. Les projets ont contribué à renforcer la capacité des communautés autochtones à gérer leurs relations avec le gouvernement et les institutions publiques, à influencer les politiques qui les concernent, à prendre conscience de leurs droits, à mener des actions de plaidoyer efficaces pour la reconnaissance de leurs droits, à améliorer leurs structures gouvernementales traditionnelles, à conclure des partenariats et/ou à négocier avec les acteurs pertinents.

Des actions de plaidoyer ont été menées dans de nombreux pays, entraînant dans certains cas des résultats significatifs.

C'est le cas du projet soutenu par l'IPAF et exécuté par l'Instance suprême des autorités autochtones traditionnelles en Colombie. Dans le cadre des activités liées au projet, des visites ont été organisées pour recueillir des informations sur la situation des droits fondamentaux des femmes autochtones ainsi que sur certains cas individuels de violations de ces droits. Les informations collectées ont été enregistrées dans une base de données. Certaines victimes ont bénéficié d'un soutien juridique et psychosocial, et des formations ont été organisées pour améliorer les capacités des femmes à défendre leurs droits. Une stratégie de plaidoyer a été élaborée par les femmes autochtones et du matériel de sensibilisation a été produit.

Dans l'ensemble, le projet a contribué au renforcement de l'identité culturelle des femmes autochtones et les a aidées à reconnaître et à protéger leurs droits, à repérer les outils et les stratégies permettant de garantir ces droits et à mener des actions de plaidoyer. Ces activités ont permis aux femmes d'attirer l'attention sur les problèmes auxquels elles se heurtent dans leurs communautés et dans les espaces publics et sur les violations des droits humains dont elles sont victimes. Les autorités des conseils autochtones ont reconnu la nécessité de veiller à ce que les femmes soient représentées dans les sphères publique et décisionnelle. Les femmes autochtones ont également participé, en tant que déléguées officielles, aux sessions de la Table ronde permanente pour les peuples autochtones, une plateforme permettant aux peuples autochtones de dialoguer avec le Gouvernement. Dans le cadre de cette table ronde, elles ont réussi à obtenir la création d'une commission thématique sur les affaires des femmes autochtones.

Les femmes autochtones ont également joué un rôle de premier plan dans la défense de leurs droits en Inde, où, pour la toute première fois, les femmes santhal ont obtenu l'accès au *gram panchayat* (assemblée villageoise) et ont réussi à faire interdire la boisson *cholo* afin de réduire la violence familiale. De la même manière, au Maroc, les femmes amazighes ont mené plusieurs actions de plaidoyer en faveur de l'établissement d'une loi visant à officialiser la langue amazighe.

En octobre 2016, des Bedzang du Cameroun ont assisté à la cinquante-quatrième Assemblée générale du Réseau pour la recherche et l'action coopérative sur les Pygmées, une plateforme multipartite qui fait office de large coalition visant à défendre les droits des peuples autochtones et à assurer la liaison avec le Gouvernement sur les questions relatives aux peuples autochtones des forêts. Les Bedzang ont eu l'occasion de partager leur expérience de la mise en œuvre du projet financé par l'IPAF et de porter les problèmes de leur peuple, qui étaient mal connus, à l'attention d'autres groupes ethniques.

Au Guatemala, des résultats significatifs ont été obtenus en matière de reconnaissance des droits des Ch'orti'. Les représentants de la communauté ont comparu devant la Cour constitutionnelle et la Cour suprême de justice et, en collaboration avec la COMUNDICH, ont présenté un recours en *amparo*<sup>26</sup> pour violation de leurs droits en matière d'accès à la terre. En conséquence, les requérants, à savoir les communautés autochtones de Morola, Tachoche et Tizamarté de la municipalité de Camotán, Chiquimula, ont obtenu une injonction provisoire.

Il convient également de mentionner qu'en 2017, la COMUNDICH, l'organisation chargée de la mise en œuvre de l'IPAF au Guatemala, a reçu le prix Alice Zachmann pour les défenseurs des droits de l'homme, décerné par la Commission des droits de l'homme du Guatemala et les États-Unis. Ce prix récompense une personne, une organisation ou une communauté qui s'efforce de défendre les droits de l'homme au moyen de méthodes non violentes et qui a été exposée à des menaces, des actes de violence et/ou des attaques dans le cadre de ses engagements en faveur de cette cause. Ce prix est décerné en reconnaissance du travail et du combat significatifs menés par la COMUNDICH et de la détermination des femmes autochtones à récupérer des terres et à promouvoir des projets de développement communautaire.

La COMUNDICH a également joué un rôle actif dans l'élaboration du Plan national de développement rural intégré.

Au Pakistan, l'IPAF a favorisé la création de l'Organisation communautaire des Bakarwal. Il s'agissait de la toute première fois que les Bakarwal, qui sont semi-nomades, s'organisaient en groupe et pouvaient mener des actions de plaidoyer par l'intermédiaire d'un organe représentatif. L'organisation a notamment plaidé de manière active devant l'Autorité nationale chargée de la gestion des bases de données et de l'enregistrement pour que des cartes d'identité nationales électroniques soient délivrées aux Bakarwal et pour qu'ils aient accès à des services de santé. À l'avenir, cette organisation aura un rôle essentiel à jouer dans la promotion et la protection des droits des Bakarwal.

Enfin, dans trois pays (El Salvador, le Cambodge et la République-Unie de Tanzanie) la participation des organisations de peuples autochtones à l'élaboration des politiques s'est avérée particulièrement efficace.

Comme indiqué précédemment, des résultats impressionnants ont été obtenus en El Salvador, où l'ARCAS, l'organisation chargée de la mise en œuvre de l'IPAF, a participé à l'élaboration du Plan d'action national pour les peuples autochtones<sup>27</sup>. Le Plan d'action est le fruit d'un effort conjoint et d'un processus participatif mené par les organisations de peuples autochtones, les gouvernements et l'équipe de pays des Nations Unies.

Élaboré dans le cadre de l'UNDRIP, le Plan d'action vise à institutionnaliser un processus de concertation entre les peuples autochtones et le gouvernement, en vue d'élaborer des politiques publiques visant à protéger les droits des peuples autochtones dans le pays et à appliquer l'article 3 de la Réforme constitutionnelle (2014) qui reconnaît les peuples autochtones et prévoit l'élaboration de politiques publiques destinées à protéger et à développer leur identité culturelle, leur vision du monde et leurs valeurs spirituelles. Le Plan d'action vise en particulier à garantir la protection juridique des terres, des territoires et des ressources des peuples autochtones par l'application de mesures clés, telles que la création d'un domaine thématique dans le cadre du Programme de transfert des terres afin de garantir les titres fonciers et de modifier les programmes pour qu'ils prennent en compte les pratiques agricoles ancestrales.

La participation à l'élaboration des politiques a également été renforcée au Cambodge où la CIPO, en collaboration avec des membres de l'Alliance des peuples autochtones du Cambodge (CIPA) et 16 ministères nationaux, est convenue de créer un "Groupe de travail chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale sur le développement des peuples autochtones". Le mandat du Groupe de travail a été établi et les domaines d'action prioritaires ont été définis conjointement. La présence des peuples autochtones au sein du Groupe de travail leur permettra d'influer sur le processus et de contribuer à l'élaboration des orientations politiques.

En outre, la CIPO et la CIPA ont mené des actions de plaidoyer auprès du Ministère du développement rural et du Ministère de la planification en vue d'inclure les données relatives aux peuples autochtones dans le recensement national qui aura lieu en 2019.

---

<sup>26</sup> Le recours en *amparo* (aussi appelé procédure d'*amparo*) est un recours en matière de protection des droits constitutionnels disponible dans les juridictions du Guatemala. À titre de réparation, l'*amparo* constitue une garantie procédurale supplémentaire pour les citoyens. Lorsqu'un citoyen estime que ses droits fondamentaux ont été violés, il peut former un recours en *amparo* auprès de l'instance judiciaire compétente.

<sup>27</sup> Le FIDA a apporté un appui financier au processus par l'intermédiaire d'un don mondial ayant contribué à la mise en œuvre du document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014.

Il convient de noter que la CIPO est une jeune organisation, qui a été créée seulement deux ans avant le lancement du projet financé par l'IPAF. Les résultats obtenus par l'organisation dans le cadre de sa participation à l'élaboration des politiques relatives aux peuples autochtones au niveau national sont remarquables.

En République-Unie de Tanzanie, des règlements ont été élaborés pour les cinq villages d'Endamaghan, Mikocheni, Mbuganyekundu, Qang'ded et Jobaj et soumis au conseil de district pour examen. Ces règlements sont un instrument juridique destiné à protéger et à assurer la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les villages en matière de protection de l'environnement, d'éducation, de migration illégale et d'agriculture.

### ***Mobilisation des ressources***

Dans certains cas, l'amélioration des capacités institutionnelles des organisations communautaires et les résultats positifs obtenus dans la mise en œuvre des projets financés par l'IPAF ont permis de mobiliser des ressources pour appuyer et intensifier les activités menées dans le cadre du projet ou pour financer d'autres initiatives ou projets au profit des communautés autochtones.

Dans la région LAC, cela a été le cas en Colombie, en El Salvador, en Équateur, au Guatemala et au Paraguay, où les bénéficiaires de l'IPAF ont pu mobiliser des fonds additionnels pour soutenir, renforcer et élargir les initiatives appuyées par le Mécanisme ou pour financer d'autres initiatives au profit des communautés autochtones. En Colombie, par exemple, l'ASFUMUJER a mobilisé plus de 46 000 USD dans le cadre du Programme de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire pour mettre en œuvre des initiatives liées aux changements climatiques. En Équateur, la Fondation Centro Lianas a pu mobiliser environ 70 000 USD dans le cadre du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-SGP) mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il en a été de même en Asie, où l'YKPM (Malaisie) et l'IMPECT (Thaïlande) ont mobilisé des ressources dans le cadre du Programme de microfinancements du FEM. L'YKPM a notamment pu obtenir des fonds pour étendre de 0,8 à 2 hectares la superficie des cultures de la ferme maraîchère biologique créée dans le cadre de l'IPAF. Cela permettra aux agriculteurs de réaliser des économies d'échelle et de financer les coûts d'exploitation de la ferme.

Au Cambodge, la CIPO a pu mobiliser efficacement des fonds auprès de l'Union européenne (UE) pour mettre en œuvre le Projet "navigateur autochtone" (2017-2019)<sup>28</sup> et auprès du Programme d'échange de produits forestiers non ligneux<sup>29</sup> pour financer la création d'un site écotouristique.

Des partenariats fructueux ont également été créés grâce à l'amélioration des capacités des organisations, et certaines d'entre elles ont reçu un appui non monétaire sous forme de formation ou d'assistance technique pour assurer la durabilité des initiatives et projets soutenus. En Équateur, par exemple, l'IPAF a permis aux communautés kicwha de nouer un partenariat avec le Ministère de l'agriculture et l'Université d'État d'Amazonie en vue d'organiser des visites d'échange dans le cadre du projet soutenu par l'IPAF. En Inde, le CSRA a collaboré avec les établissements publics de santé et les Services intégrés de développement de l'enfant pour offrir des camps de santé aux femmes santhal et sensibiliser la population à un certain nombre de questions de santé. En Indonésie, pour la toute première fois, AMAN Kalbar a pu travailler en étroite collaboration avec des agences villageoises, créant ainsi une atmosphère plus ouverte pour les ONG. En El Salvador, l'ARCAS a réussi à associer l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ONU-Femmes aux activités de formation et de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet.

Selon le KT, il n'a été procédé à aucune mobilisation des ressources en Afrique. Toutefois, les stratégies de création de partenariats et de collecte de fonds se poursuivront au-delà de la période de mise en œuvre du projet et devraient permettre de mobiliser des ressources additionnelles dans le cadre des projets.

---

<sup>28</sup> Le navigateur autochtone est un cadre et un ensemble d'outils créés pour et par les peuples autochtones pour surveiller systématiquement le niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits. Il s'agit d'une initiative conjointe menée avec le soutien de l'UE par un groupe de six partenaires, à savoir le Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP), le Forest Peoples Programme, l'Organisation internationale du Travail, le Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA), la Fondation Tebtebba, l'Institut danois des droits de l'homme et le Grand groupe des peuples autochtones pour le développement durable.

<sup>29</sup> Il s'agit d'un réseau de collaboration regroupant plus de 60 ONG et organisations communautaires travaillant avec les communautés tributaires des forêts en vue de renforcer leurs capacités en matière de gestion durable des ressources naturelles au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et au Viet Nam. Parmi les organismes de financement figurent Cordaid, la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse, le Comité national des Pays-Bas de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UE et ICCO Cooperation.

## 2.2 Composante 2. Améliorer les réseaux des peuples autochtones et les relier aux mouvements mondiaux de peuples autochtones

La composante 2 visait à appuyer le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et de gestion des RIPO, afin de leur permettre de mieux servir les intérêts des peuples autochtones, appuyer leurs initiatives de développement et orienter les efforts de renforcement des capacités.

### Sélection des trois RIPO

En 2010, la gestion de l'IPAF a été décentralisée au niveau régional afin que les coûts de transaction relatifs à l'octroi de dons du FIDA soient réduits et que les capacités des RIPO soient renforcées. En 2011, en consultation avec le Conseil d'administration de l'IPAF, le FIDA a choisi les trois organisations suivantes pour assurer la mise en œuvre du Mécanisme<sup>30</sup>: le FIMI (pour l'Amérique latine et les Caraïbes), la Mainyoto Pastoralists Integrated Development Organization - MPIDO (pour l'Afrique), et la Fondation Tebtebba (pour la région Asie et Pacifique). Cela a permis de diminuer le nombre de dons soumis à l'approbation du FIDA et placés sous sa surveillance, ce qui a eu une incidence positive sur l'efficacité en matière de gestion du Mécanisme. Cela a également favorisé l'autonomisation et le renforcement des capacités des bénéficiaires régionaux.

Début 2014, un questionnaire visant à évaluer l'efficacité de la décentralisation a été envoyé aux organisations communautaires qui avaient exécuté des petits projets financés par l'IPAF. Les performances du FIMI et de Tebtebba ont été globalement satisfaisantes et leur mandat en tant que RIPO a été renouvelé. En Afrique, la MPIDO n'a pas produit les résultats escomptés et a été remplacée par le KT, au terme d'un appel à manifestation d'intérêt lancé au début de 2014.

Afin de mettre en œuvre le cycle de l'IPAF, les trois RIPO ont conclu un accord de don avec le FIDA, avec effet au 14 octobre 2014. Les dates d'achèvement et de clôture des dons étaient respectivement fixées au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018<sup>31</sup>.

Le FIMI et le KT ont tous deux reçu un montant total de 487 200 USD sous forme de don, tandis que 525 600 USD ont été octroyés à Tebtebba<sup>32</sup>. Dans chaque région, un montant total de 350 000 USD a été alloué sous forme de dons subsidiaires à des organisations sélectionnées par l'IPAF. La somme restante visait à couvrir les frais de gestion et les activités liées à la mise en œuvre des projets, notamment afin d'assurer le suivi, la supervision et la gestion des savoirs dans chaque région (pour plus de détails sur l'utilisation des fonds, voir la section 4).

### Encadré 2. Partenaire d'exécution du Mécanisme

**FIMI.** Légalement constitué en 2011 mais opérant au niveau international depuis 2000, le FIMI est un réseau mondial qui regroupe des femmes autochtones, des défenseurs et des militants des droits des peuples autochtones et leurs organisations basées en Asie, en Afrique, en Amérique du Nord, dans la région Amérique latine et Pacifique et Caraïbes, dans le Arctique.

Le FIMI facilite la création d'espaces de concertation, de renforcement des capacités et de développement des capacités de direction par l'intermédiaire de ses quatre programmes stratégiques, qui portent sur les aspects suivants: i) participation à l'élaboration des politiques et plaidoyer; ii) formation et renforcement des capacités; iii) recherche et impact; iv) fonds pour les femmes autochtones.

La principale force du FIMI réside dans sa capacité à structurer les différentes instances du mouvement autochtone et à assurer la liaison des organisations opérant à différents niveaux. Grâce à sa Formation mondiale aux fonctions de direction, le FIMI permet en particulier de favoriser l'établissement de liens entre les organisations participantes et les actions et politiques de promotion.

Le FIMI a créé un climat de confiance avec les donateurs ainsi que des espaces de concertation favorisant la philanthropie interculturelle. Outre sa collaboration avec le FIDA, il a également noué des alliances avec des donateurs partenaires, tels que le Fonds Christensen, la Fondation Swift et le Tamalpais Trust, et des organisations telles que l'Association pour les droits des femmes et le développement, l'International Funders for Indigenous Peoples et Prospera. En 2016, le FIMI a également conclu une alliance avec le Gouvernement des Pays-Bas, dans le cadre du programme "Leading from the South", qui soutient le renforcement des femmes autochtones.

<sup>30</sup> Les principaux critères de sélection des RIPO étaient les suivants: enregistrement légal de l'organisme dans un État membre du FIDA; mandat et mission de l'organisation; capacité financière et responsabilité; disponibilité de personnel qualifié pour la gestion du Mécanisme; expérience dans la collaboration avec les organisations et communautés de peuples autochtones aux niveaux régional et mondial; expérience dans la gestion des savoirs; capacité à consolider les plateformes de peuples autochtones au niveau régional et à établir des liens avec la scène internationale.

<sup>31</sup> Ces accords de don ont été prorogés par le FIDA (pour des précisions complémentaires, voir la section 4).

<sup>32</sup> La différence de budget s'explique par le fait que le don octroyé à Tebtebba devait également couvrir les coûts de l'organisation de deux ateliers régionaux en préparation du Forum des peuples autochtones de 2014 (voir plus loin pour plus de détails).

**Fondation Tebtebba.** Créée en 1996, la Fondation Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour la recherche sur les politiques et l'éducation) est une organisation de peuples autochtones née de la nécessité d'améliorer le plaidoyer pour garantir le respect, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones dans le monde. Elle œuvre en faveur de l'établissement et de la mise en œuvre du développement durable et autodéterminé des peuples autochtones. Le bureau principal de Tebtebba est situé à Baguio City (Philippines) mais ses partenaires se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Tebtebba s'est activement engagée dans les processus menant à l'adoption de lois internationales sur les droits de l'homme et en faveur de l'application d'autres instruments, politiques et accords internationaux tels que l'UNDRIP et l'UNPFII. Tebtebba joue également un rôle de premier plan dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et participe activement à différents groupes autochtones telles que la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'UNPFII, la Commission de la condition de la femme et les activités liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2009, Tebtebba a créé le Partenariat mondial des peuples autochtones sur les changements climatiques, les forêts et le développement durable. De plus, la RIPO assure le secrétariat du Réseau des femmes autochtones d'Asie.

Tebtebba a également acquis une expérience pertinente dans la gestion de projets et noué d'importants partenariats, notamment avec le Fonds Christensen, l'UE, la Fondation Ford, l'Organisation internationale du Travail, le Tamalpais Trust, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque mondiale et le Forest Carbon Partnership Facility.

**Kivulini Trust.** Le Kivulini Trust a été enregistré en février 2009 en vertu du "Trustees Act" (Recueil des lois du Kenya) en tant qu'institution apolitique à but non lucratif qui a pour objectif de soutenir les éleveurs, les pêcheurs, les chasseurs-cueilleurs et les autres communautés minoritaires des terres de parcours du nord du Kenya dans la protection de leur patrimoine culturel et naturel, ainsi que de répondre à leurs aspirations socioéconomiques.

À cette fin, le Kivulini Trust promeut et soutient la transmission des savoirs et des pratiques culturelles et le changement positif, tout en s'appuyant sur les atouts culturels, les savoirs autochtones et le savoir-faire en matière de gestion des ressources naturelles pour assurer un développement global et durable.

## Sélection et attribution des projets

Comme indiqué à la section 2.1, le FIMI, le KT et Tebtebba ont fourni un examen et des conseils de grande qualité concernant les meilleures propositions à approuver par le Conseil d'administration de l'IPAF.

À la suite de l'examen effectué par le Conseil d'administration du Mécanisme et de la sélection des 25 projets à financer, les trois RIPO ont appliqué le processus de diligence raisonnable, examiné les documents juridiques et financiers soumis par les organisations communautaires, parachevé les projets, les cadres logiques et les bases de référence en collaboration avec les organisations bénéficiaires (pour plus de détails sur la conception des projets, voir plus loin) et conclu des accords de don avec ces organisations comme suit:

- le FIMI a établi huit mémorandums d'accord signés entre octobre et novembre 2015, à l'exception du mémorandum conclu avec l'organisation basée en El Salvador, qui a été signé en octobre 2016;
- le KT a établi huit accords de don entre octobre et novembre 2015. Cependant, il n'est pas possible de dire précisément quand les documents ont été signés puisque aucune copie des documents originaux signés n'a été fournie avec les documents partagés;
- les neuf accords de partenariat conclus entre Tebtebba et les organisations sélectionnées en Asie ont été signés entre octobre et novembre 2015, à l'exception de l'accord avec l'organisation indonésienne, qui a été signé en janvier 2016.

Les accords énonçaient les responsabilités de chaque partie en ce qui a trait à la mise en œuvre du projet, au déblocage des fonds, à la surveillance et à la production de rapports.

## Coordination globale

La coordination et la gestion du Mécanisme ont été assurées de différentes manières par les trois RIPO.

En Asie, la gestion de l'IPAF était assurée par deux employés à plein temps de Tebtebba (un coordonnateur de programme et un comptable), avec l'appui du département de la communication. Un nouveau coordonnateur de l'IPAF a été nommé au début de l'année 2015 et a pu se familiariser avec les modalités de mise en œuvre du Mécanisme grâce à l'appui du coordonnateur précédent et au soutien du Secrétariat de l'IPAF, atteignant ainsi un très bon niveau de connaissances et de performance dans la mise en œuvre du Mécanisme.

Le FIMI a assuré la coordination de l'IPAF en Amérique latine et dans les Caraïbes par l'intermédiaire d'un coordonnateur de programme spécial travaillant sous la supervision du Directeur exécutif et avec l'appui des départements administratif/financier et de communication. Vers la fin de 2015, le coordonnateur de l'IPAF a été remplacé. La transition s'est déroulée sans heurt et la mise en œuvre du Mécanisme n'a pas été affectée, ce qui témoigne d'un développement institutionnel solide et d'une bonne capacité du FIMI à s'adapter aux changements et à assurer le déploiement de personnel qualifié pour garantir une transition harmonieuse.

Au sein du KT, le Mécanisme était également géré par un coordonnateur de l'IPAF. Un consultant francophone a en outre été engagé sur la base d'un contrat-cadre pour appuyer la mise en œuvre de projets dans les pays francophones. Cela représentait un arrangement rentable permettant d'assurer une communication efficace avec les bénéficiaires secondaires francophones et constituait un progrès important par rapport aux cycles précédents<sup>33</sup>.

Les coordonnateurs de l'IPAF des trois RIPO étaient compétents, très motivés et dévoués. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés (voir plus loin), il semble assez difficile pour une seule personne d'assurer la coordination du Mécanisme<sup>34</sup>, qui implique la gestion de huit ou neuf dons (comprenant notamment l'établissement des accords de don, la gestion des échanges et de la coordination avec les bénéficiaires, la fourniture d'un appui dans la révision de la conception de leurs projets, la coordination des missions de supervision, le S&E et la révision des rapports, la fourniture d'un appui à la mise en œuvre, la gestion des savoirs, la facilitation des liens avec les projets financés par le FIDA et la supervision de la gestion financière et des problèmes de décaissement).

Ces difficultés ont été encore plus importantes dans la région LAC, où le coordonnateur de l'IPAF s'occupait également de la gestion d'autres fonds administrés par le FIMI (à savoir le "fonds semillas", qui octroie de petits dons aux organisations autochtones) et de la coordination avec les autres initiatives et programmes du FIMI dans différents domaines thématiques (tels que la participation et le plaidoyer politique, l'éducation et la formation ou la lutte des femmes autochtones contre la violence). Bien que des efforts aient été déployés pour soutenir le coordonnateur de l'IPAF (par exemple, en embauchant un membre du personnel pour la gestion des savoirs et la communication avec les propres ressources du FIMI), il est utopique de croire qu'une seule personne peut assumer une telle quantité de travail.

En Afrique, le principal problème tenait au fait que le coordonnateur de l'IPAF fonctionnait indépendamment du reste de l'organisation en raison de l'intégration limitée de l'IPAF dans la stratégie globale du KT. Plus particulièrement, le coordonnateur de l'IPAF bénéficiait d'un soutien et d'un engagement restreints de la part du personnel de gestion financière, en raison de leurs capacités limitées et de l'important roulement de personnel. Cela a entraîné des retards dans le décaissement des fonds en faveur des bénéficiaires secondaires et a nui à l'efficacité du Mécanisme en Afrique (pour plus de détails, voir la section 4).

### **Appui à la conception des projets financés par le Mécanisme**

Les RIPO ont aidé les organisations communautaires à parachever la conception de leurs projets, en mettant l'accent sur la définition d'une base de référence et l'amélioration du cadre logique.

Cette aide a été essentiellement apportée grâce à des orientations et des observations sur la conception formulée dans le cadre d'échanges de courriels, de conversations Skype et d'appels téléphoniques. En Asie, l'appui au parachèvement de la conception a également été fourni par l'intermédiaire d'une formation dispensée dans le cadre d'un atelier de lancement de l'IPAF, organisé par la Fondation Tebtebba aux Philippines en 2015 (pour plus de détails, voir la section 2.3).

**Définition des bases de référence.** En vue de l'élaboration de la base de référence, le FIMI a fourni aux organisations communautaires un modèle comprenant des indicateurs spécifiques permettant de mesurer le bien-être des peuples autochtones, tels que les savoirs traditionnels, la situation des femmes autochtones, la participation et la promotion de la démocratie, la sécurité et la souveraineté alimentaires et l'autodétermination. Le contenu du

---

<sup>33</sup> L'une des difficultés rencontrées lors du cycle précédent de l'IPAF résidait dans le suivi et la supervision des petits projets financés en Afrique de l'Ouest et du Centre, en raison des barrières linguistiques et de la faible capacité de l'exécutant régional de l'IPAF en Afrique à travailler dans cette région.

<sup>34</sup> Il convient de noter que le cycle précédent de l'IPAF en Amérique latine et dans les Caraïbes était géré par un coordonnateur de programme, avec l'appui d'un coordonnateur technique et d'un spécialiste du S&E.

document et la sélection des indicateurs ont été déterminés dans le cadre d'un processus participatif approfondi de consultation et de discussion mené au sein du FIMI. Les indicateurs sont extrêmement pertinents et décrivent la situation des peuples autochtones en fonction de leur propre vision et perception du développement. Il s'agit d'une approche novatrice qui apporte une valeur ajoutée en ce qui concerne l'appui fourni par le FIMI dans la mise en œuvre de l'IPAF (voir les annexes 8 et 9 pour de plus amples informations sur les indicateurs établis par le FIMI et pour un exemple de base de référence complétée).

Comme c'était le cas lors du cycle précédent de l'IPAF, le FIMI a ensuite demandé aux organisations communautaires de mettre à jour la base de référence une fois les projets achevés. Cette autoévaluation par les organisations sélectionnées leur permet, ainsi qu'au FIMI, d'analyser les changements et les résultats découlant du projet et d'évaluer les effets de leur point de vue.

En dépit des aspects positifs, la base de référence manque de données et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs liés aux spécificités des différents projets, ce qui empêche d'apprécier pleinement les progrès et les changements résultant de la mise en œuvre. Cela serait particulièrement pertinent pour le S&E des projets axés sur les activités génératrices de revenus, la production ou la commercialisation. Dans certains cas, cette lacune n'est pas compensée par l'inclusion d'indicateurs quantitatifs dans les cadres logiques (par exemple, des indicateurs sur la production moyenne, la productivité ou le revenu).

Ce problème a été traité en Asie, où les bénéficiaires secondaires ont été invités par Tebtebba à compléter deux bases de référence au début du projet: une base spécifique au projet et une base pour le développement autodéterminé et durable des peuples autochtones (IPSSDD).

La base de référence spécifique au projet était liée aux indicateurs du cadre logique du projet. Il a notamment été demandé qu'une base de référence sur le revenu des bénéficiaires cibles avant l'intervention du projet soit fournie.

L'IPSSDD est un cadre qui englobe différentes approches et prend en considération les perspectives des peuples autochtones en matière de bien-être. La base de référence pour l'IPSSDD permet de montrer les conditions de vie des communautés cibles avant l'intervention du projet selon les neuf domaines du cadre de l'IPSSDD. Ces indicateurs ont été réexaminés à la fin du projet lorsque les bénéficiaires secondaires ont procédé à leur autoévaluation (les annexes 6 et 7 contiennent une liste des principaux indicateurs utilisés par Tebtebba dans son cadre relatif à l'IPSSDD et un exemple de base de référence complétée).

### **Encadré 3. Développement durable et autodéterminé des peuples autochtones**

Le cadre relatif à l'IPSSDD est une approche intégrée et holistique englobant l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'approche écosystémique, l'approche genre, intergénérationnelle et interculturelle, et les perspectives de bien-être des peuples autochtones.

Il comprend les neuf domaines interdépendants suivants qui correspondent aux différentes approches: la terre et les territoires, les ressources naturelles et la biodiversité, l'économie, la gouvernance (traditionnelle et formelle), les savoirs et la culture traditionnels, la santé, le genre et la dynamique intergénérationnelle, les droits des peuples autochtones et le développement institutionnel/organisationnel de la communauté.

Le cadre a été élaboré sur la base de l'expérience qui a montré que les peuples autochtones ont des spécificités pour lesquelles une approche différenciée est nécessaire. Il place au centre de l'attention les domaines et les indicateurs qui les intéressent et qui reflètent leur approche et vision globales du développement durable.

Cette approche, très similaire à celle adoptée par le FIMI, est axée sur les domaines et les indicateurs pertinents pour les peuples autochtones. Néanmoins, contrairement au FIMI, ce cadre est complété par la collecte de données quantitatives et d'indicateurs établis à partir de la conception du projet.

Une approche similaire a été adoptée par le KT, avec l'inclusion dans une base de référence unique d'indicateurs sur le bien-être des peuples autochtones (empruntés au FIMI et adaptés au contexte africain) et d'indicateurs liés aux projets. Il s'agit là d'un autre domaine d'amélioration du KT par rapport au cycle précédent.

Néanmoins, il était très difficile pour les bénéficiaires secondaires de comprendre le cadre logique et les modèles de base de référence, et les conseils fournis sur Skype ou par téléphone par le coordonnateur de l'IPAF étaient insuffisants, en particulier pour les petites organisations ayant une expérience limitée dans la conception et la mise en œuvre de projets de développement. En conséquence, seul un nombre limité d'organisations (à savoir celles de l'Ouganda et du Rwanda) ont été en mesure d'établir une base de référence comprenant des indicateurs quantitatifs pertinents.

**Cadres logiques des projets.** Une analyse des cadres logiques des projets indique que, bien qu'ils soient généralement clairs, la distinction entre résultats et produits n'est pas toujours limpide et, dans certains cas, le nombre d'indicateurs est excessif. Cela est particulièrement le cas des projets exécutés en Afrique, pour lesquels il manque également dans certains cas des données de base sur les bénéficiaires, ventilées par sexe et par âge.

En outre, il existe un décalage entre le cadre logique global des dons de l'IPAF et les cadres logiques des projets. En réalité, aucun des cadres logiques des projets analysés ne comprenait les données et les indicateurs requis pour alimenter les indicateurs du cadre logique global de l'IPAF (tels que le nombre d'organisations mettant en œuvre un projet financé par le Mécanisme au niveau local qui ont mobilisé des ressources auprès de leurs gouvernements ou d'autres donateurs pour leurs projets; le volume des ressources mobilisées et le nombre de partenariats créés; et les liens établis avec les projets financés par le FIDA). Cela soulève donc des questions sur la manière dont les RIPO ont assuré un suivi régulier des projets et aidé les organisations à atteindre des résultats dans de telles circonstances.

Globalement, les réponses au sondage fournies par les organisations bénéficiaires en ce qui concerne l'appui fourni par les RIPO pendant le parachèvement de la conception de leur projet ne sont pas homogènes. Le soutien fourni par Tebtebba a été jugé efficace et extrêmement professionnel et a été apprécié par toutes les organisations interrogées. En Afrique et dans la région LAC, les résultats sont mitigés<sup>35</sup>. Dans l'ensemble, les organisations d'Afrique et de la région LAC ont indiqué que la communication avec les RIPO n'était pas toujours fluide et constante et qu'elles s'attendaient à recevoir des conseils et formations supplémentaires sur les outils et les formats à utiliser pour la conception des projets. Les organisations africaines ont en outre souligné la nécessité d'organiser un atelier de lancement.

## S&E et supervision

Au cours des cycles précédents de l'IPAF, les RIPO ont mis au point différents systèmes et outils de S&E (voir encadré 4 ci-dessous) qui ont été utilisés pour suivre les activités et projets en lien avec l'IPAF. Il s'agit d'un indicateur de l'amélioration de leur performance institutionnelle, bien qu'à des degrés de qualité divers.

### Encadré 4. S&E effectué par les RIPO

Le S&E effectué par le FIMI est basé sur des principes et des critères établis selon la perspective des peuples autochtones, tels que la qualité de vie, les savoirs ancestraux et l'autodétermination. Parmi les principales caractéristiques de la méthode utilisée par le FIMI pour le S&E figurent: i) la participation des organisations autochtones à toutes les phases du S&E; ii) l'élaboration d'instruments, de critères, d'indicateurs et de méthodes selon la perspective des peuples autochtones; iii) l'organisation de missions d'examen à mi-parcours, effectuées par des femmes autochtones du pays ou de la région où les projets sont élaborés; iv) l'organisation de réunions régionales regroupant tous les organismes d'exécution afin de réaliser des évaluations finales, de partager des expériences et de constituer des réseaux. Cette approche et cette méthode sont également utilisées par le FIMI pour le S&E d'autres projets et initiatives.

Tebtebba a adopté le cadre relatif à l'IPSSDD, une approche holistique englobant les droits de l'homme, les écosystèmes, l'égalité des sexes, les approches intergénérationnelles et interculturelles, et les perspectives de bien-être des peuples autochtones. Cette approche est utilisée par l'organisation pour établir les cadres logiques des projets financés par l'IPAF, garantissant ainsi l'inclusion d'objectifs et d'indicateurs socioculturels. Une autoévaluation de l'IPSSDD dans ces mêmes domaines est réalisée pour mesurer les résultats une fois les projets achevés. Le personnel de Tebtebba effectue régulièrement des missions de suivi.

<sup>35</sup> Plus spécifiquement: 4 organismes satisfaits, 1 organisme neutre et 1 organisme très insatisfait du soutien reçu par le KT; 3 organismes neutres, 2 organismes satisfaits et 1 organisme très satisfait du soutien reçu par le FIMI.

Le **Kivulini Trust** est en train d'établir un système de S&E fondé sur la théorie du changement. Le système permet à l'organisation de conserver des données et de recueillir des informations sur le contexte des projets ainsi que sur les indicateurs définis dans le cadre logique et des indicateurs supplémentaires sur le bien-être des peuples autochtones, y compris ceux établis par le FIMI. Le Kivulini Trust a testé et introduit les concepts liés à la théorie du changement au cours de missions de supervision de l'IPAF, ce qui montre que le système peut permettre d'aider les partenaires de l'IPAF à se livrer à une réflexion critique sur la relation entre actions/activités et résultats. En parallèle, davantage d'orientations et de formations devraient être proposées aux bénéficiaires secondaires pour veiller à ce que le système de S&E soit adopté. Le KT effectue en outre un suivi direct des projets.

Les principales activités mises en œuvre par les RIPO au cours du présent cycle de l'IPAF et les caractéristiques de leurs systèmes et stratégies de S&E sont résumées dans les paragraphes ci-dessous.

**Utilisation d'instruments conçus selon la perspective des peuples autochtones.** Le S&E est élaboré et mis en œuvre par les RIPO comme un processus d'accompagnement, de dialogue, de renforcement des capacités et d'apprentissage réciproque. Il repose sur des principes et des critères établis selon la perspective des peuples autochtones, tels que la qualité de vie, les savoirs ancestraux et l'autodétermination. Toutes les RIPO ont défini les instruments, les critères, les indicateurs et la méthode de S&E selon la perspective des peuples autochtones, et les modèles utilisés pour le S&E témoignent de cette approche.

**Établissement d'un calendrier détaillé.** Le FIMI a organisé ses activités de S&E sur la base d'un calendrier précis partagé avec les organisations communautaires, notamment en ce qui concerne les visites de S&E sur le terrain et la mise en œuvre et le suivi des projets. Cet outil de planification contribuait à la gestion efficace du Mécanisme.

**Présentation des rapports établis par les bénéficiaires secondaires aux RIPO.** Le FIMI et le KT ont demandé aux bénéficiaires secondaires de soumettre des rapports de situation tous les six mois ainsi qu'un rapport à la fin du projet. En Asie, Tebtebba avait initialement demandé aux bénéficiaires secondaires de soumettre trois rapports de situation (correspondant aux décaissements des fonds) et un rapport d'achèvement. Toutefois, suite à un changement dans la politique fiduciaire de Tebtebba, qui a pris effet en janvier 2016, il leur a été demandé de soumettre des rapports de situation trimestriels. Si cette approche a permis à Tebtebba d'assurer une communication régulière avec les organisations partenaires, elle s'est également avérée très contraignante. En revanche, la soumission trimestrielle des rapports n'a pas été strictement respectée et Tebtebba a fait preuve de souplesse en tenant compte de facteurs importants (tels que la capacité des bénéficiaires secondaires, les coûts de traduction et les contraintes de temps).

Le FIMI et Tebtebba ont mis au point un modèle normalisé de format des rapports, indiquant notamment les sections importantes (comprenant notamment les activités mises en œuvre, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus en fonction du cadre logique du projet et un chronogramme actualisé). Selon le coordonnateur de l'IPAF, des modèles de présentation de rapports ont également été préparés par le KT, mais n'ont toutefois pas été utilisés par les bénéficiaires secondaires. En réalité, les rapports soumis par les organisations africaines suivent des formats distincts et, dans certains cas, les rapports établis par une même organisation diffèrent également. Cela a certainement rendu les activités de consolidation et de suivi du KT plus difficiles et moins efficaces.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires secondaires ont régulièrement soumis leurs rapports à Tebtebba et au FIMI et ceux-ci sont bien classés. Il n'en va pas de même pour le KT, puisque les rapports des bénéficiaires secondaires semblent avoir été établis et soumis de façon irrégulière.

La capacité des organisations communautaires à fournir des documents de qualité et des rapports axés sur les résultats était inégale. Évidemment, cela dépendait aussi de leur niveau de développement institutionnel et de leur expérience dans la gestion de projets appuyés par des institutions financières internationales. Certains rapports sont très riches en informations et complets et s'accompagnent de plusieurs documents relatifs à la gestion des savoirs en annexe (surtout dans les rapports de la région LAC). D'autres sont médiocres (et ne contiennent, par exemple, qu'une liste de points sans texte narratif et sans cadre logique) ou fortement axés sur les activités, sans analyse des résultats obtenus et des enseignements tirés. Comme indiqué précédemment, les rapports émanant de la région LAC et d'Afrique ne contiennent souvent pas suffisamment de données quantitatives et présentent des incohérences dans la définition du nombre de bénéficiaires.

**Présentation des rapports établis par les RIPO au FIDA.** Les rapports annuels et les rapports d'achèvement présentés par les RIPO au FIDA obéissent à différents formats et varient quant à la qualité. Les rapports de situation annuels du FIMI et de Tebtebba sont très succincts et contiennent des informations schématiques sur les activités menées et les états des dépenses, tandis que ceux du KT sont assez complets et instructifs, présentant des informations détaillées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre pour chaque projet. En revanche, alors que les rapports d'achèvement du FIMI et de Tebtebba sont très complets, le rapport d'achèvement du KT est très général et ne contient pas certaines données et informations essentielles (par exemple, le nombre de bénéficiaires ou les informations relatives à l'interruption du projet soutenu par l'IPAF au Botswana). Il convient de noter que le rapport d'achèvement soumis par le FIMI contient un nombre impressionnant d'informations et de détails, et comporte plusieurs annexes instructives montrant les progrès accomplis et les résultats obtenus pour chaque projet.

Il est surprenant qu'aucune des RIPO n'ait joint à ses rapports au FIDA une mise à jour du cadre logique des projets permettant de suivre les progrès réalisés en fonction des indicateurs de l'IPAF. Cette situation, conjuguée au manque de suivi de ces indicateurs au niveau national, fait état d'un décalage entre le cadre logique de l'IPAF et le suivi effectué aux niveaux régional et national.

En outre, compte tenu de l'absence d'un format normalisé pour l'établissement de rapports et la collecte uniforme de données et d'informations par les trois RIPO, il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble complète et homogène des progrès réalisés dans la mise en œuvre et d'autres éléments clés (tels que le nombre de bénéficiaires indirects, le nombre de jeunes bénéficiaires ou les dépenses par bénéficiaires secondaires).

**Classification des documents relatifs aux projets.** Le FIMI et Tebtebba ont mis en place un système rigoureux de classification des documents issus de la mise en œuvre des projets. Cela vaut en particulier pour le FIMI, puisqu'un grand nombre de documents juridiques, techniques et financiers sont disponibles et soigneusement classés dans sa base de données.

**Organisation de missions d'examen à mi-parcours.** Des missions d'examen à mi-parcours ont été organisées par les RIPO dans l'ensemble des pays, à l'exception du Pakistan<sup>36</sup>. Les missions ont fourni une excellente occasion d'atténuer les risques associés à la mise en œuvre, d'appuyer le renforcement des capacités des partenaires, de procéder à un examen de la mise en œuvre des projets, de vérifier si les rapports soumis sont conformes à la réalité, de contribuer au recensement des principaux obstacles à la mise en œuvre, d'intégrer les enseignements tirés dans la programmation générale et de faire des recommandations concernant les mesures correctives à prendre et/ou les ajustements à apporter pour assurer le bon déroulement des projets.

Les missions de suivi de Tebtebba ont généralement été menées par le coordonnateur de l'IPAF et prenaient le plus souvent la forme de discussions avec les bénéficiaires secondaires, les bénéficiaires et les acteurs externes. Dans certains cas, un comptable y prenait également part afin d'assurer le mentorat en matière de gestion financière. Cette approche s'est avérée efficace, puisqu'elle a permis au coordonnateur de l'IPAF de renforcer le partenariat avec les bénéficiaires secondaires et de traiter efficacement les problèmes ou de fournir un appui à la mise en œuvre. Cela apparaît dans la qualité élevée des rapports de mission et des résultats de l'enquête, toutes les organisations ayant indiqué être satisfaites ou très satisfaites de l'appui reçu.

La sélection des consultants chargés d'entreprendre les missions sur le terrain a constitué une étape importante pour le système de S&E du FIMI. Les supervisions étaient assurées par des femmes autochtones rigoureusement sélectionnées et formées par le FIMI<sup>37</sup> du pays ou de la sous-région dans lesquels les projets étaient mis en œuvre. Si cela a fortement contribué à renforcer l'accès des femmes aux postes de responsabilité et à établir des relations de confiance, cela a également permis de recourir à la langue locale et de réduire les coûts.

Toutefois, en engageant des consultants externes, le FIMI a perdu une occasion de renforcer ses propres effectifs et ses liens directs avec les organisations locales. Cette question a également été soulignée dans l'enquête.

---

<sup>36</sup> La mission n'a pas pu être effectuée pour des raisons de sécurité.

<sup>37</sup> Le processus de sélection se déroule en plusieurs étapes, comme suit: i) sélection du consultant au sein du réseau du FIMI sur la base des connaissances et de l'expérience; ii) soumission d'informations relatives au projet au consultant, y compris les outils et la méthode d'évaluation élaborés par le FIMI; iii) organisation d'une réunion par Skype pour informer le consultant de l'état d'avancement du projet et analyser en détail les outils et la méthode d'évaluation; iv) triangulation avec le CPP du FIDA du pays concerné; v) élaboration du programme en coordination avec le FIDA, définition du mandat et signature du contrat de consultant.

En effet, bien que les organisations communautaires aient été globalement satisfaites de la qualité de l'appui fourni pendant la supervision, il a été recommandé d'accroître la communication et les possibilités d'apprentissage et/ou de réunions pour renforcer les alliances et les stratégies.

En Afrique, tous les projets étaient directement supervisés par le KT. La conduite de missions dans l'ensemble des pays a représenté une amélioration par rapport au cycle précédent en Afrique, où seulement 70% des petits projets faisaient alors l'objet d'une surveillance et où les plaintes déposées par les organisations francophones n'étaient pas suivies et supervisées de manière adéquate. En outre, les supervisions ont permis de faciliter les contacts et l'interaction avec les fonctionnaires et les institutions des administrations locales<sup>38</sup>.

En dépit des aspects positifs, certains problèmes ont également été observés. Toutes les missions n'ont notamment pas été menées en temps opportun, soit à mi-parcours de la période d'exécution du projet. Cela vaut particulièrement pour la région LAC, où certaines missions de supervision ont été effectuées seulement quelques mois avant la fin des activités (par exemple, en Équateur et au Mexique). En El Salvador, la mission a eu lieu après l'achèvement du projet. Cela n'a pas laissé aux bénéficiaires secondaires suffisamment de temps pour revoir les activités de mise en œuvre conformément aux recommandations formulées.

En outre, tous les bénéficiaires secondaires n'ont pas reçu les rapports de mission et les RIPO n'ont pas assuré le suivi nécessaire pour les aider à mettre en œuvre les recommandations concertées. C'est un aspect qu'il faudra améliorer à l'avenir.

**Tableau 6.** Calendrier des missions de supervision

Pays	Dates	Équipe de supervision	Période d'exécution du projet	Durée du projet (en mois)
<b>Afrique</b>				
Botswana 1611	16-25 févr. 2017	Coordonnateur de l'IPAF	févr. 2016-sept. 2017 (achevé prématurément en févr. 2017)	20 prévus, 12 effectifs
Cameroun 1515	15-23 juin 2017	Coordonnateur de l'IPAF et coordonnateur francophone	nov. 2015-sept. 2017	24
Éthiopie 1398	24-30 juin 2017	Coordonnateur de l'IPAF et coordonnateur francophone	nov. 2015-avril 2018, prolongé jusqu'en déc. 2018	18 prévus, 26 effectifs
Maroc 1672	16-20 janv. 2017	Coordonnateur de l'IPAF et coordonnateur francophone	oct. 2015-sept. 2017, prolongé jusqu'en déc. 2017	24 prévus, 27 effectifs
Ouganda 1757	30 oct.-7 nov. 2016	Coordonnateur de l'IPAF, UWA	oct. 2015-nov. 2017	24
République démocratique du Congo 1336	18-24 nov. 2016	Coordonnateur de l'IPAF et coordonnateur francophone	oct. 2015-nov. 2017	24
Rwanda 1511	8-16 nov. 2016	Coordonnateur de l'IPAF et coordonnateur francophone	nov. 2015-oct. 2017	24
Tanzanie 1610	9-17 juill. 2016	Coordonnateur de l'IPAF, URCT et Tanzania Land	nov. 2015-févr. 2017, prolongé jusqu'en nov. 2017	15 prévus, 25 effectifs
<b>Asie et pacifique</b>				
Bangladesh 1417	28 févr.-3 mars 2017	Trinomul Unnayan Songstha <sup>39</sup>	janv. 2016-déc. 2017	24
Cambodge 1400	26 juin-1 <sup>er</sup> juill. 2017	Coordonnateur de l'IPAF	déc. 2015-déc. 2017	24
Inde 1205	20-25 mars 2017	Coordonnateur de l'IPAF, Jharkhand Tribal Development Society (JTDS) <sup>40</sup> , personnel du FIDA chargé du Projet d'autonomisation et de promotion des moyens de subsistance des populations tribales du Jharkhand	déc. 2015-déc. 2017	24
Indonésie 1783	16-22 mai 2017	Coordonnateur de l'IPAF et comptable	janv. 2016-déc 2017	24
Malaisie 1785	5-10 oct. 2016	Coordonnateur de l'IPAF et personnel financier	nov. 2015-juin 2017, prolongé jusqu'en sept. 2017	18 prévus, 20 effectifs
Pakistan 1655	-	-	déc. 2015-déc 2017	24

<sup>38</sup> Les rapports de KT n'ont pas pu être évalués puisque aucun rapport n'a été rendu disponible ou partagé. Le seul rapport de supervision disponible est celui du Maroc, bien que le document ne contienne qu'une analyse des forces et des faiblesses des coopératives de femmes soutenues.

<sup>39</sup> Trinomul Unnayan Songstha est un partenaire de longue date de Tebtebba.

<sup>40</sup> JTDS est un organisme autonome relevant du Département de la protection sociale du Gouvernement du Jharkhand.

Philippines 1194	13-18 juin 2016; 28 sept.-1 <sup>er</sup> oct. 2016 (mission de suivi financier)	Coordonnateur de l'IPAF et comptable	déc. 2015-juin 2017	18
Philippines 1402	20-22 mars 2016; 13-16 oct. 2016; 10-12 juin 2017;	Coordonnateur de l'IPAF, comptable, chef du service financier	déc. 2015-mai 2017 (achevé prématurément en févr. 2017)	18 prévus, 15 effectifs
Thaïlande 1635	1 <sup>er</sup> -7 juill. 2017	Coordonnateur de l'IPAF	nov. 2015-nov. 2017	24
<b>Amérique Latina y el Caribe</b>				
Colombie 1300	22-24 juill. 2016 et 8-9 août 2016	Consultant externe	janv. 2016-janv. 2017, prolongé jusqu'en févr. 2017	13 prévus, 14 effectifs
Colombie 1606	7-10 févr. 2017	Consultant externe	févr. 2016-janv. 2018	24
El Salvador 1473	14-18 janv. 2018 <sup>41</sup>	Équipe du FIMI	oct. 2016-oct. 2017, prolongé jusqu'en déc. 2017	14 prévus, 16 effectifs
Équateur 1553	7-11 févr. 2017	Consultant externe	nov. 2015-mai 2017	18
Guatemala 1382	27-30 juin 2016	Consultant externe	déc. 2015-déc. 2016	12
Mexique 1645	2-6 sept. 2017	Consultant externe + équipe du FIMI	nov. 2015-nov. 2017	24
Nicaragua 1631	12-15 févr. 2017	Équipe du FIMI	nov. 2015-nov. 2017	24
Paraguay 1608	4-8 janv. 2017	Consultant externe	déc. 2015-juin 2017, prolongé jusqu'en nov. 2017	24 prévus, 29 effectifs

## Liens avec les plateformes et forums régionaux et internationaux

L'IPAF s'est avéré être un instrument efficace pour rapprocher les organisations communautaires et les mouvements régionaux et internationaux des peuples autochtones. Les RIPO jouent un rôle essentiel dans l'établissement et le renforcement des réseaux entre les communautés et les organisations autochtones et leur mise en liaison avec les plateformes et forums régionaux et internationaux, comblant dans plusieurs cas le fossé entre le niveau mondial et local.

L'IPAF entretenait en particulier des liens avec le Forum des peuples autochtones au FIDA et les organisations communautaires ayant participé aux consultations régionales de 2014<sup>42</sup> et 2016 en préparation de la réunion mondiale du Forum, ainsi qu'aux réunions internationales de 2015 et 2017 (plus de détails dans l'encadré 5 ci-après).

Dans l'ensemble, les connaissances tirées de l'exécution des petits projets financés par le Mécanisme ont été partagées et ont directement alimenté le dialogue tenu entre les organisations de peuples autochtones et le FIDA dans le cadre du Forum, éclairant ses décisions et recommandations. En outre, l'IPAF a apporté des réponses concrètes aux demandes formulées par les peuples autochtones lors des réunions internationales du Forum, en appelant le FIDA à appuyer les efforts de renforcement des capacités déployés par leurs organisations à tous les niveaux et à leur fournir un appui direct et intégral, en particulier par l'intermédiaire de leurs organisations.

Cela se reflète dans la vive satisfaction exprimée par les organisations communautaires qui ont participé aux ateliers préparatoires et aux réunions mondiales du Forum.

### Encadré 5. Participation des organisations de peuples autochtones aux activités du Forum des peuples autochtones

En 2014, le FIMI, le KT et Tebtebba ont organisé et financé, grâce à des fonds octroyés par l'IPAF, les ateliers de consultation régionaux suivants tenus en préparation de la deuxième réunion mondiale du Forum:

- Asie: 24-25 novembre 2014, Jakarta, Indonésie; organisé par Tebtebba et AMAN;
- Pacifique: 26-27 novembre 2014, Nadi, Fidji; organisé par le FIDA, Tebtebba et le Réseau des organisations d'agriculteurs des îles du Pacifique (PIFON).
- Afrique: 15-16 décembre 2014, Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie; organisé par le KT;
- Amérique latine et Caraïbes (région LAC): 18-19 décembre 2014, Asunción, Paraguay; organisé par le FIMI.

<sup>41</sup> Prévu du 18 au 22 décembre 2017. Annulé en raison de problèmes personnels du consultant.

<sup>42</sup> Les organisations financées par l'IPAF qui ont participé aux ateliers de préparation régionaux de 2014 étaient celles qui avaient bénéficié d'un financement dans le cadre du cycle précédent de l'IPAF de 2011.

Les ateliers ont réuni plus de 55 participants, dont des représentants d'organisations de peuples autochtones (y compris certaines des organisations ayant reçu un financement dans le cadre du cycle de l'IPAF de 2011), d'organisations nationales et régionales participant à des projets financés par le FIDA, de membres du personnel du FIDA, de membres de l'UNPFII et de représentants gouvernementaux.

L'objectif des ateliers de consultation était d'échanger des savoirs, des expériences et des bonnes pratiques sur les systèmes alimentaires et les moyens d'existence durables des peuples autochtones, sur les systèmes de production traditionnels et sur la conservation de la biodiversité, ainsi que de recenser les principales difficultés et possibilités liées au renforcement de ces domaines par le FIDA. Les ateliers ont également fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations et des plans d'action régionaux issus de la première réunion mondiale du Forum des peuples autochtones. Les participants ont en outre formulé des suggestions concernant les indicateurs de bien-être des peuples autochtones. De plus, quatre représentants des projets financés par l'IPAF en Bolivie, au Botswana, en Indonésie et aux Philippines ont été choisis pour participer à la réunion mondiale de 2015 du Forum à Rome.

À la fin de 2016, les ateliers de consultation régionaux suivants ont été tenus en préparation du Forum de 2017:

- Pacifique: 21-22 novembre 2016, Pacific Harbour, Fidji; organisé par le PIFON et l'IWGIA.
- Asie: 22-26 novembre 2016, Siem Reap, Cambodge; organisé par le Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP), la CIPO, l'IWGIA et l'Organisation pour la promotion de la culture kui.
- Amérique latine et Caraïbes (région LAC): 22-27 novembre 2016, San Salvador, El Salvador; organisé par le Centre pour l'autonomie et le développement des peuples autochtones, le Consejo Coordinador Nacional Indígena Salvadoreño (CCNIS)<sup>43</sup> (Comité national de coordination pour les autochtones salvadoriens), le Consejo Indígena de Centro América, le Fonds pour le développement des peuples indigènes et l'IWGIA.
- Afrique: 5-7 décembre 2016, Brazzaville, Congo; organisé par l'Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo et l'IWGIA.

Parmi les participants figuraient 11 représentants de projets financés par l'IPAF en Afrique (Cameroun, Éthiopie, Maroc, Ouganda, République démocratique du Congo et République-Unie de Tanzanie), en Asie (Cambodge, Inde et Indonésie) et en Amérique latine et Caraïbes (El Salvador et Mexique).

Les ateliers étaient axés sur l'autonomisation économique des peuples autochtones, qui était le thème de la réunion mondiale de 2017. Des représentants de projets financés par l'IPAF au Cambodge, en Indonésie et au Mexique ont été choisis pour participer à la réunion mondiale de 2017.

Au cours de la réunion mondiale à Rome, Mme Teresa Zapeta, ancienne coordonnatrice du FIMI, a pris part à une table ronde organisée par le Conseil des gouverneurs du FIDA pour partager les expériences liées à la mise en œuvre de l'IPAF et attirer l'attention du public sur les problèmes auxquels les peuples autochtones font face dans leur région.

Les RIPO se sont également efforcées d'alimenter le dialogue aux niveaux régional et international en partageant les expériences, les initiatives et les processus soutenus par l'IPAF dans le cadre de l'UNPFII (dont les réunions annuelles se tiennent à New York), des négociations sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le FIMI a pris part à trois événements majeurs au cours desquels l'expérience de l'IPAF a été partagée, notamment le Treizième Forum international de l'Association pour les droits des femmes et le développement (Costa do Saupe, Bahia, Brésil, 8-11 septembre 2016), la Conférence des bailleurs de fonds autochtones d'Amérique latine organisée par l'International Funders for Indigenous Peoples (Lima, Pérou, 25-27 octobre 2016) et la Soixante et unième session de la Commission sur le statut des femmes, qui a eu lieu au siège de l'ONU à New York (17 mars 2017). Tebteba a contribué à l'élaboration des documents thématiques du Grand groupe des peuples autochtones présentés au Forum politique de haut niveau en 2016 et 2017 en partageant les expériences tirées de la mise en œuvre de l'IPAF en Inde et en Indonésie. Au cours de l'atelier tenu en préparation de la réunion mondiale du Forum des peuples autochtones de 2014, le KT a appuyé l'organisation d'une manifestation parallèle sur l'existence et les droits des peuples autochtones en République-Unie de Tanzanie, tenue conjointement par la Commission pour les droits de l'homme et la bonne gouvernance et le bureau de pays du FIDA en République-Unie de Tanzanie (pour plus de détails, voir la section 5.3).

Ces événements ont également permis aux RIPO de nouer des liens avec divers réseaux, communautés et organisations de peuples autochtones du monde entier, ainsi qu'avec des ONG, des partenaires, des organismes des Nations Unies et des représentants gouvernementaux, et de promouvoir les droits des peuples autochtones.

Toutefois, hormis pour Tebteba, la capacité des RIPO à faciliter et à soutenir la participation des organisations communautaires à d'autres réunions et manifestations régionales ou internationales que le Forum était limitée.

---

<sup>43</sup> Salvadoran National Indigenous Coordinating Council.

En effet, si Tebtebba est parvenue à organiser deux ateliers régionaux de l'IPAF (voir la section 3 pour plus de précisions) et a aidé les deux organisations financées par l'IPAF aux Philippines à participer à la Journée internationale du Forum mondial des peuples autochtones, coordonnée par Tebtebba, cela n'a pas été le cas en Afrique ou dans la région LAC. Bien que de nombreux échanges et réunions aient eu lieu entre les peuples autochtones dans le cadre des projets mis en œuvre, aucune des organisations appuyées par l'IPAF n'a été invitée par le FIMI ou le KT à participer à d'autres manifestations, ateliers ou forums.

Cela représente certainement un pas en arrière pour le FIMI par rapport aux cycles précédents. Néanmoins, selon l'organisation, ces difficultés étaient liées au montant limité de fonds alloués à la gestion des dons par le FIMI et au fait qu'une partie importante des fonds a été utilisée pour financer l'atelier régional de 2014 en préparation du Forum des peuples autochtones<sup>44</sup>. Depuis 2016, le FIMI met également l'accent sur la gestion de son nouveau programme intitulé "Leading from the South" (pour de plus amples informations, voir encadré 2 et section 5), ce qui pourrait avoir mis à rude épreuve les ressources humaines et contribué à l'augmentation de la charge de travail, se répercutant sur la gestion du Mécanisme.

### 2.3 Composante 3. Gestion des savoirs

L'IPAF est un instrument d'écoute et d'apprentissage qui permet de déterminer les besoins des peuples autochtones, les solutions et les innovations proposées. Les RIPO ont joué un rôle clé à cet égard, en étant en charge de la collecte et de la diffusion des savoirs produits par le Mécanisme. Plus particulièrement, le FIMI, le KT et Tebtebba ont obtenu les résultats présentés ci-après au cours du présent cycle de l'IPAF.

- **Examen des propositions.** Les RIPO ont procédé à des analyses approfondies des propositions reçues dans le cadre de l'appel lancé par l'IPAF dans les trois régions couvertes par le Mécanisme. Les analyses contiennent des informations de première main sur la pauvreté rurale et le bien-être des communautés de peuples autochtones, notamment en ce qui concerne leur situation, les perspectives, les pratiques traditionnelles et les solutions proposées. Ces informations offrent une nouvelle vision originale des nouveaux enjeux de la pauvreté rurale. Les rapports ont été transmis aux CPP et utilisés dans le cadre de plusieurs processus d'amélioration de la qualité lors de la conception des projets financés par le FIDA. Toutefois, il est difficile de savoir si et de quelle manière les rapports ont été partagés et/ou utilisés comme produits du savoir entre les organisations autochtones et/ou d'autres parties prenantes.
- **Connaissances tirées des projets.** Les organisations communautaires elles-mêmes considèrent la gestion des savoirs comme une priorité et ont soutenu l'organisation de visites d'échange et de réunions dans les zones de projet entre différentes communautés. Ces expériences ont particulièrement aidé à faciliter les processus d'apprentissage entre pairs.

Dans certains cas, les organisations communautaires ont également élaboré des supports de connaissances et de communication fondés sur la mise en œuvre des projets, tels que des manuels de plaidoyer, des brochures, des documentaires vidéo, des études de marché, des rapports de formation et de manifestations et des photos. Cela a été le cas dans la région LAC, où le FIMI a demandé aux organisations sélectionnées de partager les connaissances et les expériences tirées des activités menées au niveau des pays, en particulier les produits associés aux programmes. Cette tâche a certainement représenté un effort considérable de la part du FIMI et des organisations participantes. De plus, ces nombreux supports utiles sont à disposition et classés de manière appropriée dans la base de données du FIMI. Malheureusement, malgré la planification du FIMI, le développement des supports de gestion des savoirs et de communication (tels que les études de cas et les brochures) n'a pas abouti, et les riches documentation et source de connaissances disponibles dans la base de données du FIMI ne sont pas pleinement exploitées.

En Asie, le principal produit du savoir élaboré au cours de ce cycle est la brochure intitulée "Ten years after the UNDRIP, Stories from the Indigenous Peoples Assistance Facility in Asia". Cette brochure, dont l'auteur est le coordonnateur de l'IPAF, rassemble les récits, les bonnes pratiques et les expériences des organisations de

---

<sup>44</sup> Selon le rapport de mission de supervision du FIDA de 2017, 51 189 USD ont été dépensés par le FIMI pour organiser l'atelier régional de préparation au Forum des peuples autochtones de 2014 au Paraguay. Cela représente 37% des ressources totales allouées par le FIMI aux activités de coordination du Mécanisme dans la région.

peuples autochtones concernant la mise en œuvre du développement durable et autodéterminé selon les domaines définis dans le cadre relatif à l'IPSSDD. Elle démontre également le fort potentiel qu'offre l'IPAF dans la mise en œuvre de l'UNDRIP. Tebtebba prévoit de distribuer la brochure lors des manifestations nationales et internationales organisées à l'intention des peuples autochtones et de la partager avec ses partenaires.

Enfin, les trois RIPO ont élaboré trois dépliants présentant les résultats globaux obtenus dans le cadre du Mécanisme.

Aucun matériel de communication ou de gestion des savoirs en rapport avec les projets mis en œuvre en Afrique n'a été trouvé. Selon le KT, les ressources limitées disponibles pour la gestion des savoirs ont été utilisées pour embaucher le coordonnateur francophone et pour lui permettre de participer aux missions de supervision.

- **Ateliers relatifs à la gestion des savoirs.** Tebtebba a organisé avec succès deux ateliers à Manille (Philippines) avec la participation de toutes les organisations financées par l'IPAF. Un atelier de lancement et d'orientation a notamment été organisé du 26 au 30 octobre 2015 pour fournir des orientations sur le cadre relatif à l'IPSSDD et les modalités de mise en œuvre et de suivi des projets. Un atelier d'évaluation de fin de projet a également eu lieu les 25 et 26 janvier 2018 en vue de faciliter la réflexion et le partage des enseignements tirés, des réalisations, des pratiques efficaces et des difficultés rencontrées dans l'exécution du Mécanisme entre les bénéficiaires secondaires.

L'enquête a indiqué que ces événements étaient jugés extrêmement pertinents et utiles par les organisations communautaires pour permettre d'avoir une compréhension commune des modalités de mise en œuvre des projets et des outils et pratiques de S&E, de faciliter l'apprentissage par les pairs et de créer des liens et des alliances entre les organisations ou de les renforcer.

À l'origine, le FIMI était disposé à organiser un atelier régional en 2017 au Guatemala pour permettre aux organisations communautaires de se rencontrer et d'échanger des connaissances et des expériences sur la mise en œuvre des projets financés par l'IPAF. Toutefois, l'atelier n'a pas pu avoir lieu en raison du manque de ressources.

- **Utilisation du web et des médias sociaux.** Les sites web du FIMI et de Tebtebba sont complets, fonctionnels et actualisés. Néanmoins, ils ne contiennent aucun article ni aucune information à jour sur l'IPAF. Il arrive parfois que les deux organisations partagent le contenu des activités de l'IPAF par l'intermédiaire de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Toutefois, cela n'est pas fait de manière régulière et systématique ou sur la base d'une stratégie de communication.

Tebtebba a également utilisé Listserve (un système de listes de diffusion) comme plateforme de discussion pour faciliter la concertation et le partage d'expériences entre les bénéficiaires secondaires et pour aborder collectivement certains problèmes liés à la mise en œuvre. Cependant, seul un nombre limité d'organisations ont participé ou apporté leur contribution au débat.

Le KT possède un site web, mais il n'est pas utilisé comme outil de diffusion des informations sur l'IPAF, et aucune donnée n'est fournie concernant les projets financés par le Mécanisme.



Éthiopie, décembre 2018, District de Chencha. "Améliorer les moyens d'existence des femmes grâce à la culture de l'ensète dans le sud-ouest de l'Éthiopie", projet IPAF (2015). ©FIDA/Petterik Wiggers

### 3. Coordination et supervision du programme du FIDA

Au niveau mondial, le Mécanisme était coordonné et supervisé par le FIDA par l'intermédiaire du Secrétariat de l'IPAF, qui relève de la Division des politiques et du conseil technique<sup>45</sup>, Bureau des peuples autochtones et des questions tribales.

Le spécialiste technique principal du FIDA, secondé par un assistant de programme et un consultant, assurait le Secrétariat du Mécanisme. Les coûts des activités du Secrétariat de l'IPAF ont été financés par le budget administratif du FIDA.

Le FIDA était chargé de conclure des accords de don avec les RIPO, de leur verser des fonds conformément aux accords pertinents, de faciliter l'établissement de liens avec les opérations du FIDA et de superviser la mise en œuvre.

Les principales activités menées par le FIDA au cours du présent cycle sont résumées ci-après.

- **Lancement de l'appel à propositions.** Le FIDA a géré et coordonné le lancement de l'appel en 2014 et a élaboré un large éventail d'outils, de directives et de modèles pour appuyer et faciliter le processus de candidature et l'examen technique des propositions, permettant ainsi à toute sorte d'utilisateurs de participer à l'appel.
- **Accords de don avec les RIPO.** Le FIDA a conclu trois accords de don avec les trois RIPO en octobre 2014.
- **Coordination courante.** Le FIDA a assuré la coordination courante du programme, notamment en ce qui concerne la gestion financière (comme expliqué plus en détail à la section 4) et l'appui aux RIPO.
- **Missions de supervision.** Le FIDA a assuré la supervision du Mécanisme par la coordination et l'organisation de deux missions de supervision, l'une en Afrique et l'autre dans la région LAC. Les missions de supervision visaient à procéder à un examen critique de la mise en œuvre du Mécanisme par les RIPO et à formuler des recommandations pour améliorer la performance. Les supervisions ont également permis d'établir des liens avec les programmes de pays du FIDA.

Les missions de supervision ont été jugées très utiles et pertinentes par les RIPO, en particulier pour améliorer la communication avec le FIDA et traiter efficacement les problèmes et contraintes liés à la mise en œuvre. La participation du personnel financier du FIDA à la mission de supervision menée auprès du KT a été très appréciée car elle a permis de renforcer les capacités et de clarifier les questions liées à la gestion financière.

Toutefois, aucune visite n'a été organisée par le FIDA auprès des organisations communautaires.

**Tableau 7.** Missions de supervision du FIDA

RIPO	Dates de la mission	Lieu	Composition de l'équipe
FIMI	24 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2017	Ville de Guatemala, Guatemala	Consultant indépendant
Kivulini Trust	21 et 22 janvier 2016	Nairobi, Kenya	Spécialiste technique principal du FIDA; Responsable des finances du FIDA

Des réunions d'évaluation régulières ont également été organisées avec les RIPO pendant les sessions annuelles de l'UNPFII et dans le cadre des réunions régionales et mondiales du Forum des peuples autochtones au FIDA.

- **Appui à l'exécution.** Une brève formation à la gestion de projet a été organisée à l'intention des RIPO par le FIDA pendant le deuxième Forum des peuples autochtones, tenu à Rome en 2015.

<sup>45</sup> À la suite de la réorganisation de la structure du FIDA en 2018, le Secrétariat de l'IPAF a été transféré au sein de la Division environnement, climat, égalité femmes-hommes et inclusion sociale.

- **Suivi et évaluation.** Le FIDA a assuré le suivi de l'IPAF en utilisant le système de suivi du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAFT). L'IPAFT est une application web créée par le FIDA en 2007 pour stocker toutes les propositions reçues dans le cadre de l'IPAF et suivre tous les projets approuvés. L'application contient une base de données sur plus de 2 000 organisations (RIPO, organisations communautaires, organisations nationales et régionales formées par ou soutenant les peuples autochtones). Elle contient également les principaux documents (rapports à mi-parcours des projets, rapports de supervision et études) relatifs aux projets appuyés par l'IPAF qui peuvent être recherchés et filtrés sur la base de différents critères. Il s'agit d'une source d'informations et de connaissances fournies directement par les populations et leurs organisations qui peuvent servir dans le cadre d'opérations plus vastes menées par le FIDA sur le terrain.

Toutefois, l'application n'a pas été beaucoup utilisée pour le suivi de la mise en œuvre, et les RIPO ont préféré stocker les documents sur les plateformes Dropbox ou Google Drive. Une mise à niveau du système d'information et de technologie est actuellement en cours.

Sur la base des missions de supervision et des rapports soumis par les RIPO, le FIDA a également établi des rapports annuels de situation sur les dons (RSD), qui donnent un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme dans les différentes régions. Bien qu'ils contiennent des informations utiles, les RSD sont par nature très succincts et synthétiques et ne permettent pas de consolider les produits, les progrès et les résultats. En outre, comme les cadres logiques régionaux n'étaient pas définis par les RIPO, les activités de S&E du FIDA n'ont pas permis de produire de manière régulière un cadre logique actualisé pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme.

- **Visibilité et communication.** Des informations clés sur l'IPAF sont disponibles sur les pages dédiées du site web du FIDA. En outre, les réunions du Conseil d'administration de l'IPAF et les ateliers régionaux organisés en préparation du Forum des peuples autochtones ont permis de partager les résultats de la mise en œuvre du Mécanisme. Les expériences et les innovations de l'IPAF ont également été partagées et mises en lumière lors des réunions et manifestations de l'UNPFII.
- **Liens avec d'autres initiatives du FIDA.** Des efforts ont été déployés pour établir des liens entre les petits projets et les organisations financés par l'IPAF et les bureaux de pays du FIDA et les grands projets d'investissement du FIDA, ce qui, dans certains cas, a donné de bons résultats (voir section 5.3).



Inde. "Réhabilitation des moyens d'existence de la tribu santhal par l'approche WADI", projet IPAD (2015). ©TEBTEBBA

## 4. Gestion financière

Le FIDA a conclu un accord de don avec les trois RIPO en octobre 2014 pour un montant total de 1,5 million d'USD<sup>46</sup>. Les budgets de KT et du FIMI s'élevaient à 487 200 USD chacun, tandis que le budget de Tebtebba était de 525 600 USD.

La majorité des fonds ont été affectés à des dons subsidiaires (70% du budget total), pour un montant total de 1,05 million d'USD. Un montant total de 378 500 USD (25% du budget total) a servi à couvrir les activités liées à l'exécution des projets au niveau des RIPO. Les frais généraux et les frais de gestion représentaient 5% du total des ressources.

**Tableau 8.** Montants du financement sous forme de don par bénéficiaire (en USD)

Objet	FIMI	KT	Tebtebba	Total
Dons subsidiaires	350 000	350 000	350 000	1 050 000
Activités liées à l'exécution du projet	114 000	114 000	150 500	378 000
Frais de gestion/frais généraux	23 200	23 200	25 100	71 500
<b>Total</b>	<b>487 200</b>	<b>487 200</b>	<b>525 600</b>	<b>1 500 000</b>

Les dates d'achèvement et de clôture du financement sous forme de don étaient fixées au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018, respectivement. Trois prorogations des dates de clôture ont été accordées aux trois RIPO pour le traitement des paiements finaux par le FIDA, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9.** Prorogations des accords de don conclus avec les RIPO

RIPO	Date de clôture initiale	Date de clôture effective	Justification
FIMI	30 juin 2018	14 sept. 2018	L'état de dépenses final communiqué par le FIMI le 29 juin 2018 nécessitait des éclaircissements supplémentaires (certains paiements émis par le FIMI n'avaient pas été dûment versés par la banque aux organisations sélectionnées et les ressources étaient revenues sur les comptes du FIMI plus d'un mois après le transfert des fonds)
KT	30 juin 2018	31 août 2018	La lettre d'opinion concernant l'audit sur l'état final des dépenses a été reçue par le FIDA le 21 août 2018 seulement (après la date de clôture du financement sous forme de don) <sup>47</sup>
Tebtebba	30 juin 2018	28 août 2018	La lettre d'opinion concernant l'audit sur l'état final des dépenses a été reçue par le FIDA le 21 août 2018 seulement (après la date de clôture du financement sous forme de don) <sup>48</sup>

**Décaissements du FIDA en faveur des RIPO.** Les accords de don conclus entre le FIDA et les trois RIPO prévoyaient un calendrier de décaissement en trois tranches, comme indiqué dans le tableau 10.

**Tableau 10.** Calendrier de décaissement du Mécanisme

Tranche	Conditions de décaissement	Montant (KT et FIMI)	Montant (Tebtebba)
1 <sup>re</sup> tranche	À la signature de l'accord	330 000 USD ou 68% du montant du don	365 000 USD ou 69% du montant du don
2 <sup>e</sup> tranche	Après réception par le FIDA des documents suivants: i) rapport de situation; ii) état des dépenses justifiant au moins 75% de l'avance précédente; iii) demande de retrait de fonds	135 000 USD ou 28% du montant du don	137 000 USD ou 26% du montant du don
3 <sup>e</sup> tranche	Après réception par le FIDA du rapport final	22 200 USD ou 5% du montant du don	23 600 USD ou 4% du montant total

<sup>46</sup> L'IPAF a été financé par les trois divisions suivantes du FIDA: La Division des politiques et du conseil technique (1 million d'USD), la Division Asie et Pacifique (0,25 million d'USD) et la Division Afrique orientale et australe (0,25 million d'USD).

<sup>47</sup> L'accord de don stipule que le bénéficiaire doit remettre au Fonds une copie de ses états financiers vérifiés dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier de chaque bénéficiaire, ainsi que l'original de la lettre d'opinion concernant l'audit sur l'état des dépenses. En règle générale, le FIDA ne peut pas décaisser de fonds en faveur des bénéficiaires après la date de clôture du don.

<sup>48</sup> Comme ci-dessus.

Comme indiqué dans le tableau 11, les décaissements du FIDA en faveur des RIPO ont été effectués en temps opportun, la moyenne pour les deux premiers paiements étant de 12 jours entre la date à laquelle les demandes de retrait de fonds des RIPO ont été déposées dans le système d'enregistrement du FIDA<sup>49</sup> et la date valeur des décaissements. Par contre, il a fallu jusqu'à cinq mois pour verser le troisième acompte. Ce retard n'était pas imputable au FIDA, mais découlait de la présentation tardive par les RIPO de la lettre d'opinion concernant l'audit sur l'état des dépenses demandée (pour Tebtebba et le KT) et de la nécessité d'examiner et de clarifier les informations fournies dans cette dernière (pour le FIMI).

**Tableau 11.** Décaissements effectifs du FIDA en faveur des RIPO

RIPO	1 <sup>er</sup> décaissement			2 <sup>e</sup> décaissement			3 <sup>e</sup> décaissement		
	Enregistrement de la demande de retrait de fonds	Date de valeur du décaissement	Montant décaissé (en USD)	Enregistrement de la demande de retrait de fonds	Date de valeur du décaissement	Montant décaissé (en USD)	Enregistrement de la demande de retrait de fonds	Date de valeur du décaissement	Montant décaissé (en USD)
FIMI	18/11/2014	26/11/2014	330 000	19/12/2017	10/01/2018	135 000	05/07/2018	21/09/2018	22 200
KT	05/11/2014	12/11/2014	330 000	09/09/2016	30/09/2016	135 000	27/07/2018	12/10/2018	11 868
Tebtebba	04/11/2014	12/11/2014	365 000	30/11/2016	05/12/2016	137 000	19/07/2018	21/08/2018	2 279

Source: Système électronique de gestion des archives du FIDA, Division des services de gestion financière du FIDA.

**Décaissement des RIPO en faveur des bénéficiaires secondaires** Les trois RIPO ont assuré la gestion financière du Mécanisme dans leur région. À cette fin, elles ont signé 25 contrats avec des organisations sélectionnées par l'IPAF qui définissent les termes et conditions de décaissement et d'établissement de rapports financiers.

Les décaissements des RIPO devaient être effectués en trois tranches (50%, 45% et 5% du montant du don) sur la base des rapports financiers et des rapports de situation présentés par les organisations communautaires<sup>50</sup>. Selon les RSD, les taux de décaissement du FIMI et de Tebtebba étaient globalement acceptables et conformes aux plans de travail et budgets annuels.

Plusieurs problèmes se sont posés, principalement en raison de la capacité financière ou de l'expérience limitées de certains bénéficiaires secondaires, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports financiers (El Salvador, Indonésie et Philippines) ou le rejet des paiements par les banques (Colombie). Néanmoins, les RIPO ont été très efficaces en ce qui concerne l'appui fourni aux bénéficiaires secondaires ainsi que le traitement et la résolution des problèmes qui se sont posés. Par exemple, Tebtebba a soutenu MASAKA et NATRIPAL aux Philippines et AMAN en Indonésie en organisant plusieurs sessions de mentorat et de soutien sur place sur la gestion financière.

Les RIPO ont fait preuve de souplesse en accordant aux organisations des prorogations des accords, en tenant compte des retards dans les décaissements ainsi que des problèmes imprévus auxquels les organisations ont dû faire face (tels que des inondations ou des périodes de sécheresse) et qui les ont empêchées de mettre en œuvre les activités prévues initialement.

En Afrique, si le décaissement des ressources était en amélioration par rapport au cycle précédent au début de la mise en œuvre de l'IPAF, le KT était toutefois à la traîne au cours de la dernière année de mise en œuvre. Dans certains cas, cela était dû à des problèmes bancaires (par exemple au Rwanda) ou à des retards dans l'élaboration des documents techniques et financiers par les bénéficiaires secondaires. Néanmoins, le retard était également attribuable à la lenteur du processus d'examen des documents financiers et de traitement des demandes de retrait de fonds du KT (entre trois et six mois, selon le coordonnateur du projet du KT). Comme mentionné précédemment (voir la section 2.2), cela s'explique principalement par la participation et les capacités limitées et par l'important roulement du personnel financier.

<sup>49</sup> Système électronique de gestion des archives.

<sup>50</sup> Comme indiqué, en Asie, l'établissement de rapports est devenu trimestriel à la suite d'un changement dans la politique fiduciaire de Tebtebba, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Tableau 12.** Décaissement des RIPO en faveur des bénéficiaires secondaires<sup>51</sup>

Nom de l'organisation	1 <sup>er</sup> décaissement	2 <sup>e</sup> décaissement	3 <sup>e</sup> décaissement	Période d'exécution
<b>Afrique</b>				
Botswana #1611	Avril 2016	-	-	Février 2016 à septembre 2017 (interrompu prématurément)
Cameroun #1515	Novembre 2015	Mai 2017	Janvier 2018	Novembre 2015 à septembre 2017
Éthiopie #1398	Novembre 2015	Mai 2017	Janvier 2018	Novembre 2015 à avril 2018, prolongé jusqu'en décembre 2018
Maroc #1672	Novembre 2015	Novembre 2017	Janvier 2018	Octobre 2015 à septembre 2017, prolongé jusqu'en décembre 2017
Ouganda #1757	Novembre 2015	Mai 2017	Janvier 2018	Octobre 2015 à novembre 2017
République démocratique du Congo #1336	Novembre 2015	Juillet 2017	Janvier 2018	Octobre 2015 à novembre 2017
Rwanda #1511	Novembre 2015	Août 2017	Janvier 2018	Novembre 2015 à octobre 2017
République-Unie de Tanzanie #1610	Novembre 2015	Novembre 2016	Janvier 2018	Novembre 2015 à février 2017, prolongé jusqu'en novembre 2017
<b>Asie</b>				
Bangladesh #1417 <sup>52</sup>	27 janvier 2016	10 juillet 2017	-	Janvier 2016 à décembre 2017
Cambodge #1400	10 décembre 2015	11 avril 2017	10 avril 2018	Décembre 2015 à décembre 2017
Inde #1205	7 décembre 2015	24 octobre 2016	7 décembre 2017	Décembre 2015 à décembre 2017
Indonésie #1783	5 février 2016	30 mai 2017	4 juin 2018	Janvier 2016 à décembre 2017
Malaisie #1785	27 novembre 2015	6 janvier 2017	15 mai 2018	Novembre 2015 à juin 2017, prolongé jusqu'en septembre 2017
Pakistan #1655	7 décembre 2015	30 mars 2017	10 avril 2018	Décembre 2015 à décembre 2017
Philippines #1194	4 décembre 2015	24 octobre 2016	4 juin 2018	Décembre 2015 à juin 2017
Philippines #1402	14 décembre 2015	14 septembre 2016	-	Décembre 2015, interrompu prématurément (le 15 juillet 2017)
Thaïlande #1635	1 <sup>er</sup> décembre 2015	28 septembre 2017	26 avril 2018	Novembre 2015 à novembre 2017
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>				
Colombie #1300	22 décembre 2015	7 octobre 2016	28 juin 2017	Janvier 2016 à janvier 2017, prolongé jusqu'en février 2017
Colombie #1606	2 février 2016	9 février 2018	9 février 2018	Février 2016 à janvier 2018, prolongé jusqu'en avril 2018
El Salvador #1473	27 décembre 2016	11 octobre 2017	13 février 2018	Octobre 2016 à octobre 2017, prolongé jusqu'en décembre 2017
Équateur #1553	18 décembre 2015	15 octobre 2016	9 août 2017	Novembre 2015 à mai 2017
Guatemala #1382	9 décembre 2015	9 juillet 2016	21 décembre 2016	Décembre 2015 à décembre 2016
Mexique #1645	18 décembre 2015	7 avril 2017	14 décembre 2017	Novembre 2015 à novembre 2017
Nicaragua #1631	16 février 2016	4 mai 2017	14 décembre 2017	Novembre 2015 à novembre 2017
Paraguay #1608	29 février 2015	10 décembre 2016	14 décembre 2017	Décembre 2015 à juin 2017, prolongé jusqu'en novembre 2017

**Audit.** L'accord de don conclu avec le FIDA stipulait que les RIPO étaient tenues de remettre au FIDA une copie de leurs états financiers vérifiés dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. Alors que le FIMI et Tebtebba soumettaient régulièrement des rapports d'audit annuels au FIDA, le KT était confronté à un manque d'audit interne approprié, ce qui a entraîné des retards de plus de six mois dans la soumission des rapports d'audits annuels au FIDA. Le fait que le KT n'ait pas alloué de fonds pour la réalisation des vérifications annuelles a certainement favorisé les retards.

**Tableau 13.** Soumission des rapports d'audit annuels par les RIPO au FIDA

RIPO	Audit 2015	Audit 2016	Audit 2017
FIMI	Octobre 2016	Juin 2017	Juin 2018
Tebtebba	Juillet 2016	Juillet 2017	Août 2018
KT	Janvier 2016	Décembre 2017	Août 2018

<sup>51</sup> Source: Rapport d'achèvement du FIMI; informations complémentaires fournies par Tebtebba et le KT en novembre 2018.

<sup>52</sup> Les fonds ont été versés à l'organisation en deux tranches.

**Comptabilité.** Les rapports d'audit annuels présentés par les RIPO montrent que, dans l'ensemble, les trois organisations tiennent des livres comptables en bonne et due forme et que les états financiers sont conformes à ces livres. L'audit annuel de 2017 du FIMI indique en outre que l'organisation a maintenu le contrôle et la capacité de traiter les informations opérationnelles, financières et comptables en temps voulu et de manière fiable, grâce à l'établissement de procédures de communication et d'échange d'informations adéquates permettant un enregistrement, une vérification, un contrôle et un suivi efficaces de toutes les sources et de l'utilisation des fonds relatifs au projet.

En règle générale, les trois RIPO ont demandé aux bénéficiaires secondaires de soumettre tous les reçus et toutes les preuves de dépenses, lesquels ont été vérifiés et enregistrés au niveau régional<sup>53</sup>. Bien que cette démarche ait certainement permis aux RIPO d'exercer un contrôle financier très précis, elle a également pris du temps aux RIPO et aux bénéficiaires secondaires. En outre, dans le cas de Tebtebba, les reçus des bénéficiaires secondaires du Bangladesh, de l'Inde et de la Thaïlande ont été rédigés dans les langues locales et ont dû être renvoyés pour traduction.

**Cofinancement.** Chaque bénéficiaire secondaire devait fournir une contrepartie d'au moins 20% des coûts du projet. Selon Tebtebba et le FIMI, tous les bénéficiaires secondaires sont parvenus à fournir un cofinancement efficace (voir tableaux 14 et 15). Selon le KT, les bénéficiaires secondaires n'ont pas été en mesure d'établir le montant de leur cofinancement en nature; il est donc difficile de savoir si et dans quelle mesure ils ont pu contribuer aux coûts du projet.

**Tableau 14.** Cofinancement des bénéficiaires secondaires en Asie (en USD)<sup>54</sup>

Pays	Montant du don subsidiaire	Cofinancement	Principales sources de cofinancement
Bangladesh #1417	40 000	8 000	Communauté, Département de l'agriculture, Trinamul
Cambodge #1400	45 248	185 065	Autres financements de projets, Diakonia, Agence allemande de coopération internationale
Inde #1205	40 000	16 000	MGNREGS, <sup>55</sup> Mission nationale pour les moyens d'existence ruraux, Département de l'agriculture du Bengale occidental
Indonésie #1783	40 067	10 015	Communauté
Malaisie #1785	40 000	53 391	Fonds de responsabilité sociale d'entreprise et dons individuels
Pakistan #1655	41 400	9 600	Dons individuels; communauté
Philippines #1194	20 000	4 000	Contribution communautaire/en nature
Philippines #1402	39 935	11 225	Contribution communautaire, CNPI
Thaïlande #1635	43 350	16 950	Contribution communautaire
<b>Total</b>	<b>350 000</b>	<b>314 246</b>	<b>s.o.</b>

**Tableau 15.** Cofinancement des bénéficiaires secondaires dans la région LAC (en USD)<sup>56</sup>

Pays	Montant du don subsidiaire	Cofinancement	Sources de cofinancement
Colombie #1300	50 000	14 300	Propres ressources du bénéficiaire secondaire
Colombie #1606	40 000	8 000	Propres ressources du bénéficiaire secondaire
El Salvador #1473	44 700	9 750	Propres ressources du bénéficiaire secondaire
Équateur #1553	40 000	10 200	Propres ressources du bénéficiaire secondaire
Guatemala #1382	50 000	40 2013	Propres ressources du bénéficiaire secondaire et Mécanisme d'appui aux peuples autochtones oxlajuj tz'ikin
Mexique #1645	49 926	12 482	Propres ressources du bénéficiaire secondaire
Nicaragua #1631	50 000	10 000	Propres ressources du bénéficiaire secondaire
Paraguay #1608	25 374	41 726	Propres ressources du bénéficiaire secondaire, ONG
<b>Total</b>	<b>350 000</b>	<b>146 660</b>	<b>s.o.</b>

<sup>53</sup> Le KT tient sa comptabilité dans le logiciel Excel.

<sup>54</sup> Source: Tebtebba, novembre 2018.

<sup>55</sup> Plan national de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi.

<sup>56</sup> Rapport d'achèvement du FIMI.

**Dépenses.** Les dépenses totales des projets se sont élevées à 1 468 345 USD, soit 98% du budget total. L'analyse des dépenses des projets par organisation et par catégorie de dépenses dans chaque région (voir les tableaux 16 à 21) révèle ce qui suit:

- Afrique: Le KT n'a pas dépensé les fonds selon les termes de l'accord de don. Plus particulièrement, les dépenses effectuées au titre de la composante VII (frais de gestion et frais généraux) ont dépassé de 52% le montant alloué, tandis que 22 050 USD affectés à la catégorie I (dons subsidiaires) n'ont pas été dépensés en raison de l'interruption prématurée du financement sous forme de don subsidiaire accordé à CCB au Botswana (voir note 22). Selon les procédures du FIDA, les frais généraux peuvent représenter au maximum 8% des coûts directs du projet (35 323 USD dans ce cas). Le FIDA n'a donc comptabilisé les frais généraux que jusqu'à concurrence de ce montant. Sur la base de ce qui précède, le dernier décaissement du FIDA s'est élevé à 11 868 USD seulement, au lieu des 22 200 USD initialement prévus (voir tableau 11).
- Asie: Un montant total de 21 322 USD n'a pas été dépensé par Tebteba, principalement au titre des catégories I (dons subsidiaires) et II (personnel). Plus particulièrement, un montant de 8 200 USD n'a pas été dépensé en raison de l'interruption prématurée du financement sous forme de don accordé à MASAKA aux Philippines (voir note 23). Sur la base de ce qui précède, le troisième décaissement du FIDA s'est élevé à 2 279 USD seulement, au lieu des 23 600 USD initialement prévus (voir tableau 11 ci-dessus).
- Amérique latine et Caraïbes (région LAC): Le FIMI a dépensé la totalité du budget du projet tel que planifié.

**Tableau 16.** Afrique, dépenses par organisation (en USD)<sup>57</sup>

Pays	Budget	Dépenses	Dépenses par rapport au budget
KT	137 200	159 250 (Seulement 123 926 reconnus par le FIDA)	116%
Botswana #1611	48 200	26 150	54%
Cameroun #1515	48 000	48 000	100%
Éthiopie #1398	35 000	35 000	100%
Maroc # 1672	48 200	48 200	100%
Ouganda #1757	39 000	39 000	100%
RDC #1336	37 000	37 000	100%
Rwanda #1511	46 400	46 400	100%
Tanzanie #1610	48 200	48 200	100%
<b>Total</b>	<b>487 200</b>	<b>487 200</b> (Seulement 476 868 reconnus par le FIDA)	<b>100%</b> (Seulement 98% reconnus par le FIDA)

**Tableau 17.** KT, dépenses par catégorie (en USD)<sup>58</sup>

Catégorie de dépenses	Budget	Dépenses	Solde	Dépenses excédentaires (solde par rapport au budget)
I. Dons subsidiaires	350 000	327 950	22 050	-6%
II. Personnel	30 000	22 422	7 578	-25%
III. Frais de voyage et indemnités	78 000	85 173	-7 173	+9%
IV. Matériel et équipement	3 500	3 500	0	0%
V. Ateliers	2 500	2 500	0	0%
VII. Frais de gestion et frais généraux	23 200	45 655 (Seulement 35 323 reconnus par le FIDA)	-22 455	+97%
<b>Total</b>	<b>487 200</b>	<b>487 200</b> (Seulement 476 868 reconnus par le FIDA)	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>57</sup> Source: KT (novembre 2018).

<sup>58</sup> Source: état des dépenses final (tel qu'enregistré par le FIDA).

**Tableau 18.** Asie, dépenses par organisation (en USD)<sup>59</sup>

Pays	Budget	Dépenses	Dépenses par rapport au budget
Tebtebba	175 600	163 843	93%
Bangladesh #1417	40 000	40 000	100%
Cambodge #1400	45 248	43 884	97%
Inde #1205	40 000	40 000	100%
Indonésie #1783	40 067	40 067	100%
Malaisie #1785	40 000	40 000	100%
Pakistan #1655	41 400	41 400	100%
Philippines #1194	39 935	39 935	100%
Philippines #1402	20 000	11 800	59%
Thaïlande #1635	43 350	43 350	100%
<b>Total partiel</b>	<b>525 600</b>	<b>504 278</b>	<b>96%</b>

**Tableau 19.** Tebtebba, dépenses par catégories (en USD)<sup>60</sup>

Catégories de dépenses <sup>61</sup>	Budget	Dépenses	Solde	Dépenses excédentaires (solde par rapport au budget)
I. Dons subsidiaires	350 000	340 436	9 564	-3%
II. Personnel	32 000	24 931	7 069	-22%
III. Frais de voyage et indemnités	109 500	107 693	1 807	-2%
IV. Matériel et équipement	6 500	3 801	2 699	-42%
V. Ateliers	2 500	2 496	4	0%
VII. Frais de gestion et frais généraux	25 100	24 922	178	-1%
<b>Total</b>	<b>525 600</b>	<b>504 279</b>	<b>21 321</b>	<b>-4%</b>

**Tableau 20.** Amérique latine et Caraïbes, dépenses par organisation (en USD)<sup>62</sup>

Pays	Budget	Dépenses	Dépenses par rapport au budget
FIMI	137 200	137 199	100%
Colombie #1300	50 000	50 000	100%
Colombie #1606	40 000	40 000	100%
El Salvador #1473	44 700	44 700	100%
Équateur #1553	40 000	40 000	100%
Guatemala #1382	50 000	50 000	100%
Mexique #1645	49 926	49 926	100%
Nicaragua #1631	50 000	50 000	100%
Paraguay #1608	25 374	25 374	100%
<b>Total</b>	<b>487 200</b>	<b>487 199</b>	<b>100%</b>

<sup>59</sup> Source: Tebtebba (novembre 2018).<sup>60</sup> Source: état des dépenses final (tel qu'enregistré par le FIDA).<sup>61</sup> En raison d'une erreur, les montants relevant des catégories IV et V ont été extournés. Une modification de l'accord de don a donc été apportée en septembre 2016 pour ajuster le budget.<sup>62</sup> Rapport d'achèvement du FIMI.

**Tableau 21.** Dépenses du FIMI par catégorie (en USD)<sup>63</sup>

Catégorie de dépenses	Budget	Dépenses	Solde	Dépenses excédentaires (solde par rapport au budget)
I. Dons subsidiaires	350 000	351 775	-1 775	1%
II. Personnel	30 000	31 136	-1 136	4%
III. Frais de voyage et indemnités	78 000	77 074	926	-1%
IV. Matériel et équipement	3 500	2 507	993	-28%
V. Ateliers	2 500	2 500	0	0%
VII. Frais de gestion/frais généraux	23 200	22 208	992	-4%
<b>Total</b>	<b>487 200</b>	<b>487 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Globalement, la gestion financière peut être considérée comme satisfaisante en ce qui concerne Tebtebba et le FIMI. Les organisations ont dépensé les fonds selon les termes de l'accord de don et ont veillé à ce que des rapports d'audit et des documents financiers clairs et actualisés soient régulièrement soumis au FIDA.

Le KT a géré l'IPAF en tant que programme autonome au sein de l'organisation et a eu du mal à se conformer aux exigences en matière de dons et à assurer le décaissement opportun des fonds en faveur des partenaires. Cela s'explique en particulier par le taux de roulement élevé et la capacité limitée du personnel financier.

<sup>63</sup> Source: état des dépenses final (tel qu'enregistré par le FIDA).



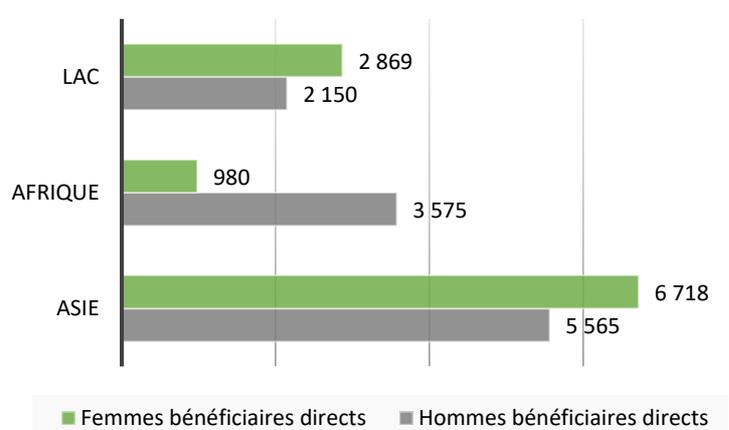
Pakistan. "Autonomiser les Bakarwal: générer des revenus grâce à la diffusion et à la commercialisation de plantes médicinales dans la vallée de Neelam de l'Azad Jammu-et-Cachemire, au Pakistan", projet IPAF (2015). ©Asif Javed

## 5. Questions transversales

### 5.1. L'égalité des sexes et la jeunesse

Les propositions de l'IPAF visaient en particulier à promouvoir l'égalité des sexes, et les femmes figurent parmi les bénéficiaires de la plupart des projets. Comme on l'a indiqué à la section 2, 48% au moins des bénéficiaires directs étaient des femmes. D'autre part, les questions d'égalité des sexes occupaient une place importante dans la plupart des projets appuyés par l'IPAF, avec pour objectifs de promouvoir les moyens d'existence des femmes autochtones, de développer leurs savoirs, de renforcer leurs organisations et d'accroître leur plaidoyer et leur participation au sein de la société.

Figure 8. Hommes et femmes bénéficiaires directs par région



C'est l'Asie qui, comparée aux autres régions, compte le plus grand nombre et le plus fort pourcentage de femmes cibles, avec plus de 6 700 femmes participant aux projets en tant que bénéficiaires directs, soit 55% du total des bénéficiaires.

En outre, les projets conduits dans la région étaient en majorité axés sur des activités génératrices de revenus fondées sur des savoirs traditionnels, d'où le rôle central joué par les femmes. Cet état de fait se reflète dans le nombre de groupes communautaires dirigés par des femmes, créés ou renforcés autour de microentreprises, d'activités de commercialisation, de groupes d'entraide et de ressources collectives (67% d'un total de 81 groupes créés ou renforcés dans la région). Tel a été le cas en Inde, où plus de 300 femmes ont créé ou réanimé 39 groupes d'entraide pour la gestion des petits vergers (wadi) et se sont ensuite organisées en coopérative de production (pour des précisions complémentaires, voir la section 2.1).

Par ailleurs, des résultats significatifs ont été atteints en termes de participation des femmes à la prise de décisions, comme en Indonésie, où les participants au projet financé par l'IPAF ont réussi, pour la première fois, à obtenir la participation des femmes aux *musrenbangdes* (réunions de l'assemblée villageoise pour la planification du développement des villages). La participation à de tels espaces leur a permis de faire adopter par les autorités villageoises leur Programme de lutte des femmes jawatan d'une promesse d'accord, ouvrant la voie au développement d'un programme d'autonomisation des femmes.

Dans la région LAC, les femmes représentaient 47% des bénéficiaires directs. Les femmes étaient particulièrement engagées dans les projets axés sur l'amélioration de la production et de la sécurité alimentaire, avec pour but de contribuer, en définitive, à leur visibilité, à leur autonomisation et leur participation aux processus décisionnels au sein de leurs communautés et au-delà. Par l'entremise de l'exécution des projets, l'autonomisation des femmes autochtones a notamment pris la forme: i) d'un renforcement de leurs capacités de coordonner et de diriger des projets communautaires, et de partager les enseignements tirés entre différents groupes de femmes; ii) d'un enrichissement de leur savoir pour produire leur propre nourriture, stimuler la sécurité alimentaire et générer des

revenus; iii) renforcer leur poids politique et leur participation à la concertation sur les politiques relatives à des questions en rapport avec les droits territoriaux et les droits des femmes, en collaboration avec les autorités locales.

Il convient de noter que ces activités et cette approche sont pleinement conformes et cohérentes avec le mandat du FIMI, qui est d'accroître le rôle des femmes autochtones dans les processus décisionnels, de promouvoir la collaboration entre les mouvements de femmes autochtones, et de développer les compétences des femmes en matière de leadership et de plaidoyer, grâce à l'école mondiale de leadership des femmes autochtones, fondée par le FIMI en 2012.

Le plus faible taux de participation des femmes a été enregistré en Afrique, où les femmes n'ont représenté que 27% du total des bénéficiaires directs<sup>64</sup>. Néanmoins, sur les huit propositions approuvées, trois étaient directement axées sur l'autonomisation des femmes (Cameroun, Éthiopie et Maroc), et deux ont été exécutées par des organisations de femmes (Cameroun et Maroc). Il est aussi intéressant de noter que l'IMSLI, l'organisation communautaire de base exécutant l'IPAF au Maroc, est l'une des premières organisations œuvrant dans le pays pour la défense des femmes amazighes et pour le développement de la capacité des femmes, organisées en coopératives, de commercialiser des produits traditionnels des territoires locaux.

Alors que certaines organisations participantes ont systématiquement recueilli des données ventilées par sexe à propos des activités réalisées, tel n'a pas été le cas pour toutes. L'absence de formats et d'indicateurs communs et normalisés pour la communication d'informations aux RIPO a certainement constitué un obstacle à l'utilisation d'indicateurs sexospécifiques.

Les projets de l'IPAF mettaient également l'accent sur les aspects intergénérationnels, en même temps qu'une vision impliquant directement la jeunesse des communautés. Des efforts ont été déployés pour stimuler la communication entre les jeunes et les anciens pour la transmission des savoirs traditionnels, créer de la valeur autour de leur identité et accroître la solidarité au sein des générations et entre elles (par exemple en Équateur, en Éthiopie).

Bien que ce cycle de l'IPAF n'ait pas été spécifiquement focalisé sur la jeunesse, au moins 5 900 jeunes autochtones (soit 27% du total des bénéficiaires directs) ont été atteints<sup>65</sup>. Il convient de mentionner que, suite aux recommandations de la troisième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones, le prochain cycle de l'IPAF mettra l'accent sur la jeunesse.

## 5.2 Innovations

**L'IPAF est un instrument innovant.** L'IPAF est un instrument financier innovant conçu pour rendre possible l'établissement de partenariats directs entre les communautés de peuples autochtones, les organisations communautaires et les ONG travaillant à leurs côtés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et dans la région Amérique latine et Caraïbes. La principale caractéristique innovante intégrée dans le Mécanisme consiste en l'appropriation par les peuples autochtones. Ouvert à toute communauté ou organisation autochtone dans les États membres du FIDA, le Mécanisme est impulsé par la demande, puisqu'il sollicite des candidatures de la part d'organisations qui conçoivent et exécutent des projets de développement fondés sur leurs propres points de vue, valeurs et priorités. De plus, les systèmes décisionnels, les outils et les organes du Mécanisme sont régis par les peuples autochtones eux-mêmes et sont fondés sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des communautés et organisations autochtones.

L'IPAF a servi de modèle à d'autres partenaires du développement pour la mise en place d'autres mécanismes (par exemple, le mécanisme de la Banque mondiale sur les changements climatiques, ou le programme "Leading from the South" lancé par le FIMI et financé par le Gouvernement des Pays-Bas), et sa caractéristique unique consistant à placer les peuples autochtones aux commandes incite d'autres organisations à emprunter le même chemin (le Fonds vert pour le climat, par exemple, et le PNUD).

---

<sup>64</sup> Il est important de rappeler que les données concernant les femmes bénéficiaires en Afrique ne sont pas complètes.

<sup>65</sup> La collecte de données ventilées par âge n'a pas été régulièrement assurée par les organisations communautaires et les RIPO. En particulier, le FIMI et le KT n'ont pas recueilli de données sur les jeunes bénéficiaires. Des données supplémentaires ont été recueillies grâce à l'enquête, sans toutefois être complètes et sans couvrir tous les pays.

La méthode adoptée pour la conception et l'exécution des projets financés par l'IPAF est aussi en voie d'intégration dans les prêts du FIDA, afin d'adopter une approche du développement autonome. Au Brésil, par exemple, la stratégie en faveur des communautés autochtones dans le cadre du Projet de réduction de la pauvreté rurale au Maranhão a été conçue avec succès par les communautés elles-mêmes, avec l'appui technique du FIDA. La conception de ce projet a établi la norme la plus élevée dans la méthodologie du FIDA en matière de conception de projets de prêts à l'appui des peuples autochtones, sur la base du principe du développement autonome sur lequel repose la politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones et de la méthode de l'IPAF, suivant laquelle les communautés des peuples autochtones et leurs organisations conçoivent et exécutent leurs projets.

L'IPAF plonge aussi ses racines dans une approche d'apprentissage par l'action, afin d'améliorer et d'affiner le Mécanisme à chacun de ses cycles. Durant les cycles précédents, des améliorations ont été introduites sur la base de suggestions provenant d'organisations communautaires exécutant des petits projets financés par le Mécanisme. Par exemple, le processus d'examen technique des propositions a été renforcé par la recherche de spécialistes autochtones au niveau régional, le plafond du financement par des dons a été relevé pour répondre aux besoins exprimés par les organisations communautaires, et la gestion du Mécanisme a été décentralisée.

On peut mentionner, comme autre innovation, le rôle de catalyseur que peut jouer l'IPAF, par l'intermédiaire des RIPO, dans le renforcement du dialogue interculturel des peuples autochtones sur les politiques nationales, régionales et mondiales qui les affectent, directement et indirectement.

**Innovation dans le cadre des projets.** Les innovations proposées par les 25 projets financés par l'IPAF résident dans leur approche holistique, intégrant la durabilité économique, sociale et environnementale, associée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Par le biais de l'exécution de leurs projets et initiatives, les communautés des peuples autochtones ont aussi eu la possibilité d'apprendre, de bâtir et de mettre à l'essai, conjointement, des approches adaptatives et locales innovantes, garantissant ainsi l'appropriation et la durabilité à long terme.

Au Guatemala, par exemple, le projet de l'organisation COMUNDICH a contribué à la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation de la production et à la protection des ressources naturelles. Le projet avait pour objectif le bien-être global de communautés ayant récupéré leurs territoires et leurs ressources, grâce à l'établissement de mécanismes durables sur les plans social, environnemental et économique, et dans lesquels les peuples autochtones cherchaient à remédier à la malnutrition par un recours aux pratiques traditionnelles.

En République-Unie de Tanzanie, le projet de l'IPAF exécuté par l'URCT a proposé des approches et des méthodes innovantes pour faire face à la pauvreté élevée et au déficit nutritionnel, en particulier au sein des communautés de chasseurs-cueilleurs, tout en conservant une approche holistique englobant les dimensions économique, sociale et culturelle. Le projet a travaillé en particulier sur la question de la sécurité foncière à l'appui des populations hazabe, et a appliqué une approche intégrée dans la collaboration avec les pasteurs, les agriculteurs et les chasseurs-cueilleurs afin de créer une réciprocité dans l'utilisation et la gestion de la terre et des ressources.

Parmi les projets les plus innovants figure aussi celui approuvé au Maroc, dans lequel les femmes amazighes améliorent leur revenu grâce à la création d'une image de marque et à la commercialisation de leurs produits locaux dans une approche du développement territorial valorisant les savoirs traditionnels.

Des solutions innovantes ont aussi été proposées en Colombie, où des stratégies d'adaptation ont été recensées par des femmes autochtones en collaboration avec des centres de ressources comme le CIAT, et en Équateur, où des communautés autochtones ont mis en œuvre et amélioré des systèmes de pisciculture pour sauvegarder, valoriser et utiliser durablement des espèces indigènes tout en contribuant à l'écosystème et aux zones de conservation sensibles. En cultivant un poisson indigène comme le *cachama*, le projet de l'IPAF a assuré la promotion d'un produit possédant une identité territoriale, renforcé les gastronomies traditionnelles, amélioré la nutrition et favorisé l'autonomisation des membres de la communauté qui produisent leur propre nourriture conformément à leur vision autochtone du monde.

La promotion des aliments traditionnels et/ou des actifs indigènes était également au cœur du projet de l'IPAF en Éthiopie, qui visait à améliorer les moyens d'existence des femmes autochtones par la protection, la production, la préservation et la transformation d'une culture traditionnelle, celle de l'ensète ou faux bananier. Tout en revitalisant les variétés perdues, le projet a en outre permis la mise au point d'une solution chimique innovante pour lutter contre la flétrissure bactérienne qui avait affecté la culture de l'ensète, grâce au savoir traditionnel de

l'un des anciens de la communauté. Des discussions sont en cours, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, sur le meilleur moyen de protéger ce savoir et cette innovation.

L'IPAF a rendu possible le développement de partenariats innovants, notamment en Inde, où le CSRA a conduit des activités de sensibilisation sanitaire avec des fonctionnaires gouvernementaux, et en Ouganda, où les populations batwa ont collaboré avec l'organisme public UWA et l'Institut de foresterie tropicale en vue de la gestion de l'initiative Batwa Forest Experience. Les populations batwa se sont engagées dans un arrangement gagnant-gagnant, dans lequel l'UWA a garanti l'accès au Parc national impénétrable de Bwindi, l'ITFC a fourni l'appui en matière de recherche et technique, et la communauté batwa a fourni les savoirs autochtones pour la conservation et la protection de la forêt, et les connaissances sur l'importance de différents animaux et végétaux.

### 5.3 Liaisons avec le portefeuille d'investissements du FIDA

Des efforts ont été déployés pour établir une liaison entre les projets et les organisations financés par l'intermédiaire de l'IPAF, d'une part, et les bureaux de pays du FIDA et ses projets d'investissement d'autre part.

Cette démarche est intervenue durant la sélection des propositions et au stade de la conception, avec la participation des CPP du FIDA qui ont formulé des observations sur les initiatives à financer, en particulier du point de vue des synergies et/ou des complémentarités possibles avec les programmes de pays du FIDA. Ainsi, le projet financé par l'IPAF en El Salvador a été considéré comme hautement pertinent et tout à fait conforme aux activités du FIDA dans le pays. La possibilité pour le FIDA de s'engager aux côtés du projet a également été soulignée, en particulier en matière d'appui institutionnel et de développement de liaisons avec des filières, dans le contexte du Projet rural adelante, financé par le FIDA. D'autres possibilités du même ordre ont été recensées à propos du Projet nicadapta, exécuté au Nicaragua.

Après l'approbation et la finalisation des documents de projet, les CPP ont été informés des dons approuvés dans leurs pays respectifs afin d'encourager une étroite coopération sur les plans de la supervision, de l'apprentissage et des possibilités de reproduction à plus grande échelle.

D'importants efforts ont aussi été consentis pour associer systématiquement les CPP et le personnel des projets à l'exécution des projets financés par l'IPAF. Un bon exemple en la matière est celui de l'expérience de l'IPAF au Guatemala où, en 2016, la supervision du projet financé par l'IPAF a été réalisée avec la participation de personnels de projets appuyés par des prêts du FIDA dans le pays. Faisant fond sur cette expérience, le coordonnateur de l'IPAF a été recruté comme conseiller technique au sein de l'équipe de conception d'un nouveau projet de prêt du FIDA au Guatemala, "Territorios productivos".

Faciliter les liaisons et l'évaluation des synergies à développer avec les projets de pays du FIDA figurait parmi les objectifs principaux des missions de supervision organisées par le FIMI, comme le définit son mandat.

Une mission conjointe de suivi FIDA-IPAF a également été effectuée en Inde en mars 2017, avec la participation du Projet d'autonomisation et de promotion des moyens de subsistance des populations tribales du Jharkhand, appuyé par le FIDA, et du projet IPAF de Réhabilitation des moyens d'existence de la tribu santhal par l'approche WADI. La mission conjointe de suivi a été coordonnée par le bureau de pays du FIDA en Inde, avec la participation de la personne chargée, à la Fondation Tebtebba, de la coordination de l'IPAF, et de personnel des organismes d'exécution des deux projets (JTDS et CSRA). Le suivi conjoint a fourni une bonne occasion d'échange et d'apprentissage, mais n'a pas été suivi d'ultérieures interactions.

Un autre exemple très positif de collaboration au niveau du pays est celui de la République démocratique du Congo, où une liaison a été établie entre les bénéficiaires du don de l'IPAF et Slow Food, dans le cadre du partenariat du FIDA avec Slow Food. La personne responsable du projet de l'IPAF en République démocratique du Congo a joué, sur le terrain, un rôle très actif dans la coordination des communautés alimentaires, et a été proposé comme membre du Congrès de Slow Food pour représenter les peuples autochtones d'Afrique au sein du mouvement Slow Food.

La concertation et le partenariat ont aussi été clairement facilités par le Forum des peuples autochtones, comme mentionné à la section 2.2.

En outre, l'organisation par les RIPO, en 2014, des ateliers préparatoires régionaux du Forum des peuples autochtones a constitué une bonne stratégie pour améliorer la collaboration durant ce cycle de l'IPAF. En

République-Unie de Tanzanie, comme on l'a mentionné, le KT a organisé, en coopération avec la Commission tanzanienne pour les droits de l'homme et la bonne gouvernance et l'équipe de pays des Nations Unies, une manifestation sur les droits des peuples autochtones qui a constitué une occasion de débattre de questions clés en rapport avec les peuples autochtones dans le pays, et de mettre particulièrement en lumière la situation des chasseurs-cueilleurs. L'un des résultats a été que, pour la première fois dans ce pays, un spécialiste autochtone a participé à l'équipe de conception d'un nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), ce qui s'est traduit par une focalisation accrue sur les peuples autochtones et les populations de pasteurs.

Le consultant choisi a par la suite été désigné comme membre de l'UNPFII et a dirigé, en novembre 2016, la concertation nationale sur les politiques, à laquelle ont participé les organisations financées par l'IPAF au niveau national. Il a ensuite participé à la troisième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA, en 2017.

En Asie, l'atelier préparatoire du Forum des peuples autochtones, en 2016, a été organisé par la CIPO, bénéficiaire secondaire de l'IPAF au Cambodge. En février 2017, le Directeur exécutif de l'organisation a été nommé membre du comité de pilotage du Forum des peuples autochtones. L'amélioration de la connaissance mutuelle et de la collaboration ont eu pour résultats: i) l'organisation d'une mission conjointe FIDA-CIPO pour la définition d'une stratégie d'intervention aux côtés des peuples autochtones dans le cadre du Programme de services agricoles pour l'innovation, la résilience et la vulgarisation; ii) la participation de représentants des peuples autochtones de la CIPO à l'examen du portefeuille de pays du FIDA au Cambodge (Sihanoukville, 24-26 janvier 2017); iii) la participation de représentants des peuples autochtones à l'atelier du FIDA sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (Phnom Penh, janvier 2018).

Au FIDA, enfin, le Bureau des peuples autochtones a déployé un effort constant pour utiliser les connaissances générées par l'IPAF à propos des besoins, des solutions et des innovations des peuples autochtones afin d'apporter des éléments utiles aux projets financés par le FIDA. Cela a pris la forme, en particulier, de la fourniture de services consultatifs techniques aux processus de conception de projets financés par le FIDA pour améliorer la qualité de la conception en y intégrant les priorités des peuples autochtones, telles qu'elles ressortaient des propositions soumises par les organisations des peuples autochtones.

Le Secrétariat de l'IPAF, au FIDA, a utilisé une base de données sur les projets d'investissement du FIDA pour suivre les possibilités d'établir des liaisons avec les projets financés par l'IPAF au niveau des pays. Cette base de données, qui contient actuellement des informations sur plus de 80 projets financés par le FIDA dans 38 pays, constitue une utile source de renseignements dont le développement sera poursuivi.

Nonobstant les exemples positifs et les progrès, le développement de synergies entre les activités et les organisations appuyées par l'IPAF et les projets appuyés par le FIDA au niveau des pays demeure difficile. Cette opinion a été exprimée de manière unanime par les trois RIPO. D'après le FIMI et le KT, et en dépit des efforts accomplis (notamment par le suivi régulier, le partage de documents et d'informations sur les progrès et les activités), les résultats ne sont pas satisfaisants. Le FIMI a déclaré que les résultats sont bien inférieurs aux attentes, et sans commune mesure avec les efforts déployés, et que, à de très rares exceptions près, les programmes de pays du FIDA et le personnel des projets font preuve d'une faible réceptivité.



Colombie. "Renacer – Adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire des communautés autochtones de Natagaima Tolima", projet IPAF (2015). ©FIDA/Michael Benanav

## 6. Durabilité

Bien qu'il soit encore trop tôt pour fournir une évaluation de la durabilité des initiatives appuyées par l'IPAF, les aspects et caractéristiques suivants intégrés dans le Mécanisme peuvent être considérés comme contribuant à la durabilité.

- **Appropriation.** L'IPAF est entre les mains des peuples autochtones au niveau du Conseil de l'IPAF, au niveau de la gestion régionale et au niveau des organisations communautaires, et les organisations et les communautés chargées de l'exécution conçoivent et exécutent leurs projets de développement autonome. Les propositions soumises et les activités proposées étaient fondées sur les exigences prioritaires déterminées par les organisations bénéficiaires et les communautés qu'elles desservent. La responsabilité de l'exécution de leurs petits projets incombe entièrement aux organisations et aux communautés. Les outils d'autoévaluation mis au point par les RIPO ont aussi contribué à l'appropriation et à la responsabilité des résultats. L'IPAF n'a pas contribué à la création de structures, mécanismes ou activités parallèles spécifiques pour leur exécution. Au contraire, les activités et les systèmes des programmes ont été intégrés aux structures existantes, contribuant ainsi à accroître le sentiment de paternité et à renforcer l'impact.
- **Développement organisationnel.** Globalement, l'IPAF a contribué à favoriser la durabilité en apportant un appui aux organisations afin qu'elles évoluent pour devenir des institutions fonctionnant bien et capables d'exercer une influence sur le contexte d'action des pouvoirs publics et acquérir la reconnaissance des parties prenantes. Les ressources de l'IPAF ont aussi financé des activités contribuant directement au renforcement institutionnel des RIPO et indirectement, par leur intermédiaire, aux organisations communautaires en mettant en place les grandes composantes nécessaires pour appuyer leur développement institutionnel: stratégies, procédures, comptabilité, gestion des savoirs et systèmes de S&E. Cela les a assurément renforcées en tant qu'organisations professionnelles, a accru leur efficacité et leur durabilité, amélioré leur visibilité, et renforcé la mobilisation de ressources et le développement de partenariats.
- **Autonomisation des peuples autochtones et de leurs organisations.** Les initiatives appuyées par l'intermédiaire des projets financés par l'IPAF comprenaient, entre autres, des activités visant à soutenir l'autonomisation économique des peuples autochtones, et en particulier des femmes, pour qu'ils puissent bâtir et renforcer leurs entreprises et s'insérer de manière rentable dans des filières, ce qui devrait avoir un effet à moyen et à long terme du point de vue de la durabilité financière. De même, devenues plus visibles et plus capables d'exprimer leurs besoins et de sensibiliser aux problèmes auxquels elles font face, les organisations sont désormais bien placées pour défendre leurs droits et reconnues comme des acteurs du développement.
- **Savoirs.** L'exécution réussie des projets a permis aux organisations bénéficiaires de tirer des enseignements pertinents et de recueillir des expériences positives, et également de mettre en place des mécanismes institutionnels pour répéter ces expériences dans d'autres communautés, et les reproduire à plus grande échelle pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.
- **Mobilisation des ressources et partenariat.** Les résultats qui ressortent de l'exécution des projets financés ont contribué à l'établissement de partenariats et à la mobilisation de ressources additionnelles. C'est ce qui s'est produit au niveau des RIPO, dans certains cas au niveau national (voir les sections 2.1 et 4), et également au niveau des projets.

Ainsi, s'appuyant sur l'expérience et sur la capacité renforcée en matière d'octroi de dons par l'intermédiaire de l'IPAF, ainsi que sur les systèmes énoncés, le FIMI a pu mobiliser des ressources à l'appui d'organisations des peuples autochtones.

Outre la collaboration avec le FIDA, des alliances ont été nouées par le FIMI avec d'autres partenaires donateurs tels que le Fonds Christensen, la Fondation OAK, la Fondation Swift et Tamalpais, et avec des organisations parmi lesquelles l'Association pour les droits des femmes et le développement, et l'International Funders for Indigenous Peoples, Prospera. En 2016, un partenariat a été établi avec le Gouvernement des Pays-Bas, dans le cadre du programme "Leading from the South", qui apporte un montant d'environ 10 millions d'USD à l'appui du renforcement et de l'impact des femmes autochtones.

Le tableau 22 ci-dessous fait apparaître l'évolution en termes de financement disponible à l'appui du programme au cours des derniers cycles.

**Tableau 22.** Évolution du financement de l'IPAF

Indicateurs	2007	2008	2011 <sup>66</sup>	2015
Financement des petits projets	30	43	31	25
Ressources pour le financement de petits projets (en USD)	603 700	889 821	1 138 000	1 050 000
Montant moyen des fonds pour chaque petit projet (en USD)	20 123	20 694	36 710	42 000
Donateurs participants, outre le FIDA	Banque mondiale	Canada, Finlande, Italie, Norvège	-	-

Pour le cycle 2018, les partenaires du FIDA et de l'IPAF ont pu mobiliser des cofinancements de la part de plusieurs donateurs, parmi lesquels Tamalpais, le Fonds Christensen et Fondo Indigena. Le budget total du Mécanisme s'élèvera à 2,8 millions d'USD, dont approximativement 1,4 million d'USD pour le financement de petits projets, soit une augmentation de 40% par rapport à 2015.

Par ailleurs, des partenariats importants ont pu être noués grâce à l'amélioration de la capacité des organisations, dont certaines ont reçu un appui non monétaire sous la forme de formation ou d'assistance technique de la part d'autres partenaires ou d'institutions gouvernementales, offrant des possibilités de garantir la durabilité des initiatives et des projets appuyés (voir, pour plus de détails, la section 2.1).

<sup>66</sup> En 2011, le plafond des dons de l'IPAF a été porté à 50 000 USD, alors qu'en 2007-2008, le plafond des dons subsidiaires était de 30 000 USD. La période d'exécution des dons a été portée à deux ans au lieu d'un an.



Colombie. "Renacer – Adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire des communautés autochtones de Natagaima Tolima", projet IPAF (2015). ©FIDA/Michael Benanav

## 7. Principales conclusions et recommandations

### L'IPAF et le développement autonome des peuples autochtones

L'IPAF a démontré qu'il constituait un instrument pertinent pour l'appui au développement autonome des peuples autochtones dans les trois régions.

Les projets de l'IPAF ont été conçus sur la base d'une demande exprimée par des peuples autochtones, et leur degré d'appropriation est élevé.

Les projets ont renforcé et amélioré les conditions de vie des communautés bénéficiaires sous de multiples aspects. Globalement, les 25 projets ont contribué à améliorer la vie de plus de 45 800 membres des peuples autochtones, et ont eu un impact direct sur 21 800 d'entre eux.

Grâce à une stratégie de coopération, les communautés appuyées ont élaboré des stratégies de renforcement des capacités et de formation relatives à leurs droits collectifs et individuels. Elles ont par ailleurs consolidé leurs actions de plaidoyer, encourageant la participation des femmes aux structures autonomes et aux sphères décisionnelles locales. Cette approche a sans aucun doute contribué à la gestion, par les communautés, de leur propre développement.

L'implication active des femmes et leur participation aux activités des projets ont aussi contribué à réduire l'inégalité entre les sexes dans les communautés et traduit la reconnaissance des mécanismes d'action traditionnels que mettent en œuvre les femmes pour la vie et le bien-être de leurs communautés.

Les initiatives visant à améliorer la production et l'accès aux marchés par la mise en œuvre des pratiques autochtones ont aussi contribué à améliorer les conditions de vie des communautés, spécialement en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'IPAF a appuyé en particulier la récupération de techniques ancestrales et d'actifs indigènes au sein de l'économie communautaire, améliorant les moyens d'existence des peuples autochtones, et utilisant une approche holistique, intégrée et multisectorielle appréciée par de nombreuses organisations, et inhérente aux objectifs de développement durable.

La focalisation des projets sur les terres, les territoires et les ressources a permis de prendre efficacement en compte les problèmes liés à la reconnaissance des droits d'accès des peuples autochtones à leurs terres ancestrales, et a amélioré la gestion des terres et des ressources naturelles.

L'IPAF a aussi constitué un instrument souple, grâce à sa capacité d'adaptation aux besoins de différentes institutions à des stades variables de développement et dans des contextes différents. Cette souplesse fait que le programme peut répondre à des besoins qui ne sont généralement pas pris en compte par d'autres partenaires ou programmes.

L'IPAF possède un avantage comparatif tenant à sa capacité d'atteindre des communautés souvent isolées sur le plan géographique et ne bénéficiant généralement pas des initiatives de développement, et de les relier aux réseaux régionaux et internationaux.

Dans l'ensemble, l'efficacité peut être considérée comme satisfaisante, au vu des résultats significatifs obtenus avec un budget et une période d'exécution relativement limités. Dans le même temps, on a recensé un certain nombre d'aspects à améliorer dans la mise en œuvre du Mécanisme. En particulier, les recommandations suivantes ont été formulées:

- **Financement.** Reconnaissant l'existence d'un potentiel inexploité pour le développement durable, les partenaires du FIDA et de l'IPAF devraient s'efforcer de mobiliser des ressources additionnelles afin de réduire l'écart entre les propositions reçues en réponse à l'appel et le nombre de propositions financées. La vision et les talents des peuples autochtones peuvent, s'ils sont appuyés, contribuer à renforcer la capacité du FIDA de comprendre, d'évaluer et d'intégrer les problèmes émergents dans les domaines de la pauvreté rurale et du développement durable. Le succès des efforts de mobilisation de fonds pour le cycle 2018 représente déjà un progrès positif dans cette direction.

- **Femmes et jeunes.** Il faut en faire davantage pour appuyer et autonomiser les femmes et les jeunes, qui se heurtent particulièrement à l'exclusion, à une inégalité d'accès à l'éducation et à la formation, et à un manque d'accès à la terre, au crédit et aux installations de marché. Le manque de débouchés et d'accès aux ressources pousse les jeunes à quitter leurs communautés, bloquant la transmission des savoirs d'une génération à l'autre, et aboutissant à une perte de savoirs et de pratiques écologiques traditionnels, qui enrichissent depuis longtemps la diversité bioculturelle. Il conviendra aussi de prêter davantage attention à l'élaboration de systèmes de S&E sensibles à l'âge et au sexe, et de veiller à la collecte périodique de données ventilées.
- **Le rôle des RIPO.** Il conviendrait de mener, parmi les partenaires de l'IPAF et au sein du FIDA, une réflexion sur la justification et la pertinence du choix concurrentiel des bénéficiaires régionaux. Bien qu'il garantisse la transparence et l'ouverture, il se traduit par une perte du capital réalisé et généré en matière de renforcement des capacités et de développement institutionnel des RIPO appuyées par le Mécanisme.
- **Renforcement des capacités.** Il conviendrait de consacrer davantage d'efforts pour appuyer le renforcement des capacités et le développement institutionnel des organisations communautaires par l'intermédiaire des RIPO. Cet aspect est particulièrement pertinent pour les jeunes organisations n'ayant qu'une expérience limitée de la gestion de projets de développement (on trouvera plus loin davantage de détails).
- **Durée du projet.** Un bon nombre d'extensions ont été accordées à des projets menés par des organisations communautaires, indiquant que la période d'exécution de deux ans est trop limitée, compte tenu notamment de la nécessité de réaliser des activités préparatoires (par exemple la finalisation de la conception) et des activités de clôture (par exemple l'établissement des rapports). Il faudrait envisager la possibilité de porter à trois ans la durée des projets appuyés par l'IPAF.

### La performance des RIPO dans la gestion du Mécanisme

Des résultats positifs ont été enregistrés à la suite de la décentralisation de l'IPAF au niveau régional. Dans l'ensemble, cela s'est traduit à l'évidence par une augmentation de la surveillance et de l'assistance technique des RIPO aux bénéficiaires des dons de l'IPAF, ce qui a contribué à renforcer les capacités opérationnelles des organisations communautaires. Les RIPO jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la concertation interculturelle des peuples autochtones sur les politiques nationales, régionales et mondiales qui les affectent, directement et indirectement. Le suivi des projets s'est également accru non seulement pour exercer un contrôle de qualité sur l'exécution des projets, mais aussi pour recueillir des matériels ressources. L'IPAF a fourni aux RIPO une expérience unique en matière de gestion des programmes (planification, exécution, S&E, gestion administrative et financière, et établissement de rapports), contribuant à leur croissance en tant qu'institutions, comme en témoigne leur capacité de mobiliser des fonds.

Dans le même temps, le succès du renforcement des institutions peut aussi créer des tensions sur les ressources humaines et présenter un risque pour ce qui est de la capacité humaine et financière de faire face aux demandes et à la charge de travail accrues. La mise en œuvre du Mécanisme a rencontré plusieurs difficultés, et les domaines à améliorer ont été recensés, comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous.

Il est important de souligner que le renforcement des capacités et du développement institutionnel sont des entreprises à long terme, et que plus de trois années sont nécessaires pour réaliser des progrès et obtenir des résultats durables. De même, on a sous-estimé les ressources nécessaires pour la coordination du don par les RIPO et pour l'obtention des ambitieux résultats attendus (notamment en matière d'appui à fournir aux organisations communautaires, de constitution de réseaux, de liaisons avec les plateformes régionales et internationales, d'élaboration et de diffusion des savoirs), et elles n'ont pas été suffisantes pour couvrir les dépenses de personnel et autres coûts administratifs liés à l'exécution des contrats.

Compte tenu du temps et des ressources limitées disponibles, les résultats atteints par les RIPO sont impressionnants et leur croissance institutionnelle est. Cela est particulièrement vrai pour le FIMI et pour Tebtebba.

**Coordination d'ensemble par les RIPO.** Les RIPO ont assuré la coordination d'ensemble du Mécanisme dans leurs régions respectives, avec des degrés variables d'efficacité.

Tebtebba a été très efficace, comme en témoignent sa bonne capacité de gestion financière; l'appui, le soutien et les conseils de qualité fournis aux organisations communautaires dans l'exécution de leurs projets; sa capacité de faciliter le partage des savoirs entre les organisations par l'intermédiaire d'ateliers d'apprentissage; la préparation et la soumission dans les délais requis de rapports d'avancement et d'achèvement de qualité; sa capacité d'établir des liaisons entre les organisations et le mouvement des peuples autochtones aux niveaux internationaux. Son professionnalisme et son efficacité dans la coordination du Mécanisme ont été largement reconnus, dans le cadre de l'enquête, par les bénéficiaires secondaires.

Le FIMI a exercé sa fonction – octroyer des dons au niveau régional – de manière satisfaisante, confirmant sa performance d'ensemble élevée du cycle précédent. Il convient néanmoins d'améliorer sa capacité d'assurer une communication constante avec les organisations bénéficiaires de l'IPAF, de fournir une assistance technique, et de les relier aux enceintes et plateformes régionales et internationales.

Cette situation pourrait être imputable à l'augmentation de la charge de travail du FIMI en tant qu'institution, ainsi qu'à l'insuffisance des ressources financières disponibles, dans le cadre de l'IPAF, pour la coordination des dons. En fait, et bien que la coordination de l'IPAF ait été assurée par un coordonnateur compétent et dévoué, il semble assez difficile pour une seule personne de gérer, techniquement et financièrement, les huit dons subsidiaires tout au long du cycle du projet. Le fait que l'organisation de l'atelier régional de préparation du Forum, en 2014, ait absorbé plus de 36% du budget disponible pour la coordination des dons a encore réduit la capacité du FIMI de fournir efficacement un appui sur mesure aux bénéficiaires secondaires et de faciliter leur participation à l'élaboration des politiques ou aux plateformes et enceintes de concertation.

En Afrique, la coordination de l'IPAF s'est assurément améliorée par rapport au cycle précédent, avec le recrutement d'un coordonnateur francophone, l'organisation de missions de supervision de tous les projets, et l'amélioration du suivi. Néanmoins, le KT a géré l'IPAF comme un projet autonome au sein de l'organisation, et le coordonnateur du programme, bien que compétent et dévoué, a géré le Mécanisme de manière isolée, avec un appui et un engagement limités de la part du personnel chargé de la gestion financière. Cela a eu pour conséquence des retards dans le décaissement des fonds aux bénéficiaires secondaires et a affecté l'efficacité du Mécanisme en Afrique.

Compte tenu de ce qui précède, les recommandations sont les suivantes:

- **Planification stratégique.** Les RIPO devraient conduire une réflexion et un débat internes sur les moyens d'améliorer la planification, d'organiser efficacement le travail et de gérer les ressources humaines et financières de manière à garantir l'obtention des résultats attendus de l'IPAF et une gestion efficace des dons à l'avenir.
- **Ressources.** Des ressources suffisantes devraient être mises à disposition par le biais du financement de l'IPAF afin d'améliorer la planification stratégique. Les RIPO devraient aussi participer à cet effort en déployant leurs propres ressources et/ou en mobilisant des ressources additionnelles pour l'IPAF afin d'accroître l'appropriation et la durabilité. Ce cofinancement (pour ce qui est des ressources financières et/ou humaines) devrait être clairement affecté et établi dès le départ, et suivi attentivement tout au long du cycle de l'IPAF.

**Conception des projets de l'IPAF.** Les RIPO ont appuyé avec succès les organisations communautaires dans la conception de leurs initiatives, en utilisant des outils et des instruments construits du point de vue des peuples autochtones, et en plaçant à leur centre les domaines et les indicateurs pertinents de leur point de vue. Un certain nombre de faiblesses ont néanmoins été relevées, et les recommandations suivantes ont été formulées:

- **Améliorer la conception.** Il conviendrait, au démarrage du cycle de l'IPAF, de consacrer davantage de temps et d'orientations, en particulier par le renforcement des capacités et de la formation, pour améliorer la conception des projets. Les échanges par Skype et par téléphone pourraient ne pas suffire pour appuyer les organisations communautaires dans la conception de leurs projets. On devrait porter une attention particulière à la durabilité et à l'appui aux organisations pour la construction de stratégies de désengagement. La convocation d'une réunion initiale, à laquelle participeraient toutes les organisations, serait hautement profitable, pour la conception comme pour l'exécution et le suivi. Il conviendrait d'affecter des ressources suffisantes à cet effet. La réussite de l'expérience de Tebtebba à cet égard pourrait être considérée comme un exemple positif.

- **Améliorer les bases de référence des projets.** Les bases de référence des projets devraient aussi inclure/intégrer des indicateurs adaptés/spécialement conçus en fonction des objectifs et des résultats attendus, et inclure des données quantitatives. Il en va de même pour les cadres logiques des projets.
- **Harmoniser les cadres logiques et les indicateurs.** Les cadres logiques des projets devraient être harmonisés avec le cadre logique de l'ensemble du programme et inclure/intégrer des indicateurs communs permettant aux RIPO de suivre et d'enrichir leurs cadres logiques régionaux respectifs, et au FIDA de suivre et d'enrichir le cadre logique du programme. Les partenaires de l'IPAF devraient convenir d'un certain nombre d'indicateurs communs à tous les projets (en plus des indicateurs spécifiques à chaque projet), qui seraient inclus dans les cadres logiques des projets et ventilés par sexe et par âge (par exemple, nombre de formations organisées, nombre de personnes formées, nombre de réunions d'échanges tenues, nombre d'actions de plaidoyer réalisées)<sup>67</sup>.

**Suivi-évaluation.** Les RIPO ont élaboré différents systèmes et outils pour le suivi des projets appuyés par l'IPAF dans leur région respective. Il s'est avéré que certains aspects doivent être améliorés, et les recommandations suivantes ont été formulées:

- **Rapports établis.** Il conviendrait d'utiliser des modèles standard pour la planification des projets et pour l'établissement des rapports. Toutefois, si ces modèles ne sont pas appuyés par des orientations, ils risquent de ne pas être correctement et complètement utilisés et exploités. Des orientations et des conseils supplémentaires de la part des RIPO pourraient être utiles. Comme mentionné plus haut, l'organisation d'un atelier initial pourrait être utile à cet effet, parallèlement à une compréhension commune d'autres outils, formats, instruments et procédures en rapport avec le programme, réduisant ainsi les contraintes durant l'exécution et facilitant la tâche des coordonnateurs du programme.
- **Cadres logiques régionaux.** Il conviendrait, sur la base du cadre logique du programme, d'élaborer des cadres logiques régionaux dont les RIPO assureraient le suivi. Des cadres logiques actualisés devraient être joints à leurs rapports annuels et d'achèvement adressés au FIDA.
- **Communication plus étroite avec les organisations communautaires.** Des communications et des échanges plus étroits avec les organisations communautaires aideraient les RIPO à se tenir informées de l'avancement et des progrès dans l'exécution des projets, à renforcer leurs relations, et à fournir un appui et un renforcement des capacités mieux adaptés. Cette observation est particulièrement pertinente pour le FIMI et le KT.

**Supervision.** Les RIPO ont efficacement fourni un appui à l'exécution aux organisations communautaires, en particulier par le biais de l'organisation des missions à mi-parcours et de supervision. À cet égard, les recommandations suivantes ont été formulées:

- **Supervision par le FIMI.** La supervision directe et le suivi directs pourraient bénéficier considérablement de la participation du personnel du FIMI aux missions, et assureraient une continuité entre les décisions prises durant la supervision et l'exécution ultérieure. Ils permettraient aussi au FIMI d'améliorer ses capacités en matière d'appui consultatif dans les domaines organisationnel, financier et technique, et de renforcer son partenariat avec les organisations communautaires. Cela apporterait par ailleurs une réponse au besoin, exprimé par les bénéficiaires secondaires, d'entretenir avec le FIMI des relations plus continues d'assistance, d'appui et de communication, ainsi que d'un suivi périodique après l'achèvement des supervisions. La solution idéale, pour le FIMI, pourrait consister à planifier les missions de supervision avec la participation conjointe de membres du personnel du FIMI et de l'expert autochtone. Si cette option était retenue, il conviendrait d'affecter à cet effet des ressources suffisantes au titre de l'IPAF, avec un cofinancement du FIMI.
- **Respect des délais pour la supervision.** Les missions de supervision devraient être planifiées de manière à ce qu'elles se déroulent à mi-parcours afin de donner aux organisations appuyées les moyens de mettre en œuvre les recommandations durant la période d'exécution.

---

<sup>67</sup> L'annexe 4 présente une liste de quelques indicateurs recueillis durant la présente évaluation.

- **Partage des rapports de supervision et du suivi.** Les RIPO devraient veiller à ce que les recommandations des missions soient convenues avec les bénéficiaires secondaires de l'IPAF à la fin des missions de supervision, et que tous les rapports de supervision leur soient rapidement communiqués (dans un délai maximum d'un mois). Les recommandations devraient faire l'objet d'un suivi périodique. Il conviendrait, à cet effet, d'établir des communications plus étroites avec les organisations communautaires.

**Liaisons aux niveaux régional et mondial.** Le renforcement des capacités des RIPO s'est traduit par un changement significatif de leur représentation dans les enceintes d'élaboration des politiques et aux manifestations régionales et continentales, où les RIPO ont fait part de leurs expériences dans le cadre de l'IPAF et ont fait entendre la voix et le point de vue des peuples autochtones. Toutefois, à l'exception de Tebtebba, elles n'ont pas été très efficaces en matière d'établissement de liaisons entre les organisations communautaires et les plateformes et forums régionaux et internationaux. Selon le FIMI, cela est dû en particulier au manque de fonds. Compte tenu de ce qui précède, la recommandation est la suivante:

- **Planification et ressources.** Des activités détaillées de planification et de budgétisation devraient être entreprises au début de l'exécution et sur une base annuelle afin de faciliter les processus d'établissement de liaisons entre les organisations communautaires et les niveaux régional et mondial, ce qui constituerait une caractéristique fondamentale de l'IPAF. Des stratégies clairement définies devraient être en place et des ressources suffisantes affectées à cet effet.

**Mobilisation des ressources.** La reproduction à plus grande échelle est intervenue au niveau du FIMI grâce à ses capacités renforcées dans la mise en œuvre de l'IPAF. Dans certains cas, les organisations communautaires sont également parvenues à mobiliser des fonds pour renforcer et reproduire à plus grande échelle les initiatives appuyées par l'IPAF. Néanmoins, certaines d'entre elles sont encore incapables de mobiliser efficacement des fonds ou d'élaborer une stratégie à moyen ou à long terme de mobilisation de ressources. Compte tenu de ce qui précède, la recommandation est la suivante:

- **Mobilisation des ressources.** Il conviendrait que les RIPO appuient davantage les organisations dans leurs efforts de mobilisation (par exemple en les informant des appels ou en les aidant à y participer, en facilitant la création de partenariats, en recherchant des ressources additionnelles, et en les appuyant pour accroître leur visibilité grâce au partage des savoirs). La dimension de reproduction à plus grande échelle devrait être renforcée au cours du prochain cycle, et des possibilités recherchées au sein du FIDA et à l'extérieur, en particulier durant les missions de suivi et de supervision des dons subsidiaires. Des synergies avec d'autres projets ou initiatives gérés par les RIPO pourraient aussi voir le jour.

**Gestion financière.** Comme mentionné plus haut, la gestion financière a été satisfaisante pour le FIMI et Tebtebba, alors que le KT a éprouvé des difficultés à respecter les exigences relatives aux dons et à assurer un décaissement en temps utile des fonds aux bénéficiaires secondaires.

Dans le même temps, certaines des pratiques établies par les RIPO en matière de gestion financière pourraient être trop complexes et induire des retards dans le décaissement des fonds. Les recommandations sont les suivantes:

- **Comptabilité et audits.** Les RIPO devraient envisager de demander des audits aux organisations ayant atteint un niveau suffisant de développement institutionnel. En fait, et bien que la demande adressée par les RIPO à tous les bénéficiaires secondaires de soumettre tous les reçus et les preuves des dépenses en rapport avec les projets ait permis aux RIPO d'exercer un contrôle financier détaillé, cette procédure a été fastidieuse pour toutes les parties.
- **Calendrier de décaissement.** Les RIPO pourraient envisager la mise en place d'un calendrier de décaissement en deux tranches plutôt que trois, du moins pour les projets d'une durée inférieure à 12 mois. Le calendrier de décaissement et les plans de soumission des rapports établis par les RIPO étaient trop exigeants pour les bénéficiaires secondaires, qui ont consacré un temps démesuré à préparer des rapports plutôt qu'à appuyer l'exécution de leur projet sur le terrain.
- **Renforcement des capacités.** Les RIPO devraient apporter davantage d'orientations et de renforcement des capacités aux bénéficiaires secondaires en matière de gestion financière, spécialement pour les jeunes organisations n'ayant que peu d'expérience de la gestion des projets de développement. Sur ce plan également, l'organisation d'un atelier initial serait fondamentale à cet effet.

**Gestion des savoirs.** Les RIPO ont joué un rôle important dans la documentation et la diffusion des savoirs générés dans le cadre du Mécanisme. Certains produits du savoir, tels que l'analyse des propositions reçues lors de l'appel de l'IPAF, ont été mis au point par les RIPO. On ne sait toutefois pas clairement si et comment ces documents ont été diffusés. Dans certains cas, les RIPO (le FIMI et, dans une moindre mesure, Tebtebba) ont également recueilli des produits issus de l'exécution de projets par des organisations communautaires (rapports de réunions et de formations, matériel de plaidoyer, études de marché, photos, etc.). À l'exception de la brochure élaborée par Tebtebba<sup>68</sup>, le développement et la diffusion de produits de gestion des savoirs et de communication (par exemple, études de cas, brochures, analyses) ont été peu fréquents et la richesse de la documentation et des savoirs n'a pas été pleinement exploitée. La durée limitée du programme a certainement constitué un obstacle au développement des produits de gestion des savoirs. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations sont les suivantes:

- **Production et partage des savoirs.** Des efforts devraient être faits pour exploiter pleinement et diffuser du matériel qui risque d'être confiné aux seules RIPO et aux organisations concernées. Il conviendrait d'élaborer à cet effet une stratégie de communication et de gestion des savoirs, dans le cadre des stratégies d'ensemble des RIPO.
- **Ateliers de gestion des savoirs.** L'approche adoptée par Tebtebba, consistant à utiliser l'atelier de clôture de l'IPAF, a constitué pour les organisations une excellente occasion de partager les savoirs générés par les activités menées au niveau national, et pour Tebtebba de renforcer sa légitimité et sa visibilité auprès des partenaires, de d'améliorer la communication avec eux et contribuer à leur renforcement institutionnel. Cette approche devrait être maintenue et élargie. Toutes les RIPO devraient organiser un atelier sur la gestion des savoirs à la fin du cycle du projet. La participation de partenaires de l'IPAF d'autres régions pourrait contribuer à créer de nouvelles possibilités d'apprentissage mutuel entre pairs et entre régions. Des ressources suffisantes devraient être réservées à cette fin, avec un cofinancement par les RIPO.
- **Échanges et apprentissage entre pairs.** De manière générale, et comme le soulignaient les organisations communautaires, il conviendrait de promouvoir davantage d'occasions de partage et d'échanges de savoirs entre pairs, et pas seulement au niveau national ou régional. De telles possibilités sont considérées comme essentielles pour le développement institutionnel des organisations communautaires et devraient devenir un mécanisme central pour accélérer le processus d'apprentissage par les pairs. En règle générale, la gestion des savoirs devrait devenir un axe stratégique clé au sein de l'IPAF, et les RIPO joueraient, sur ce plan, un rôle primordial. En outre, la possibilité d'organiser une réunion continentale à mi-parcours ou à la clôture avec la participation des trois RIPO et des bénéficiaires secondaires pourrait offrir une occasion unique de partage des savoirs au niveau continental et devrait être envisagée. Il conviendrait d'assurer un plus grand nombre de possibilités d'interaction et d'échanges réguliers entre les RIPO.
- **Utilisation des médias.** Les RIPO devraient envisager une utilisation plus fréquente des outils en ligne, comme les médias sociaux et leur propre site web, pour diffuser des informations, des nouvelles et des exemples de réussite en rapport avec l'IPAF. Cette approche devrait être incluse dans leurs stratégies de communication et de gestion des savoirs.

**Liaisons avec les projets financés par le FIDA.** Les modalités d'exécution des initiatives appuyées par l'IPAF diffèrent sensiblement de celles des projets d'investissement du FIDA, étant donné que les projets financés par le FIDA sont exécutés par l'intermédiaire d'organismes gouvernementaux, tandis que les projets financés par l'IPAF sont conçus et exécutés par les communautés des peuples autochtones et leurs organisations. Dans la plupart des cas, il existe une complémentarité entre les opérations du FIDA dans le pays et les projets financés par l'intermédiaire de l'IPAF, qui peuvent avoir une portée que ne peuvent atteindre les projets financés par le FIDA. Les RIPO ont déployé des efforts pour établir des connexions entre les projets et les organisations financées par l'intermédiaire de l'IPAF, d'une part, et les bureaux de pays du FIDA et les projets d'investissement du FIDA, d'autre part. Néanmoins, à quelques exceptions près, on ne relève pas de synergies concrètes avec des projets de pays du FIDA, bien qu'il soit admis que du temps et un budget suffisants sont nécessaires pour obtenir des résultats. Il conviendrait, à l'avenir, d'accorder plus d'importance aux synergies et aux corrélations que développe l'IPAF avec les programmes de pays du FIDA par une concertation plus structurée. Les recommandations formulées sont les suivantes:

---

<sup>68</sup> "Ten years after the UNDRIP, Stories from the Indigenous Peoples Assistance Facility in Asia".

- **Liaisons par l'intermédiaire du Forum des peuples autochtones.** Les organisations appuyées par l'IPAF et le personnel du FIDA participant au Forum des peuples autochtones à Rome devraient profiter des réunions mondiales comme des occasions de se connaître et de partager des questions et des propositions de collaboration. Il serait particulièrement important de dresser une liste des pays possédant un potentiel inexploité de synergies.
- **Informers les CPP.** Le Secrétariat de l'IPAF devrait fournir aux CPP des informations sur le Mécanisme à l'occasion de réunions ad hoc (en expliquant la nature de l'IPAF, en repérant les synergies, et en leur communiquant les contacts et les principales caractéristiques des organisations participantes).
- **Rencontres entre les CPP et les organisations communautaires.** Des réunions devraient se tenir entre les CPP et les organisations communautaires pour examiner les synergies possibles, et améliorer les connaissances mutuelles. Il conviendrait de parvenir à un accord sur un système d'examen des progrès réalisés.
- **Orientations sur les cycles des projets du FIDA.** Il conviendrait de fournir aux organisations communautaires des orientations sur les cycles des projets du FIDA, y compris les étapes et le calendrier.
- **Partenariat.** Toutes les parties devraient recevoir des orientations sur les types de partenariats pouvant être établis et sur les avantages qu'ils pourraient offrir.
- **Suivi des progrès.** Les progrès et les réalisations devraient faire l'objet d'un suivi régulier. Les cadres logiques se rapportant à l'IPAF (aux niveaux du programme, régional et national) devraient inclure des indicateurs/cibles plus réalistes et plus précis quant aux liaisons avec les projets financés par le FIDA, avec notamment une référence permettant de discerner les changements.
- **Responsabilité partagée.** La responsabilité de l'établissement de partenariats devrait être partagée entre les partenaires. Le FIDA, les organisations communautaires et les RIPO devraient assumer la même responsabilité en ce qui concerne l'établissement de partenariats conjoints et devraient rechercher activement à établir des relations et à répertorier les domaines de collaboration dans lesquels les organisations de peuples autochtones pourraient avoir un avantage comparatif. Ce point est particulièrement important au stade de la conception, aussi bien pour les COSOP que pour les projets. Pour le FIDA, cela devrait s'entendre comme la responsabilité de veiller à ce que les projets contribuent effectivement à la réalisation de leur objectif et à l'application des principes énoncés dans ses politiques.

**Gestion de l'IPAF par le FIDA.** Le FIDA a géré efficacement le Mécanisme au niveau mondial en assurant une gestion financière ordonnée et un appui aux organisations d'exécution. On a relevé, dans le même temps, des possibilités d'amélioration. On a formulé, en particulier, les recommandations suivantes:

- **Conception du Mécanisme.** La conception du Mécanisme devrait être améliorée. En collaboration avec les RIPO, le FIDA devrait réviser le cadre logique de l'IPAF comme suit: i) la structure du cadre logique devrait être mieux organisée, avec une chaîne de résultats claire; ii) les indicateurs devraient être réduits et révisés pour être SMART<sup>69</sup>. Les indicateurs élaborés par les organisations des peuples autochtones concernant leurs systèmes alimentaires et leurs moyens d'existence durables (recensés lors des ateliers régionaux tenus en 2014 pour préparer la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones) pourraient également servir de référence; iii) il conviendrait d'inclure un certain nombre d'indicateurs spécifiquement liés aux projets exécutés au niveau local afin d'éviter que les données collectées au niveau mondial ne se rapportent uniquement au nombre de projets exécutés et au montant des fonds décaissés, c'est-à-dire sans aucune information sur le contenu des projets et les résultats obtenus. La détermination et la sélection de ces indicateurs devraient être effectuées conjointement par les partenaires de l'IPAF sur la base de leur expérience dans la mise en œuvre du Mécanisme; iv) les cadres logiques des RIPO et des projets devraient être cohérents avec le cadre logique du programme, intégrer un groupe d'indicateurs communs et collecter des données pour les enrichir.

---

<sup>69</sup> SMART = Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini.

- **Suivi financier.** Le FIDA devrait améliorer le suivi financier du Mécanisme en demandant aux RIPO de fournir, en même temps que les rapports techniques, des rapports financiers détaillés – annuels et à l’achèvement – afin de suivre l’utilisation des fonds et de prévoir toute question susceptible de se poser.
- **Rapport annuel.** Le FIDA devrait envisager de préparer de simples rapports annuels sur le Mécanisme, pour présenter une synthèse des résultats et des progrès, en prenant pour base les rapports élaborés par les RIPO. Les rapports devraient être communiqués, en vue d’observations et d’intégration, aux trois RIPO et utilisés comme outils pour le partage des savoirs et d’informations. Le FIDA devrait veiller à ce que les modèles élaborés et utilisés par les RIPO pour les rapports et la planification annuels soient cohérents, et incluent les données et les informations nécessaires pour en faciliter la synthèse.
- **Appui à l’exécution et renforcement des capacités.** Le FIDA devrait renforcer l’appui à l’exécution fourni aux RIPO. Il pourrait envisager, à cet effet, d’organiser des examens annuels ou à mi-parcours dans les régions, avec au moins une visite à chacune des RIPO et, si possible, une visite à des organisations communautaires. On devrait aussi rechercher d’autres possibilités de renforcement des capacités et de formation. Le FIDA pourrait envisager de participer aux ateliers initiaux et de clôture que pourraient organiser les RIPO. Des ressources financières suffisantes devraient être mises à disposition pour ces initiatives.
- **Évaluation finale.** L’évaluation finale de l’IPAF devrait être conduite après l’achèvement du programme et devrait inclure une mission sur le terrain pour une visite aux partenaires régionaux du FIDA et à un ou deux projets. De même, l’enquête auprès des organisations communautaires devrait être conduite après l’achèvement des projets. La teneur de l’enquête devrait être révisée pour y inclure une autoévaluation des résultats obtenus sur le terrain.

L’annexe 10 reprend, dans un tableau, l’ensemble des recommandations.



Éthiopie, décembre 2018. "Projet Chench-Guggie de régénération des essences indigènes, d'adaptation locale aux changements climatiques et d'amélioration des moyens d'existence des peuples autochtones", projet IPAF (2011). ©IFAD/Petterik Wiggers

## 8. Conclusions

L'IPAF est un instrument unique conçu pour appuyer le développement autonome des peuples autochtones, en faisant fond sur leurs systèmes de gouvernance, leur culture, leur identité, leurs savoirs et leurs ressources naturelles. Les propositions soumises et les activités décrites sont conçues par les communautés de peuples autochtones et leurs organisations, et fondées sur leurs priorités autodéfinies. Les organisations assument l'entière responsabilité de l'exécution de leurs petits projets. La responsabilité des initiatives est donc entre leurs mains, ce qui a une incidence positive en matière de durabilité.

En réponse aux quatre appels à propositions lancés par le FIDA, les communautés et organisations autochtones ont soumis près de 3 500 propositions, émanant d'environ 90 pays de diverses régions du monde. Depuis 2007, 127 petits projets ont été financés dans 45 pays, pour un montant total d'approximativement 3,6 millions d'USD, bénéficiant directement à plus de 97 000 personnes.

Les projets appuyés ont amélioré les moyens d'existence de communautés autochtones en augmentant la sécurité alimentaire et la nutrition et la génération de revenus, en améliorant l'accès aux ressources naturelles et leur gestion, en préservant les savoirs traditionnels, et en autonomisant les communautés par une sensibilisation accrue aux droits et aux besoins des peuples autochtones.

Les modalités de mise en œuvre du Mécanisme accordent également une place centrale aux peuples autochtones et à leurs organisations, cependant que les RIPO ont pour responsabilité de coordonner et de gérer le Mécanisme dans leur région, de renforcer les capacités des organisations communautaires, et de jouer le rôle de catalyseurs dans le renforcement du dialogue interculturel des peuples autochtones sur les politiques nationales, régionales et mondiales qui les affectent, directement et indirectement.

Les systèmes décisionnels, les outils et les organes du Mécanisme sont régis par les peuples autochtones eux-mêmes et sont fondés sur leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

L'IPAF plonge aussi ses racines dans une approche d'apprentissage par l'action, afin d'améliorer et d'affiner le Mécanisme à chacun de ses cycles. Durant les cycles précédents, des améliorations ont été introduites sur la base de suggestions provenant d'organisations communautaires exécutant des petits projets financés par l'IPAF. Le processus d'examen technique des propositions a été renforcé par la recherche de spécialistes autochtones au niveau régional, le plafond du financement par des dons a été relevé pour répondre aux besoins exprimés par les organisations communautaires, et la gestion du Mécanisme a été décentralisée.

L'IPAF a aussi constitué un instrument souple, grâce à sa capacité d'adaptation aux besoins de différentes institutions à des stades variables de développement et dans des contextes différents. Cette souplesse fait que le programme peut répondre à des besoins qui ne sont généralement pas pris en compte par d'autres partenaires ou programmes.

La présente évaluation montre que des améliorations sont possibles dans plusieurs domaines. La fonction de S&E du Mécanisme, en particulier, devrait être renforcée et les cadres harmonisés avec le cadre logique d'ensemble du programme et inclure/intégrer un nombre minimum d'indicateurs communs.

Un effort supplémentaire devrait être consenti pour appuyer, par l'intermédiaire des RIPO, le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel des organisations communautaires, en particulier en matière de conception des projets, de S&E, de mobilisation de ressources et de gestion financière. Le FIDA devrait renforcer l'appui à l'exécution fourni aux RIPO, par exemple en organisant des examens à mi-parcours ou annuels.

Il conviendrait de promouvoir davantage d'occasions de partage et d'échanges de savoirs entre pairs, et pas seulement au niveau national ou régional. De telles possibilités sont considérées comme essentielles pour le développement institutionnel des organisations communautaires et devraient devenir un mécanisme central pour accélérer le processus d'apprentissage par les pairs. La gestion des savoirs devrait devenir un axe stratégique clé au sein de l'IPAF, et les RIPO joueraient, sur ce plan, un rôle primordial.

Des ressources suffisantes devraient être mises à la disposition des RIPO pour la mise en œuvre du Mécanisme au niveau régional, afin de garantir l'obtention des résultats attendus de l'IPAF, ainsi qu'une gestion efficace des dons. Les RIPO devraient apporter une contribution financière à cet effort afin d'accroître l'appropriation et la durabilité.

Il conviendrait d'accorder plus d'importance aux synergies et aux corrélations que développe l'IPAF avec les programmes de pays du FIDA grâce à une concertation plus structurée, et par l'établissement et le suivi d'indicateurs réalistes et précis. La responsabilité de l'établissement de partenariats et du renforcement de la concertation devrait être partagée entre tous les partenaires.

Il faut en faire davantage pour autonomiser les femmes et les jeunes, qui sont particulièrement aux prises avec l'exclusion, une inégalité d'accès à l'éducation et à la formation, et un manque d'accès à la terre, au crédit et aux installations de marché.

Comme l'a souligné IOE dans sa synthèse d'évaluations, "l'IPAF a constitué un programme phare et un instrument unique qui a aidé le FIDA à développer, avec les organisations des peuples autochtones, les partenariats et la confiance, et a aussi contribué à leur autonomisation"<sup>70</sup>. Il est certain que sa continuité devrait être assurée.

Reconnaissant l'existence d'un potentiel inexploité pour le développement durable, les partenaires du FIDA et de l'IPAF devraient s'efforcer de mobiliser des ressources additionnelles afin de réduire l'écart entre les propositions reçues en réponse à l'appel et le nombre de propositions financées, et d'atteindre un plus grand nombre de communautés et de bénéficiaires.

La vision et les talents des peuples autochtones peuvent, s'ils sont appuyés, contribuer à renforcer la capacité du FIDA de comprendre, d'évaluer et d'intégrer les problèmes émergents dans les domaines de la pauvreté rurale et du développement durable.

---

<sup>70</sup> Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, L'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, Synthèse d'évaluations, 2015.

# Annexe 1. Cadre logique de l'IPAF

## Synthèse

### But

Encourager le développement autonome des peuples autochtones dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### Objectifs

1. Renforcer la capacité des communautés des peuples autochtones et de leurs organisations communautaires de concevoir et d'exécuter des projets de développement fondés sur leur identité, leur culture, leurs savoirs et leurs ressources naturelles;
2. Aider les communautés des peuples autochtones et leurs organisations à mobiliser des fonds provenant de programmes financés par les gouvernements et/ou d'autres donateurs pour leurs projets au niveau des communautés de base;
3. Renforcer les réseaux des peuples autochtones au niveau régional et les relier aux initiatives locales de développement des peuples autochtones;
4. Générer et partager des savoirs sur le développement autonome des peuples autochtones.

### Produits

- 1.1 Les initiatives des communautés des peuples autochtones et de leurs organisations impulsées par la demande sont financées et exécutées dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes (LAC).
- 1.2 Entre 20 et 30 organisations communautaires des régions Afrique, Asie et Pacifique, et LAC développent et renforcent leur capacité en matière de gestion et d'exécution des projets et sur les questions relatives aux peuples autochtones.
- 1.3 Entre 15 et 25 organisations exécutant un projet financé par l'IPAF au niveau des communautés de base ont mobilisé pour leurs projets des ressources provenant de gouvernements/donateurs.
- 2.1 Les organisations autochtones au niveau régional ont développé leur capacité de gérer des instruments financiers à l'appui d'initiatives des organisations communautaires.
- 2.2 Les organisations de peuples autochtones au niveau régional ont renforcé leur capacité pour gérer les instruments financiers à l'appui des initiatives locales.
- 2.3 Des réseaux de bénéficiaires secondaires ont été créés/renforcés au niveau régional et sont connectés aux plateformes régionales/internationales des peuples autochtones.
- 2.4 Quatre ateliers ont été organisés: Afrique, Asie et Pacifique et LAC, sur les projets financés par le FIDA.
- 2.5 Stratégie sur le processus d'autosélection pour les participations à la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones devant se tenir en février 2015 en marge de la session du Conseil des gouverneurs du FIDA.
- 2.6 Thèmes de discussion proposés à la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA.
- 3.1 Trois études ont été préparées sur les propositions d'application de l'IPAF (Afrique, Asie et Pacifique, LAC).
- 3.2 Des études et des analyses axées sur les résultats des projets financés par l'IPAF sont préparées dans chaque région, mettant en évidence les innovations et les possibilités de reproduction à plus grande échelle, ainsi que les défis et les possibilités sur le plan des politiques.
- 3.3 Les rapports des quatre ateliers régionaux sont préparés et apportent des informations à la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones.
- 3.4 Des foires aux savoirs et des communautés de pratiques sur les questions relatives aux peuples autochtones sont élaborées avec des bénéficiaires secondaires de l'IPAF.
- 3.5 Les plateformes/forums régionaux et internationaux sont informés et influencés par les savoirs et l'expérience de l'IPAF.

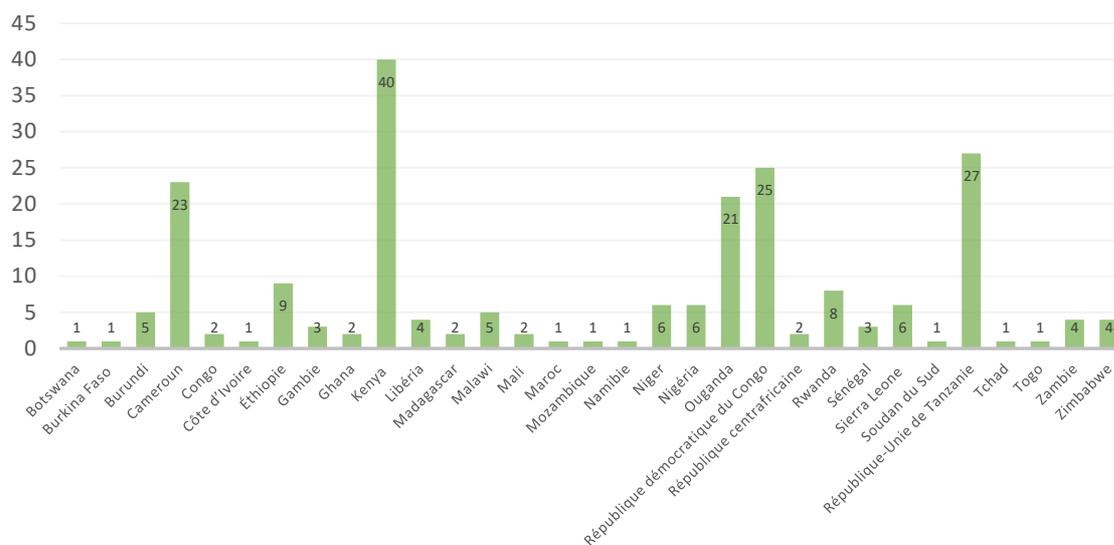
Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
Entre 20 et 30 communautés et organisations de peuples autochtones sont capables de gérer et d'exécuter des initiatives de développement, et au moins 50% d'entre elles obtiennent une note de 3 ou plus pour l'exécution des programmes au profit de leurs communautés (20 000-35 000 bénéficiaires directs)	Liste des projets approuvés par le Conseil de l'IPAF; RSD, vérification indépendante par des missions de supervision	Les RIPO bénéficient du plein appui des communautés de peuples autochtones
<p>1. Nombre de communautés et organisations de peuples autochtones concevant et exécutant avec succès des initiatives de développement à la fin du programme</p> <p>2. Nombre d'organisations exécutant des projets financés par l'IPAF au niveau des organisations communautaires ayant mobilisé, pour leurs projets, des ressources provenant de gouvernements/donateurs</p> <p>3. Trois RIPO au niveau régional sont en mesure, à la fin du programme, de gérer, superviser et administrer efficacement les fonds des dons pour financer des sous-projets proposés par les communautés des peuples autochtones et leurs organisations</p> <p>4. Nombre de plateformes organisées et de liaisons entre canaux pour le partage de savoirs et d'expérience sur les sous-projets de l'IPAF aux niveaux local, régional et international, à la fin du programme</p>	<p>1. Rapports de suivi et de supervision des projets financés par l'IPAF; évaluation axée sur les résultats des projets de développement au niveau national/local</p> <p>2. Rapports d'avancement, de clôture et d'audit des RIPO</p> <p>3. Analyses, études et publications de recherche produites et partagées par l'intermédiaire des forums locaux et mondiaux, bulletins et pages web</p>	Pas d'interférence ou d'influences dans les affaires des peuples autochtones au niveau du pays
<p>1a. Nombre de projets approuvés, financés et exécutés avec succès dans nombre de pays dans les régions Asie, Afrique et LAC à la fin du programme</p> <p>1b. Nombre de projets financés par l'IPAF, au niveau national ou des communautés de base, ayant établi, à la fin du programme, des liaisons avec les opérations du FIDA dans le pays</p> <p>1c. Nombre d'organisations nationales ou communautaires ayant établi, à la fin du programme, des liaisons avec des plateformes régionales et mondiales de peuples autochtones</p> <p>1d. Montant des ressources mobilisées et partenariats établis</p> <p>2a. Trois RIPO, dans les régions Asie, Afrique et LAC, reçoivent à la fin de la première et la deuxième année du programme des ressources pour financer des initiatives de développement au niveau des communautés de base</p> <p>2b. Elles décaissent des ressources en faveur d'un nombre d'organisations, au niveau national ou des communautés de base, suivant l'approbation par le Conseil de l'IPAF dans leurs régions respectives, conformément au programme de travail du projet</p> <p>2c. Elles suivent et supervisent les projets au niveau national ou des communautés de base</p> <p>2d. Les trois RIPO jouent, aux niveaux régional et international, le rôle de catalyseurs dans la création et le renforcement de plateformes des peuples autochtones et dans le partage des savoirs sur les questions concernant les peuples autochtones</p> <p>2e. Rapports des quatre ateliers régionaux; stratégie, thèmes de discussion, et liste de participants choisis pour participer au Forum des peuples autochtones</p> <p>3a. Nombre d'études et de documents produits et partagés sur les savoirs et l'expérience découlant de l'IPAF et des projets qu'il finance</p> <p>3b. Nombre d'ateliers/de foires aux savoirs organisés avec les bénéficiaires de l'IPAF aux niveaux régional et international</p> <p>3c. Nombre de forums régionaux et internationaux où les savoirs et l'expérience de l'IPAF sont partagés</p>	<p>1.a Propositions reçues par l'IPAF et conservées dans le système de suivi de l'IPAF; procès-verbaux du Conseil de l'IPAF des réunions où se prennent les décisions; accords de prêts subsidiaires entre les RIPO et les organisations nationales ou communautaires; rapports de suivi et de supervision des projets financés par l'IPAF; comptes rendus des activités de formation</p> <p>1.b Comptes rendus des ateliers/forums régionaux; liste des membres des communautés de pratiques</p> <p>1.c Informations provenant des missions de supervision/enquêtes auprès des projets financés par le FIDA; communications avec les CPP; savoirs et expérience de l'IPAF informant la conception des projets du FIDA; séminaires/présentations du FIDA</p> <p>2. Accords de don entre l'IPAF et les RIPO; comptes rendus des activités de formation; correspondance entre le Secrétariat de l'IPAF et les RIPO; preuve du décaissement de ressources en faveur des RIPO; accords de don entre les RIPO et les organisations choisies par l'IPAF; transactions bancaires pour le transfert des ressources des RIPO aux organisations communautaires; comptes rendus des forums régionaux et internationaux</p> <p>3. Documents/publications/rapports; actes des ateliers; comptes rendus des forums régionaux et internationaux</p>	<p>Pas d'interférence ou d'influences dans les affaires des peuples autochtones au niveau du pays.</p> <p>Les RIPO sont déterminées à intégrer une orientation sur le service et un système de S&amp;E axé sur les résultats combinant des indicateurs traditionnels et spécifiques sur le bien-être des peuples autochtones.</p> <p>Les RIPO sont déterminées à élargir leur rôle au niveau régional et à jouer un rôle de catalyseurs pour établir des liaisons entre les plateformes locales et mondiales</p>

## Annexe 2. Liste des principaux documents consultés pour la présente évaluation

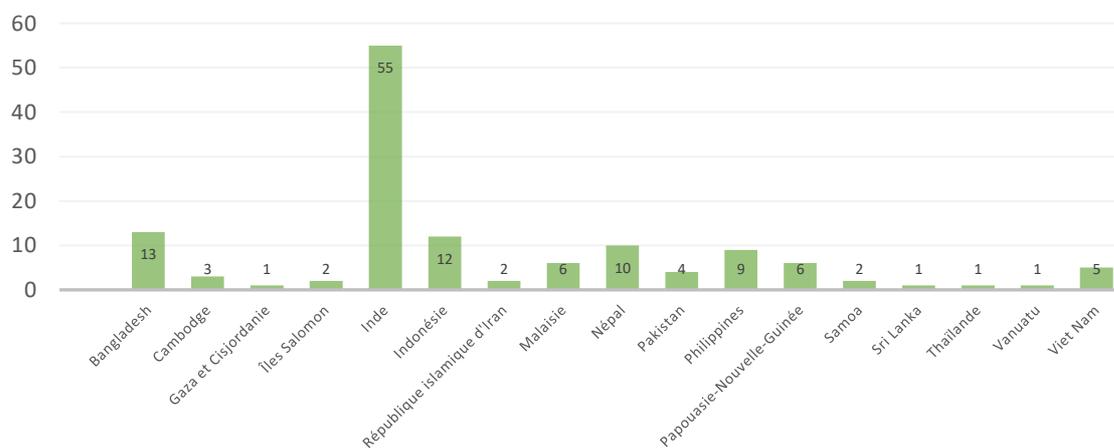
Auteurs/sources Documents		
Organisations communautaires	Rapports d'achèvement Documents financiers Produits du savoir et de la communication Rapports de situation	Documents de conception et cadres logiques des projets Bases de référence des projets Autoévaluations Accords de don subsidiaire
FIDA	FIDA, RSD annuels FIDA, ASPIRE, Indigenous Peoples Entry Strategy Mission, Cambodge, mars-avril 2017, Rapport de mission FIDA, Country Office Tanzania, Report from the Round Table Dialogue on Consultation for Indigenous Peoples and local communautés in Tanzania Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, Engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, Synthèse d'évaluations, 2015. Brochures du Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones du FIDA (2007, 2012, 2016) FIDA, IPAF small projets, Desk review, Analysis of the performance of the small projets financed in 2007 and 2008 through the Indigenous Peoples Assistance Facility Apprendre en travaillant ensemble: le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones finance des micro-projets au FIDA FIDA, Performance of IPAF small projets, Desk review, Analysis of the performance of the small projets financed in 2011 through the Indigenous Peoples Assistance Facility	Travaux de la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA (février 2015) Travaux de la troisième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA (février 2017) FIDA, Report from the supervision mission to FIMI, December 2017 FIDA, Report from the supervision mission to KT, January 2016 Mécanisme, formulaire de demande 2015 IPAF 2015, Call for applications for the IPAF co-managing institution for Africa Mécanisme, appel à propositions 2015 IPAF 2015, Call for proposal, Frequently Asked Questions (FAQs) IPAF 2015, Guidelines for screening and technical review IPAF 2015, Quick steps IPAF 2015, Reports from board meetings IPAF Reference tool for Coordinators and Reviewers IPAF Grant Design, 2014
RIPO	Rapports d'audit annuels Rapports d'avancement annuels Plans de travail et budgets annuels Rapports d'achèvement FIMI, Informe Régional – Propuestas IPAF 2015 (Ciclo IV – América Latina y el Caribe) FIMI, Monitoring and evaluation Strategy 2012-2014 Rapports d'achèvement des dons Rapports des ateliers régionaux tenus pour la préparation de la troisième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Pacifique) KT, African Régional Report Screening and Technical Review of Proposals Submitted to the Indigenous Peoples Assistance Facility, Quatrième cycle, 2015 Rapports des ateliers régionaux tenus pour la préparation de la deuxième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes)	Rapports sur les missions de supervision Tebtebba, list serve discussions Tebtebba, 10 years after the UNDRIP, Stories from the Indigenous Peoples Assistance Facility in Asia, 2018 Tebtebba, Baseline, Indigenous Peoples' Sustainable, Self-Determined Development IPAF Asia, 2015 Cycle Tebtebba, Régional Overview Report on the 2015 Proposals to IPAF (4e cycle, Asie et Pacifique) Tebtebba, liste de diffusion Tebtebba, report from Indigenous Peoples' Sustainable and Self-Determined Development: IPAF Asia Orientation and Inception Workshop, Philippines, October 26-30, 2015 Demandes de retrait et RSD

## Annexe 3. Propositions reçues dans le cadre du cycle 2015 de l'IPAF

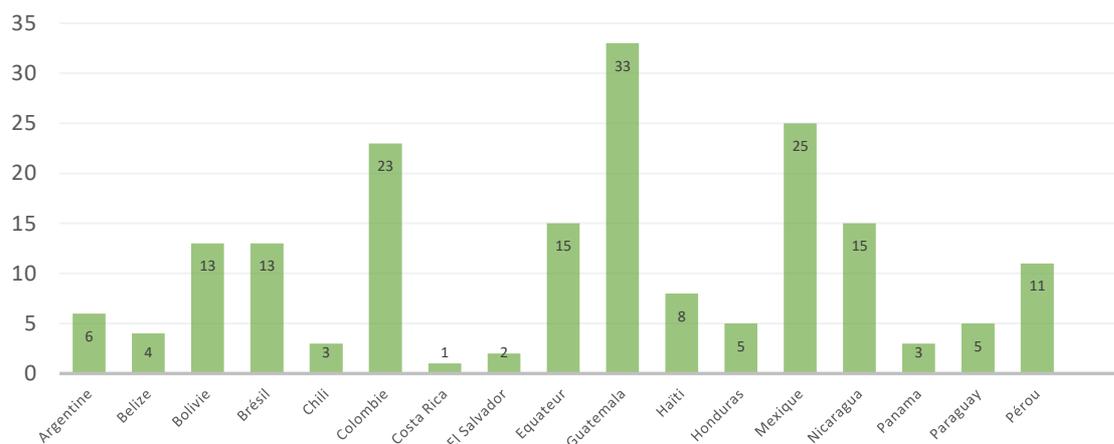
**Figure 1.** Afrique: nombre de propositions reçues par pays



**Figure 2.** Asie et Pacifique: nombre de propositions reçues par pays



**Figure 3.** Amérique latine et Caraïbes: nombre de propositions reçues par pays



## Annexe 4. Indicateurs de produits collectés durant la présente évaluation en collaboration avec les RIPO

Hommes bénéficiaires ayant suivi une formation à la gestion des ressources naturelles et aux techniques agricoles traditionnelles

Femmes bénéficiaires ayant suivi une formation à la gestion des ressources naturelles et aux techniques agricoles traditionnelles

Hommes bénéficiaires ayant suivi une formation en matière de droits des peuples autochtones et des régimes fonciers

Femmes bénéficiaires ayant suivi une formation en matière de droits des peuples autochtones et des régimes fonciers

Hommes bénéficiaires ayant suivi une formation en matière de remèdes traditionnels et d'autres moyens traditionnels de protéger, restaurer et appliquer les savoirs et les systèmes traditionnels

Femmes bénéficiaires ayant suivi une formation en matière de remèdes traditionnels et d'autres moyens traditionnels de protéger, restaurer et appliquer les savoirs et les systèmes traditionnels

Hommes bénéficiaires ayant suivi une formation aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets

Femmes bénéficiaires ayant suivi une formation aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets

Hommes bénéficiaires ayant suivi une formation en matière de développement commercial, commercialisation et entreprise

Femmes bénéficiaires ayant suivi une formation en matière de développement commercial, commercialisation et entreprise

Hommes bénéficiaires ayant suivi une formation dans le domaine des activités traditionnelles génératrices de revenus

Femmes bénéficiaires ayant suivi une formation dans le domaine des activités traditionnelles génératrices de revenus

Groupes communautaires créés en vue de microentreprises, commercialisation, groupes d'entraide et ressources collectives

Groupes communautaires renforcés en vue de microentreprises, commercialisation, groupes d'entraide et ressources collectives

Nombre de groupes communautaires ayant à leur tête une femme renforcés/créés en vue de microentreprises, commercialisation, groupes d'entraide et ressources collectives

Nombre de femmes membres de divers groupes/comités dirigés par le projet

Nombre de campagne de plaidoyer menées

Nombre d'hectares de terres bénéficiant de pratiques de gestion améliorées

Nombre d'actifs matériels et d'installations établis

Nombre d'hectares de terres et de sites traditionnels effectivement gérés par la communauté

# Annexe 5. SurveyMonkey IPAF 2017

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Nom:
2. Nom de l'organisation:
3. Votre titre au sein de l'organisation:
4. Courriel:
5. Téléphone:
6. Pays d'exécution du projet:
7. Nom du ou des peuples autochtones de votre groupe cible:
8. Nombre de jeunes femmes ciblées (de 15 à 24 ans):
9. Nombre de jeunes hommes ciblés (de 15 à 24 ans):
10. Nombre de femmes ciblées (25 ans et plus):
11. Titre du projet financé par l'intermédiaire de l'IPAF:

## SEC I - INTERCONNEXIONS DE L'ORGANISATION ET LIAISONS AVEC LES RÉSEAUX RÉGIONAUX ET MONDIAUX

12. Votre organisation a-t-elle été invitée par XXX (*nom de la RIPO*) à participer aux ateliers/réunions réunissant les organisations et/ou institutions des peuples autochtones? (O/N)
13. (Si Oui) Veuillez indiquer le nombre de réunions auxquelles vous avez participé en fonction des niveaux ci-après. Dans l'encadré réservé aux observations, veuillez expliquer comment les manifestations ont aidé votre projet/organisation:

Niveaux	Ateliers	Formations	Réunions	Comment la manifestation a-t-elle aidé votre projet/organisation?
Niveau national				
Niveau régional				
Niveau mondial				

14. Le projet financé par l'IPAF a-t-il mis votre organisation en liaison avec une plateforme nationale, régionale et/ou mondiale ou une communauté de pratiques concernant les questions des peuples autochtones? O/N
15. (Si Oui) Veuillez indiquer le nombre de plateformes, de communautés de pratiques et/ou d'autres forums en fonction des niveaux ci-après. Dans l'encadré réservé aux observations, veuillez donner des précisions sur ces réseaux (nom, thème, par exemple).

Niveaux	Plateformes	Communauté de pratiques	Autres forums (Précisez dans le cadre réservé aux observations)
Niveau national			
Niveau régional			
Niveau mondial			

## SEC II - CONCEPTION

16. Quel type d'assistance votre organisation a-t-elle reçu de XXX (*nom de la RIPO*) dans le parachèvement de la conception/base de référence du projet financé par l'intermédiaire de l'IPAF? Veuillez donner des précisions dans l'encadré réservé aux observations (nombre et contenu des réunions/formations auxquelles vous avez participé).

Niveaux	Oui	Non	Détails
Formation sur place			
Formation de groupe avec d'autres projets de l'IPAF			
Séminaire sur Internet			
Correspondance par courriel			
Skype et autres mécanismes de communication			
Tout autre type			

17. Dans laquelle des activités suivantes votre organisation a-t-elle été appuyée, et comment?

Niveaux	Comment
Préparation du cadre logique	
Préparation de l'étude de référence du projet	
Parachèvement du rapport de conception	
Parachèvement du budget du projet	
Autres – Veuillez préciser	

18. S'agissant de l'appui reçu pour le parachèvement de la conception de votre projet, êtes-vous?
- Très satisfait                      Satisfait                      Indifférent                      Mécontent                      Très mécontent
19. Quelles suggestions feriez-vous à *XXX (nom de la RIPO)* pour qu'elle améliore son assistance technique au parachèvement de la conception de votre projet? Veuillez formuler au maximum 5 suggestions.

**SEC III - EXÉCUTION**

20. Votre organisation a-t-elle reçu un appui quelconque de la part de *XXX (nom de la RIPO)* dans l'exécution de ce projet?
- Oui
  - Non
21. Dans lesquels des domaines suivants votre organisation a-t-elle reçu une assistance?
- Conduite d'enquêtes sur l'état d'avancement du projet
  - Préparation de rapports de situation du projet et sur l'état des dépenses (rapports descriptifs et rapports financiers)
  - Organisation et partage des savoirs et d'informations découlant des projets financés par l'IPAF
  - Appui à la qualité des mécanismes d'information et de documentation
  - Conduite du suivi et des évaluations internes
  - Appui à l'exécution/assistance technique
  - Formation et appui institutionnel au personnel
22. Votre projet a-t-il été supervisé?
- Oui
  - Non
23. Qui a supervisé votre projet?
- *XXX (nom de la RIPO)*
  - *XXX (nom de la RIPO)* et d'autres (veuillez préciser)
24. Comment le projet a-t-il été supervisé?
- Supervision directe sur place
  - Examen sur dossiers - rapports et documents
  - Autre (précisez):
25. Votre organisation a-t-elle reçu le rapport de la supervision effectuée par *XXX (nom de la RIPO)*? Y a-t-il eu un suivi de la part de *XXX (nom de la RIPO)*?

	Rapports reçus	Rapports non reçus
Suites données		

26. S'agissant de la qualité de la mission de supervision de votre projet, êtes-vous?
- Très satisfait                      Satisfait                      Indifférent                      Mécontent                      Très mécontent
27. Quelles suggestions feriez-vous à *XXX (nom de la RIPO)* pour qu'elle améliore sa supervision de votre projet? Veuillez formuler au maximum 5 suggestions.
28. S'agissant de l'assistance reçue dans l'exécution du projet financé par l'IPAF, êtes-vous?
- Très satisfait                      Satisfait                      Indifférent                      Mécontent                      Très mécontent

**SEC IV - DÉCAISSEMENT**

29. La procédure de décaissement des fonds provenant du don a-t-elle été conforme aux dispositions de l'accord de don?
- Oui
  - Non
30. Y a-t-il eu des problèmes pour assurer un décaissement sans heurts des ressources provenant du don? Veuillez préciser.
- Non
  - Oui (veuillez préciser)
31. S'agissant du séquençage et du calendrier du décaissement du don à votre projet, êtes-vous? (Veuillez formuler des observations, le cas échéant)
- Très satisfait                      Satisfait                      Indifférent                      Mécontent                      Très mécontent
32. Quelles suggestions feriez-vous à *XXX (nom de la RIPO)* pour qu'elle améliore le séquençage et le calendrier du décaissement du don à votre projet? Veuillez formuler au maximum 5 suggestions.

## SEC V - PERFORMANCE DE L'APPUI DE L'ORGANISATION RÉGIONALE

33. S'agissant de l'assistance reçue de la part du personnel de XXX (*nom de la RIPO*), veuillez noter vos niveaux de satisfaction à propos des points suivants:

Niveaux	Très satisfait	Satisfait	Indifférent	Mécontent	Très mécontent
Appui rapide et efficace					
Disposition à écouter et à répondre à vos besoins					
Professionalisme et compétence technique					
Capacité d'améliorer constamment l'exécution du projet					
Décaissement sans heurts des ressources provenant du don					

34. S'agissant du partenariat d'ensemble noué avec XXX (*nom de la RIPO*) pour faciliter et appuyer l'exécution de votre projet financé par l'IPAF, êtes-vous?

Très satisfait                      Satisfait                      Indifférent                      Mécontent                      Très mécontent

35. Quelles suggestions feriez-vous à XXX (*nom de la RIPO*) pour qu'elle facilite et appuie l'exécution de votre projet financé par l'IPAF? Veuillez formuler au maximum 5 suggestions.

36. Au-delà des résultats atteints par les activités directement exécutées par le projet financé par l'IPAF, l'IPAF a-t-il donné à votre organisation la capacité d'obtenir des résultats de plus grande ampleur sur le plan de la participation à l'élaboration des politiques au niveau local et au niveau du pays?

- Oui
- Non

37. (Si Oui) Veuillez fournir des précisions sur les résultats obtenus en matière de participation à l'élaboration des politiques, et par exemple le type de participation, avec qui, etc.

38. L'IPAF a-t-il appuyé votre organisation pour mobiliser des ressources auprès d'autres donateurs ou de nouveaux partenaires?

- Oui
- Non

39. (Si Oui) Quel type de ressources avez-vous reçu d'autres donateurs/partenaires?

Ressources	Préciser les donateurs/ partenaires
Ressources financières pour la poursuite d'activités	
Ressources financières pour conduire de nouvelles activités	
Assistance technique	
Formations	
Assistance juridique	
Autre (veuillez préciser):	

## DIVERS

Veuillez répondre au dernier ensemble de questions ci-après, dans toute la mesure du possible. Nous considérons votre opinion et votre contribution comme très précieuses dans le cadre de notre effort constant pour améliorer notre travail et permettre à un nombre accru d'organisations de renforcer leur action et leur capacité à chercher des réponses aux problèmes des peuples autochtones.

40. Quelles ont été les trois contributions les plus significatives reçues de la part de XXX (*nom de la RIPO*)?

41. Quelles ont été les trois principales difficultés rencontrées dans le partenariat avec XXX (*nom de la RIPO*)?

42. N'hésitez pas à formuler, pour l'amélioration de l'IPAF, cinq suggestions autres que celles proposées plus haut.

43. Veuillez fournir toute autre observation ou toute information supplémentaire que vous souhaiteriez porter à notre connaissance.

## Annexe 6. Liste des principaux indicateurs utilisés par Tebtebba dans son cadre relatif au développement durable et autodéterminé des peuples autochtones

### 1. Terre et territoires

Reconnaissance de la propriété sur les terres et territoires traditionnels/autochtones

Zone, sites historiques, monuments délimitant un territoire

Utilisation de la terre, changement d'utilisation de la terre

### 2. Ressources naturelles et biodiversité

Gestion communautaire des ressources naturelles

Accès aux ressources naturelles et utilisation de ces ressources

Avantages (non carbonés) tirés de ces ressources

Conservation de la biodiversité et innovations

Persistance d'une utilisation coutumière durable

Situation et/ou menaces pour les semences traditionnelles, les plantes vivrières et médicinales, et les aliments d'origine animale, et pratiques culturelles associées à leur protection et leur survie.

### 3. Économie

Persistance des systèmes traditionnels de moyens d'existence

Accès aux ressources naturelles

Innovations

Situation des moyens d'existence (accès au capital, accès aux services d'appui, accès au marché)

### 4. Gouvernance (traditionnelle et formelle)

Reconnaissance des peuples autochtones et de leurs droits

Reconnaissance et promotion de la gouvernance traditionnelle

Persistance des systèmes/structures/politiques/normes traditionnels de gouvernance

Participation pleine et efficace (format, méthode/processus, anciens, jeunes et femmes)

Consentement préalable donné librement et en connaissance de cause

Systèmes formels en complément de la gouvernance traditionnelle

### 5. Savoirs et culture traditionnels

Persistance d'activités traditionnelles

Reconnaissance, transmission, résurgence des savoirs traditionnels

Redynamisation, non-discrimination, respect, promotion de la culture

Langue vivante/usage de la langue (à la maison et à l'école)

Pratique/persistance de rituels

Intégrité de la culture

### 6. Santé

Nombre/type de prestataires de services de santé

Conditions sanitaires et comportement favorisant la santé

1. Nombre de personnes ayant accès à différents types de soins de santé

2. Méthodes sanitaires innovantes (relance et intégration des méthodes traditionnelles et formelles)

Pourcentage d'eau potable saine par rapport aux systèmes d'approvisionnement, d'eaux usées et d'assainissement, et niveau de maladies d'origine hydrique parmi les communautés autochtones

### 7. Genre et dynamique intergénérationnelle

Participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels et aux ressources communautaires (Participation aux réunions, collectivités locales, représentation de la communauté, distribution de biens et de services, niveaux d'éducation, d'emploi et de rémunération)

Nombre de jeunes, de femmes et d'anciens participant à la transmission de savoirs

### 8. Droits des peuples autochtones

Cas de violation des droits et/ou de discrimination

### 9. Développement institutionnel/organisationnel de la communauté

Existence et influence d'institutions coutumières

# Annexe 7. Exemple de base de référence dans un cadre relatif au développement durable et autodéterminé des peuples autochtones

Nom de l'organisation: Organisation cambodgienne des peuples autochtones(CIPO)

Numéro de la demande: 1400

Titre du projet: Renforcement des capacités et sensibilisation accrue s'agissant des droits des peuples autochtones sur la terre et les territoires

Date de démarrage du projet (date de contresignature de l'accord): 7 décembre 2015

Date de compilation du questionnaire: 31 décembre 2017

Échelle de notation: 1 – néant/très faible; 2 – faible; 3 – modeste; 4 – modéré; 5 – fort; 6 – très fort

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUTODETERMINE DES PEUPLES AUTOCHTONES

### Domaines fondamentaux et indicateurs recommandés

DOMAINES	INDICATEURS	NOTE	OBSERVATIONS SUR LA NOTE
<b>Terres et territoires</b> Reconnaissance des droits des peuples autochtones de contrôler leurs territoires, leurs terres et leurs ressources naturelles Sécurité foncière État de la topographie locale, et indication de l'existence d'une cartographie des terres, et de leur degré de précision	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance de la propriété sur les terres et territoires traditionnels/autochtones</li> </ul>	2	Quelques membres du personnel interne connaissent déjà leurs droits, mais de nombreux autres n'en sont pas encore informés. Les autorités locales et le personnel gouvernemental connaissent leurs droits concernant la reconnaissance de la propriété des terres et territoires traditionnels ou autochtones. Environ 5% seulement des autorités et du personnel gouvernemental en sont informés.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone, sites historiques, monuments délimitant un territoire</li> </ul>	3	La moitié environ des 12 communautés ont un territoire délimité, avec une zone établie, des sites historiques et des monuments, mais l'autre moitié n'en possède pas encore.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de la terre, changement d'utilisation de la terre</li> </ul>	2	Dans seulement quatre des 12 communautés, l'utilisation des terres n'a connu que peu de changements; dans les huit autres villages, les changements ont été très importants parce que le Gouvernement a approuvé la mise à disposition de terres économiques à des entreprises privées (par exemple pour des plantations de canne à sucre, d'hévéas ou de palmiers à huile, ou pour la construction d'un barrage, etc.) sans le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. En outre, compte tenu de l'évolution, les transactions d'achat et de vente de terres sont très intenses.
<b>Ressources naturelles, biodiversité, écosystème/environnement</b> Mesure dans laquelle les peuples autochtones gèrent leurs ressources et en tirent parti, avec des notions de maintien de la durabilité et de la diversité Accès aux ressources naturelles. L'accès est défini comme: > la possibilité de tirer des avantages des ressources naturelles en les gérant de la manière la plus efficiente et la plus durable > la sécurité foncière requise pour pouvoir utiliser pleinement les ressources naturelles Présence et respect de pratiques de conservation du sol et de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion communautaire des ressources naturelles</li> </ul>	3	Environ huit communautés sur les 12 gèrent elles-mêmes leurs propres ressources naturelles. Les quatre autres villages gèrent les ressources de manière traditionnelle, mais n'ont encore rien planifié.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux ressources naturelles et utilisation de ces ressources</li> </ul>	5	Environ 90% des communautés ont accès aux ressources naturelles, et sont aussi en mesure de les utiliser correctement.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avantages (non carbonés) tirés de ces ressources</li> </ul>	5	La vie au sein des communautés est fondée sur les ressources naturelles, qui sont utilisées pour les personnes et pour les animaux (collectes de produits forestiers non ligneux, utilisés pour l'alimentation, l'économie, etc.).
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation de la biodiversité et innovations</li> </ul>	2	La plupart des autorités locales ne sont pas encore conscientes de l'importance de la conservation de la biodiversité et des innovations pour les communautés. Environ 30% en sont conscientes, mais 70% des communautés ne se soucient pas du tout de la durabilité de la biodiversité et de l'innovation parce qu'elles veulent gagner de l'argent immédiatement. C'est pourquoi elles refusent de procéder à de nouvelles plantations: il faudrait attendre trop longtemps, pensent-elles, pour en retirer des bénéfices.

<p>Planification, au moins à moyen terme, de la gestion des ressources naturelles et de l'infrastructure, et de l'éventuelle inclusion de plans aux niveaux des politiques locales ou à un échelon supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance d'une utilisation coutumière durable</li> </ul>	2	<p>Le droit coutumier n'est pas parvenu à protéger les ressources naturelles car les services gouvernementaux prennent leurs décisions sur la base du droit national. Parfois, ils ne respectent même pas le droit coutumier ou national. Si les communautés reçoivent du Gouvernement le certificat communautaire pour la forêt, elles peuvent faire valoir leurs droits pour revendiquer la propriété.</p>
<p><b>Économie</b></p> <p>Situation de la communauté en termes de souveraineté et d'autonomie alimentaires. La souveraineté et l'autonomie alimentaires signifient la disponibilité d'aliments suffisante, fondée sur les traditions socioculturelles et la relation spéciale avec les territoires et les ressources ancestrales. Elles dépendent principalement de l'accès aux ressources naturelles sur les terres ancestrales et de leur maîtrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance des systèmes traditionnels de moyens d'existence</li> </ul>	5	<p>Pour environ 80 à 90% des communautés, le système de moyens d'existence est encore traditionnel et elles peuvent aussi le protéger dans le long terme parce que la plupart des membres de la communauté comprennent leurs droits d'accès aux ressources naturelles et leurs droits fonciers.</p>
<p>Situation des revenus de la production, c'est-à-dire activités en rapport avec la conservation du sol et de l'eau, amélioration des techniques de production agricole et animale, création et appui à des activités hors exploitation, accès aux marchés, présence de services de finance rurale et processus participatifs dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aux ressources naturelles</li> </ul>	5	<p>Près de 100% des membres de la communauté sont des agriculteurs, qui cultivent donc des produits comme le manioc, le maïs, le riz, le soja, les arachides, etc. Ils recueillent aussi des produits forestiers non ligneux et pratiquent la pêche, et vont vendre tous ces produits sur les marchés locaux pour gagner de l'argent avec lequel ils peuvent acheter du matériel ou de l'équipement sur les marchés.</p>
<p>Situation des revenus de la production, c'est-à-dire activités en rapport avec la conservation du sol et de l'eau, amélioration des techniques de production agricole et animale, création et appui à des activités hors exploitation, accès aux marchés, présence de services de finance rurale et processus participatifs dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innovations</li> </ul>	1	<p>Moins de 5% des communautés sont conscientes de la nécessité des innovations, parce qu'elles ignorent la raison réelle de la nécessité d'une forêt à l'heure actuelle. Elles ne s'intéressent pas réellement aux innovations parce qu'elles pensent que la forêt pousse toute seule sans aucune innovation, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'apporter des innovations à davantage de produits.</p>
<p>Situation des revenus de la production, c'est-à-dire activités en rapport avec la conservation du sol et de l'eau, amélioration des techniques de production agricole et animale, création et appui à des activités hors exploitation, accès aux marchés, présence de services de finance rurale et processus participatifs dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation des moyens d'existence: <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; accès au capital</li> <li>&gt; accès aux services d'appui</li> <li>&gt; accès au marché</li> </ul> </li> </ul>	2	<p>Le Gouvernement n'a pas adopté de politiques visant à fournir du capital aux membres des communautés, mais deux des 12 communautés reçoivent une aide de la part d'ONG pour obtenir du capital. Dans ces deux villages, 5% seulement des membres utilisent effectivement ce capital pour gérer des petites entreprises au sein de la communauté.</p> <p>Tous les villages ont accès à des services d'appui fournis par le Gouvernement et les ONG, mais la qualité et la quantité de ces services d'appui sont très faibles (par exemple, il n'y a pas assez d'écoles primaires pour tous les enfants des communautés; ils n'ont aucun accès aux écoles secondaires).</p> <p>Les personnes ont accès aux marchés locaux. Si elles veulent acheter d'autres biens, elles doivent effectuer un long voyage jusqu'aux marchés du district et du centre provincial.</p>
<p>Situation des revenus de la production, c'est-à-dire activités en rapport avec la conservation du sol et de l'eau, amélioration des techniques de production agricole et animale, création et appui à des activités hors exploitation, accès aux marchés, présence de services de finance rurale et processus participatifs dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation et/ou menaces pour les semences traditionnelles, les plantes vivrières et médicinales, et les aliments d'origine animale, et pratiques culturelles associées à leur protection et leur survie</li> </ul>	3	<p>La situation concernant les semences traditionnelles, les plantes vivrières, etc., s'est aggravée en raison des concessions de terres économiques aux sociétés, ce qui a eu un impact sur les terres communautaires. Elles ont ainsi perdu des superficies précédemment utilisées pour leurs plantations et qui constituaient auparavant des terres protégées pour les animaux.</p>
<p><b>Droits et gouvernance des peuples autochtones (traditionnels et formels)</b></p> <p>Capacité des communautés autochtones de gérer leurs relations avec les systèmes juridique et institutionnel de l'État dans lequel ils vivent sans modifier leurs structures traditionnelles de gouvernement</p> <p>Les facteurs par rapport auxquels la capacité est mesurée sont:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance des peuples autochtones et de leurs droits</li> </ul>	2	<p>Environ 10 à 20% des communautés comprennent clairement leurs droits, mais la majorité est encore mal informée. C'est pourquoi la plupart des peuples autochtones ne connaissent pas encore leurs droits. Parmi les personnes extérieures aux communautés (sociétés nationales, infranationales, privées, et simples citoyens) 10 à 15% seulement, environ, reconnaissent les droits des peuples autochtones.</p>
<p>Les facteurs par rapport auxquels la capacité est mesurée sont:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance et promotion de la gouvernance traditionnelle</li> </ul>	4	<p>Dans la situation actuelle, les positions de leadership sont passées des anciens aux jeunes et aux femmes, mais toujours de manière traditionnelle (ce sont les membres de la communauté qui élisent le comité de la communauté).</p>

<p>&gt; le degré de sensibilisation aux droits des peuples autochtones aux niveaux national et international</p> <p>&gt; la présence de services de plaidoyer, et</p> <p>&gt; le bien-fondé des structures traditionnelles de gouvernance et de prise de décisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance des systèmes/structures/politiques/normes traditionnels de gouvernance</li> </ul>	3	Un seul village a perdu son système, sa structure, sa politique et ses normes traditionnelles de gouvernance, parce qu'il avait renoncé, dans le passé, à utiliser sa langue et sa culture traditionnelle. C'est pourquoi les jeunes ne comprennent plus les pratiques traditionnelles. Dans les onze autres villages, les manières traditionnelles sont toujours présentes.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation pleine et efficace (format, méthode/processus, anciens, jeunes et femmes)</li> </ul>	2	La participation pleine et efficace des anciens, des jeunes et des femmes demeure encore limitée parce qu'ils n'ont pas encore assez de connaissances sur leurs droits concernant le développement du village, et ils ne parlent pas de leurs droits au public.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause</li> </ul>	1	La majorité des populations, autochtones et non autochtones, ignorent totalement le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (ainsi, le Gouvernement attribue la concession économique sur des terres à des sociétés privées sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, de sorte que de nombreux problèmes surgissent à propos des terres communautaires).
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes formels en complément de la gouvernance traditionnelle</li> </ul>	4	En raison de la mise en œuvre de systèmes formels en complément de la gouvernance traditionnelle, ils doivent collaborer plus étroitement pour s'assurer que les services d'appui sont accessibles à tous et pour faire avancer le développement des communautés.
<p><b>Savoirs et culture traditionnels</b></p> <p>Les systèmes d'identité et de culture des peuples autochtones se fondent sur des interprétations holistiques des relations entre les divers éléments des écosystèmes, les êtres humains et les créatures surnaturelles et divines</p> <p>Les savoirs traditionnels autochtones ne sont pas seulement importants pour le soutien à la vie quotidienne de ces communautés, mais sont également un élément essentiel pour le maintien de leur identité et encourager leur autodétermination</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Persistance d'activités traditionnelles</li> </ul>	3	Différenciation entre les communautés: l'une d'entre elles a perdu 90% des activités traditionnelles, quatre en ont perdu 30% et sept en ont perdu 10%.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance, transmission, résurgence des savoirs traditionnels</li> </ul>	4	Quelques villages ont été enregistrés par le Ministère de l'intérieur en tant que communautés autochtones, pour devenir des entités autochtones. Si les communautés reçoivent le certificat, elles sont en mesure de ranimer les savoirs traditionnels. D'autres villages ne sont pas encore enregistrés.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Redynamisation, non-discrimination, respect, promotion de la culture</li> </ul>	2	Quelques communautés ont pour buts ou objectifs la redynamisation, la non-discrimination, le respect et la promotion de la culture, mais un ou deux villages ne s'en soucient pas encore.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Langue vivante/usage de la langue (à la maison et à l'école)</li> </ul>	3	Dans l'un des villages, la langue autochtone n'est plus utilisée. Dans cinq autres villages (30% de la langue perdue), la langue n'est utilisée qu'à la maison, mais plus à l'école. Lors des réunions de la communauté, ils utilisent le khmer car les étrangers ne peuvent pas comprendre leur langue (les Khmers ne parlent pas la langue autochtone, mais les autochtones peuvent parler le khmer). Dans six villages (10% de la langue perdue), ils parlent généralement dans leur langue autochtone, mais ils utilisent parfois aussi le khmer.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique/persistance de rituels</li> </ul>	4	Dans un seul des 12 villages, les rituels ne sont plus pratiqués. La majorité des autres communautés pratique toujours les rituels.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrité de la culture</li> </ul>	4-5	Environ 80 à 90% des communautés autochtones souhaitent maintenir l'intégrité de leur culture, mais 10 à 20% d'entre elles souhaitent un changement, par crainte de faire l'objet de discrimination.
<p><b>Santé</b></p> <p>Conditions sanitaires de base:</p> <p>&gt; présence de services de soins de santé à assise communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre/type de prestataires de services de santé</li> </ul>	1	Il n'y a pas, dans la plupart des communautés, de prestataire de services de soins de santé attaché à la communauté; ils doivent voyager loin pour atteindre un poste sanitaire, un centre sanitaire, un hôpital ou des services privés.

<p>&gt; nombre de personnes ayant accès aux services de soins de santé</p> <p>&gt; nombre de personnes formées aux méthodes des soins de santé de base</p> <p>&gt; nombre de membres du personnel ayant suivi une formation spécialisée</p> <p>&gt; stratégies pour relancer et intégrer les méthodes traditionnelles de soins de santé appropriées pour mieux répondre aux besoins des communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conditions sanitaires et comportement favorisant la santé</li> </ul> <p>&gt; Nombre de personnes ayant accès à différents types de soins de santé</p> <p>&gt; Méthodes sanitaires innovantes (relance et intégration des méthodes traditionnelles et formelles)</p>	1	<p>Au sein de la communauté, ils ne disposent que de tests pour diagnostiquer le paludisme ou la dengue, et de quelques médicaments pour traiter ces affections ou la fièvre, et également pour assister aux accouchements. Environ 5% des communautés utilisent effectivement le poste sanitaire ou le centre sanitaire. L'hôpital provincial est accessible à 10% d'entre elles, et environ 20% ont accès à des services privés. Les 65% restants des membres de la communauté utilisent les méthodes et les remèdes traditionnels pour se soigner.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'eau potable saine par rapport aux systèmes d'approvisionnement, d'eaux usées et d'assainissement, et niveau de maladies d'origine hydrique parmi les communautés autochtones</li> </ul>	2	<p>Durant la saison sèche, l'eau est de meilleure qualité que durant la saison des pluies. Étant donné que les communautés utilisent habituellement l'eau directement puisée dans la rivière, ou dans des puits, avec ou sans pompe, la plupart des membres ont des problèmes durant la saison des pluies (de juin à octobre) à cause de ce changement de la qualité de l'eau. C'est pourquoi ils doivent faire preuve de prudence à propos de l'eau durant cette période. En saison sèche, la santé des membres de la communauté n'est pas affectée.</p>
<p><b>Genre et dynamique intergénérationnelle</b></p> <p>Situation des femmes, des jeunes et des anciens autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels et aux ressources communautaires (participation aux réunions, collectivités locales, représentation de la communauté, distribution de biens et de services, niveaux d'éducation, d'emploi et de rémunération)</li> </ul>	2	<p>Seulement 20 à 30% des femmes et des jeunes participent à la prise de décisions et prêtent pleinement attention à ce processus.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de jeunes, de femmes et d'anciens participant à la transmission de savoirs</li> </ul>	2	<p>Seulement 10% des jeunes, des femmes et des anciens participent à la transmission de savoirs.</p>
<p><b>Droits des peuples autochtones</b></p> <p>Ampleur des savoirs et des pratiques des peuples autochtones/porteurs ou bénéficiaires de projets sur les droits des peuples autochtones</p> <p>Cohérence avec l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme – degré de respect par les États et les acteurs du développement des droits des peuples autochtones dans les processus de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cas de violation des droits et/ou de discrimination</li> </ul>	2	<p>Les communautés sont confrontées à de nombreuses violations de leurs droits concernant la terre, la forêt, la culture, l'éducation et l'économie. Les peuples autochtones doivent aussi faire face à des discriminations fondées sur le genre et sur la culture.</p>
<p><b>Développement institutionnel/organisationnel de la communauté</b></p> <p>Situation des institutions/organisations communautaires – savoirs, compétences, structures et processus fondés sur les principes de l'IPSSDD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence et influence d'institutions coutumières</li> </ul>	3	<p>Dans quelques communautés, l'institution coutumière et les autorités locales collaborent, de sorte que les institutions coutumières ont encore la possibilité d'exercer une influence sur la situation.</p>

## Annexe 8. Liste des principaux indicateurs utilisés par le FIMI pour les bases de référence des projets et le suivi et évaluation

Indicateurs	Situation avant le démarrage du projet
<b>1. Bien-être</b>	<p>1.1 La communauté met-elle en œuvre des stratégies de développement communautaire en harmonie avec sa vision cosmologique?</p> <p>1.2 Si oui, indiquez comment.</p> <p>1.3 De combien de familles se compose la communauté et combien d'entre elles possèdent-elles des terres?</p> <p>1.4 Quelles sont les relations entre la communauté autochtone et les autres communautés et groupes ethniques?</p> <p>1.5 Comment les décisions relatives au développement de la communauté sont-elles prises?</p> <p>1.6 Combien de personnes, au sein de la communauté, participent-elles à la prise de décisions? Hommes/Femmes</p> <p>1.7 Qui est exclus de la prise de décisions communautaires?</p>
<b>2. Savoirs traditionnels</b>	<p>2.1 La communauté utilise-t-elle des savoirs traditionnels autochtones?</p> <p>2.2 Si oui, décrivez comment.</p> <p>2.3 Comment ces savoirs sont-ils transmis?</p> <p>2.4 La communauté a-t-elle récupéré ou redynamisé des pratiques ancestrales qui, pour une raison ou une autre, avaient été perdues ou affaiblies?</p> <p>2.5 Si oui, indiquez comment.</p>
<b>3. Situation des femmes autochtones</b>	<p>3.1 Combien de femmes participent-elles à la prise de décisions relatives au développement de la communauté? (notamment participation aux assemblées, autorités locales, organes de représentation communautaire, répartition des biens et services, niveaux d'éducation, d'occupation professionnelle et de rémunération)?</p> <p>3.2 Décrivez le système d'héritage concernant la terre et les autres biens. Y a-t-il des différences entre les hommes et les femmes?</p> <p>3.3 Décrivez l'accès des femmes à la justice dans la communauté.</p> <p>3.4 Y a-t-il des cas de violence contre les femmes? Quels sont les cas les plus courants? Comment sont-ils résolus?</p>
<b>4. Participation et promotion de la démocratie</b>	<p>4.1 Combien de représentants de la communauté ou du groupe ethnique participent-ils aux organes décisionnels au niveau des autorités locales, régionales et nationales? Hommes/Femmes Jeunes/Anciens</p>
<b>5. Souveraineté et autosuffisance alimentaire</b>	<p>5.1 La communauté a-t-elle librement accès aux ressources naturelles sur ses terres ancestrales?</p> <p>5.2 Si non, décrivez les problèmes rencontrés.</p> <p>5.3 La consommation alimentaire des membres de la communauté est-elle assurée par des activités telles que l'agriculture, la cueillette de produits alimentaires, la pêche, la chasse ou l'élevage de petits animaux?</p> <p>5.4 Si non, décrivez les problèmes rencontrés.</p>
<b>6. Autodétermination</b>	<p>6.1 Décrivez le système politique de la communauté.</p> <p>6.2 De quel degré d'autonomie la communauté dispose-t-elle par rapport au système politique du gouvernement?</p> <p>6.3 La communauté peut-elle élaborer ses propres plans de développement social, culturel et économique?</p> <p>6.4 Si non, décrivez les problèmes rencontrés.</p> <p>6.5 La communauté a-t-elle le sentiment de maîtriser totalement ses décisions et ses actions?</p> <p>6.6 Quelles sont les relations avec les sociétés multinationales et d'autres entreprises?</p> <p>6.7 La communauté a-t-elle une expérience du "consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause"?</p> <p>6.8 Si oui, décrivez comment.</p>

## Annexe 9. Exemple de base de référence utilisant le format du FIMI

### Informations générales

Organisation:	Fédération des associations et communautés pour le développement intégral de la région Ch'orti' (COMUNDICH)
Numéro de la demande:	#1382
Titre du projet:	<i>Amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel de huit communautés autochtones maya ch'orti' dans la municipalité de La Unión, Zacapa</i>
Date d'entrée en vigueur (Date de signature de l'accord):	30 octobre 2015.
Date d'achèvement:	31 décembre 2016.
Date de compilation du questionnaire:	8 et 9 février 2016.
Date de remise du questionnaire:	11 février 2016.

### Bénéficiaires

Peuple(s) autochtone(s):	Maya ch'orti'		
Nombre de bénéficiaires directs dont on prévoit la participation aux activités du projet:	Hommes: 273	Femmes: 174	Total: 447
Nombre de bénéficiaires indirects dont on prévoit la participation aux activités du projet:	Hommes: 411	Femmes: 368	Total: 779

Dans vos réponses aux questions ci-dessous, veuillez faire référence aux indicateurs spécifiques à votre projet:

### Indicateurs

### Situation avant le démarrage du projet

#### 1. Bien-être

**1.1 La communauté met-elle en œuvre des stratégies de développement communautaire en harmonie avec sa vision cosmologique?** Oui.

**1.2. Si oui, indiquez comment:** Les communautés autochtones renforcent leurs propres administrations grâce à la récupération de leurs territoires, de leurs ressources naturelles et de leurs moyens d'existence. L'un des facteurs déterminants a été la réévaluation de leurs propres formes d'organisation, qui a conduit à la création de conseils des affaires foncières, environnementales et autochtones, la reconstitution des autorités autochtones et la mise en place de mairies autochtones.

Les efforts en cours comprennent des stratégies de promotion du développement et de la sécurité alimentaire. Les initiatives de production incluent la collecte de semences indigènes de plantes médicinales et alimentaires, la production de céréales de base (haricots et maïs), d'œufs et de viande de poule – le tout dans une approche fondée sur la vision des communautés autochtones et du travail en commun.

La récupération de leur terre et la reconnaissance de leur identité ethnique constituent, pour les Maya Ch'orti', un droit inaliénable et un combat constant.

**1.3 De combien de familles se compose la communauté et combien d'entre elles possèdent-elles des terres?** Au Guatemala, les Maya Ch'orti' comprennent 9 547 locuteurs ch'orti'. Le projet sera exécuté dans une communauté composée de 1 473 familles, dont 1 359 possèdent leur terre.

**1.4 Quelles sont les relations entre la communauté autochtone et les autres communautés et groupes ethniques?** Le peuple ch'orti' est en train de se réveiller et de se reprendre après un long processus de répression, de déculturation, de dépossession et d'appauvrissement. Des pas importants ont été accomplis. Leur reconnaissance par l'État en tant que communautés autochtones, la récupération de leurs terres et la restauration de leurs propres organisations communales permettent le rapprochement avec d'autres peuples frères comme les Xinka, Achí et Pocomché.

Il s'instaure, entre les communautés, un dialogue et une coexistence sociale, et elles partagent leurs expériences pour faire face aux difficultés communautaires.

**1.5 Comment les décisions relatives au développement de la communauté sont-elles prises?** Les communautés autochtones disposent de leurs propres conseils de gestion des terres et de leurs propres autorités, qui ont pour mission de promouvoir les activités de développement communautaire; par l'intermédiaire d'assemblées, la communauté met en œuvre les programmes de travail.

**1.6 Combien de personnes, au sein de la communauté, participent-elles à la prise de décisions?** Hommes/Femmes. Les organes décisionnels comprennent les conseils des affaires foncières et des ressources naturelles, les maires autochtones, et les comités de femmes. La participation entre ces organes est très équilibrée, et les décisions prises dans l'intérêt de la communauté sont respectées.

	<p><b>1.7 Qui est exclus de la prise de décisions communautaires?</b> En règle générale, personne n'est exclu. Toutefois, compte tenu de l'influence qu'elles exercent, certaines autorités du gouvernement, comme les maires des municipalités ou les présidents des conseils communautaires de développement, ne participent pas.</p>
<p><b>2. Savoirs traditionnels</b></p>	<p><b>2.1 La communauté utilise-t-elle des savoirs traditionnels autochtones?</b> Oui.</p> <p><b>2.2 Si oui, décrivez comment:</b> Les savoirs traditionnels sont toujours vivants au sein des communautés autochtones qui ont résisté, et constituent le fondement de leur identité. Les savoirs traditionnels incluent la sagesse des sages-femmes, la spiritualité, l'utilisation des plantes médicinales, l'agriculture et les arts utilisant comme matériaux la corde, l'agave, les joncs et les carex.</p> <p><b>2.3 Comment ces savoirs sont-ils transmis?</b> Les savoirs du peuple ch'orti' ont résisté à la politique de déculturation mise en œuvre principalement pendant la période libérale, à la consolidation des autorités municipales, à la création d'exploitations agricoles et à l'imposition de la religion catholique.</p> <p>La vie familiale a été le principal lieu de préservation des connaissances ancestrales, transmises de génération en génération. Toutefois, des efforts doivent être déployés pour préserver certaines connaissances en voie de disparition. Les grands-parents sont les principales personnes qui conservent toujours des connaissances très importantes de la vie du peuple ch'orti'.</p> <p><b>2.4 La communauté a-t-elle récupéré ou redynamisé des pratiques ancestrales qui, pour une raison ou une autre, avaient été perdues ou affaiblies?</b> Oui.</p> <p><b>2.5 Si oui, indiquez comment:</b> Après avoir obtenu un certain succès dans la reconnaissance et le rétablissement de leurs droits, les communautés autochtones ch'orti' reprennent des pratiques ancestrales telles que les cérémonies mayas, la restauration de sites sacrés/autels, la célébration de dates spéciales pour les communautés telles que le nouvel an, la bénédiction des semences, les offrandes à la Terre Mère, l'utilisation de médicaments naturels, et les connaissances des sages-femmes qui apportent un soutien vital aux familles.</p>
<p><b>3. Situation des femmes autochtones</b></p>	<p><b>3.1 Combien de femmes participent-elles à la prise de décisions relatives au développement de la communauté?</b> (notamment participation aux assemblées, autorités locales, organes de représentation communautaire, répartition des biens et services, niveaux d'éducation, d'occupation professionnelle et de rémunération).</p> <p>Dans chaque communauté autochtone desservie par COMUNDICH, des comités de femmes dans la résistance, composés de 15 femmes par communauté, ont été créés pour participer au développement de la communauté et proposer des activités dans ce contexte. Un conseil des femmes, composé de neuf membres, a également été formé; il joue le rôle d'organe de gestion des politiques de COMUNDICH. Quatre femmes siègent aussi au Conseil exécutif de l'organisation.</p> <p><b>3.2 Décrivez le système d'héritage concernant la terre et les autres biens. Y a-t-il des différences entre les hommes et les femmes?</b> Oui. Il existe encore des différences entre les sexes au sein de la famille. Les femmes héritent moins que les hommes.</p> <p>Chez les Ch'orti', les femmes n'ont pas le droit de posséder des terres – dans cette culture, en effet, les femmes auront un mari, et c'est lui qui doit avoir de la terre.</p> <p>Néanmoins, les luttes des femmes dans les communautés qui ont récupéré leurs terres ont conduit à la reconnaissance de leur droit de posséder des terres. Maintenant que les filles héritent de leurs parents, les maris doivent reconnaître qu'ils ont des droits égaux sur la terre qu'ils possèdent tous les deux.</p> <p><b>3.3 Décrivez l'accès des femmes à la justice dans la communauté.</b> Par l'intermédiaire de notifications et de groupes de protection. Les communautés autochtones ont toujours été caractérisées par une culture de machisme bien établie, ce qui rend très difficile l'accès des femmes à la justice.</p> <p>Le combat des femmes pour la justice s'est avéré difficile. Cependant, les autorités autochtones ont pris des mesures pour que les lois et les règlements reconnaissent les droits des femmes et leur accès à la justice des autorités communales.</p> <p><b>3.4 Y a-t-il des cas de violence contre les femmes? Quels sont les cas les plus courants? Comment sont-ils résolus?</b> Par l'intervention des autorités communautaires (adjoint au maire, maire autochtone).</p> <p>Des cas de violence à l'égard des femmes ont été recensés. Bien que rarement évoqué, le problème existe au sein des communautés. Les affaires sont renvoyées devant les autorités autochtones, sans les judiciaireiser, mais des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer le rôle des maires autochtones afin qu'ils puissent jouer un rôle efficace dans le traitement des affaires de violence à l'égard des femmes.</p>
<p><b>4. Participation et promotion de la démocratie</b></p>	<p><b>4.1 Combien de représentants de la communauté ou du groupe ethnique participent-ils aux organes décisionnels au niveau des autorités locales, régionales et nationales?</b> Quatre représentants des communautés autochtones, deux femmes et deux hommes, siègent dans les conseils départementaux de développement (CODEDES), qui sont chargés de plaider auprès du gouvernement pour la mise en œuvre de politiques de développement dans les communautés autochtones et paysannes.</p> <p>Deux représentants pour la Politique de développement rural intégral (PNDR).</p> <p>Deux représentants à la Cour constitutionnelle pour présenter les cas de violation des droits des communautés autochtones par les institutions gouvernementales.</p>
<p><b>5. Souveraineté et autosuffisance alimentaire</b></p>	<p><b>5.1 La communauté a-t-elle librement accès aux ressources naturelles sur ses terres ancestrales?</b> Oui.</p> <p><b>5.2 Si non, décrivez les problèmes rencontrés.</b> Les communautés autochtones ont récupéré une grande partie de leurs ressources naturelles, mais sont néanmoins soumises à des pressions de la part d'entités gouvernementales qui cherchent à les privatiser en établissant des zones protégées.</p> <p>Elles doivent aussi faire face à d'autres défis: intervention de sociétés multinationales, redynamisation du corridor sec interocéanique, militarisation de la région par l'intermédiaire de l'Alliance pour la prospérité des pays du Triangle nord, projets hydroélectriques.</p>

	<p><b>5.3 La consommation alimentaire des membres de la communauté est-elle assurée par des activités telles que l'agriculture, la cueillette de produits alimentaires, la pêche, la chasse ou l'élevage de petits animaux? Oui.</b></p> <p><b>5.4 Si non, décrivez les problèmes rencontrés.</b> L'approvisionnement alimentaire peut être assuré par la mise en culture des terres. Il existe toutefois des problèmes, comme les sécheresses, et le fait qu'il n'y a que peu ou pas de politiques gouvernementales visant à améliorer le développement des communautés autochtones. À cela s'ajoute la crise la plus sérieuse de l'histoire que connaît la totalité du système de santé et d'éducation.</p>
<p><b>6. Autodétermination</b></p>	<p><b>6.1 Décrivez le système politique de la communauté.</b> L'égalité des sexes est maintenant acquise; en outre, la souveraineté donne aux communautés le droit de savoir comment procéder à des élections et comment être élu. Certaines communautés ont établi des autorités communales, actuellement en cours de développement, principalement en matière de définition de leurs propres politiques internes. Il convient de noter que, si des mesures importantes ont été prises en matière de restauration et de reconstitution des droits, les communautés doivent améliorer leurs propres stratégies et politiques – programme qui suppose l'égalité des sexes.</p> <p><b>6.2 De quel degré d'autonomie la communauté dispose-t-elle par rapport au système politique du gouvernement?</b> La communauté est totalement indépendante du système politique du gouvernement. Des efforts sont déployés pour soutenir l'autodétermination des communautés autochtones par l'intermédiaire de la gouvernance territoriale et des autorités communales. Le gouvernement a reconnu les droits historiques des communautés autochtones sur leur identité, leurs territoires, leur organisation et leurs autorités. L'objectif est toutefois de faire converger ces éléments dans un système de gouvernement autonome.</p> <p><b>6.3 La communauté peut-elle élaborer ses propres plans de développement social, culturel et économique? Oui.</b></p> <p><b>6.4 Si non, décrivez les problèmes rencontrés.</b></p> <p><b>6.5 La communauté a-t-elle le sentiment de maîtriser totalement ses décisions et ses actions?</b> Oui, les deux groupes organisés assument leurs responsabilités au sein de la société.</p> <p><b>6.6 Quelles sont les relations avec les sociétés multinationales et d'autres entreprises?</b> Les communautés autochtones luttent pour défendre leurs droits territoriaux et leurs ressources naturelles. Les relations avec les sociétés transnationales et multinationales ne sont en harmonie ni avec la vie de la communauté ni avec ses moyens d'existence.</p> <p><b>6.7 La communauté a-t-elle une expérience du "consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause"?</b> Non.</p> <p><b>6.8 Si oui, décrivez comment.</b></p>

## Annexe 10. Synthèse des principales recommandations

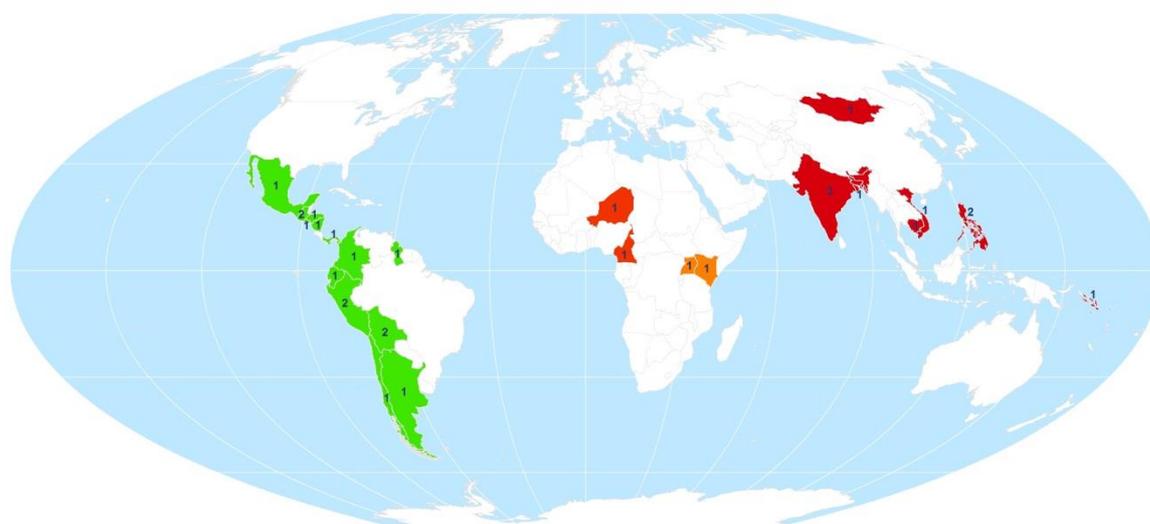
Domaine	Thème	Recommandation
L'IPAF et le développement autonome des peuples autochtones	Financement	Reconnaissant l'existence d'un potentiel inexploité pour le développement durable, les partenaires du FIDA et de l'IPAF devraient s'efforcer de mobiliser des ressources additionnelles afin de réduire l'écart entre les propositions reçues en réponse à l'appel et le nombre de propositions financées. La vision et les talents des peuples autochtones peuvent, s'ils sont appuyés, contribuer à renforcer la capacité du FIDA de comprendre, d'évaluer et d'intégrer les problèmes émergents dans les domaines de la pauvreté rurale et du développement durable. Le succès des efforts de mobilisation de fonds pour le cycle 2018 représente déjà un progrès positif dans cette direction.
	Femmes et jeunes	Il faut en faire davantage pour appuyer et autonomiser les femmes et les jeunes, qui se heurtent particulièrement à l'exclusion, à une inégalité d'accès à l'éducation et à la formation, et à un manque d'accès à la terre, au crédit et aux installations de marché. Le manque de débouchés et d'accès aux ressources poussent les jeunes à quitter leurs communautés, bloquant la transmission des savoirs d'une génération à l'autre, et aboutissant à une perte de savoirs et de pratiques écologiques traditionnels, qui enrichissent depuis longtemps la diversité bioculturelle. Il conviendra aussi de prêter davantage attention à l'élaboration de systèmes de S&E sensibles à l'âge et au sexe, et de veiller à la collecte périodique de données ventilées.
	Le rôle des RIPO	Il conviendrait de mener, parmi les partenaires de l'IPAF et au sein du FIDA, une réflexion sur la justification et la pertinence du choix concurrentiel des bénéficiaires régionaux. Bien qu'il garantisse la transparence et l'ouverture, il se traduit par une perte du capital réalisé et génère matière de renforcement des capacités et de développement institutionnel des RIPO appuyées par le Mécanisme.
	Renforcement des capacités	Il conviendrait de consacrer davantage d'efforts pour appuyer le renforcement des capacités et le développement institutionnel des organisations communautaires par l'intermédiaire des RIPO. Cet aspect est particulièrement pertinent pour les jeunes organisations n'ayant qu'une expérience limitée de la gestion de projets de développement.
	Durée du projet	Un bon nombre d'extensions ont été accordées à des projets menés par des organisations communautaires, indiquant que la période d'exécution de deux ans est trop limitée, compte tenu notamment de la nécessité de réaliser des activités préparatoires (par exemple la finalisation de la conception) et des activités de clôture (par exemple l'établissement des rapports). Il faudrait envisager la possibilité de porter à trois ans la durée des projets appuyés par l'IPAF.
	La performance des RIPO dans la gestion du Mécanisme	Coordination d'ensemble
Conception des projets de l'IPAF		<ul style="list-style-type: none"> <li>Il conviendrait, au démarrage du cycle de l'IPAF, de consacrer davantage de temps et d'orientations, en particulier par le renforcement des capacités et de la formation, pour améliorer la conception des projets. Les échanges par Skype et par téléphone pourraient ne pas suffire pour appuyer les organisations communautaires dans la conception de leurs projets. On devrait porter une attention particulière à la durabilité et à l'appui aux organisations pour la construction de stratégies de désengagement. La convocation d'une réunion initiale, à laquelle participeraient toutes les organisations, serait hautement profitable, pour la conception comme pour l'exécution et le suivi. Il conviendrait d'affecter des ressources suffisantes à cet effet. La réussite de l'expérience de Tebtebba à cet égard pourrait être considérée comme un exemple positif.</li> <li>Les bases de référence des projets devraient aussi inclure/intégrer des indicateurs adaptés/spécialement conçus en fonction des objectifs et des résultats attendus, et inclure des données quantitatives. Il en va de même pour les cadres logiques des projets.</li> <li>Les cadres logiques des projets devraient être harmonisés avec le cadre logique de l'ensemble du programme et inclure/intégrer des indicateurs communs permettant aux RIPO de suivre et d'enrichir leurs cadres logiques régionaux respectifs, et au FIDA de suivre et d'enrichir le cadre logique du programme. Les partenaires de l'IPAF devraient convenir d'un certain nombre d'indicateurs communs à tous les projets (en plus des indicateurs spécifiques à chaque projet), qui seraient inclus dans les cadres logiques des projets et ventilés par sexe et par âge (par exemple, nombre de formations organisées, nombre de personnes formées, nombre de réunions d'échanges tenues, nombre d'actions de plaidoyer réalisées).</li> </ul>

Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il conviendrait d'utiliser des modèles standard pour la planification des projets et pour l'établissement des rapports. Toutefois, si ces modèles ne sont pas appuyés par des orientations, ils risquent de ne pas être correctement et complètement utilisés et exploités. Des orientations et des conseils supplémentaires de la part des RIPO pourraient être utiles. Comme mentionné plus haut, l'organisation d'un atelier initial pourrait être utile à cet effet, parallèlement à une compréhension commune d'autres outils, formats, instruments et procédures en rapport avec le programme, réduisant ainsi les contraintes durant l'exécution et facilitant la tâche des coordonnateurs du programme.</li> <li>• Il conviendrait, sur la base du cadre logique du programme, d'élaborer des cadres logiques régionaux dont les RIPO assureraient le suivi. Des cadres logiques actualisés devraient être joints à leurs rapports annuels et d'achèvement adressés au FIDA.</li> <li>• Des communications et des échanges plus étroits avec les organisations communautaires aideraient les RIPO à se tenir informées de l'avancement et des progrès dans l'exécution des projets, à renforcer leurs relations, et à fournir un appui et un renforcement des capacités mieux adaptés. Cette observation est particulièrement pertinente pour le FIMI et le KT.</li> </ul>
Supervision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La supervision directe et le suivi pourraient bénéficier considérablement de la participation du personnel du FIMI aux missions, et assureraient une continuité entre les décisions prises durant la supervision et l'exécution ultérieure. Ils permettraient aussi au FIMI d'améliorer ses capacités en matière d'appui consultative dans les domaines organisationnel, financier et technique, et de renforcer son partenariat avec les organisations communautaires. Cela apporterait par ailleurs une réponse au besoin, exprimé par les bénéficiaires secondaires, d'entretenir avec le FIMI des relations plus continues d'assistance, d'appui et de communication, ainsi que d'un suivi périodique après l'achèvement des supervisions. La solution idéale, pour le FIMI, pourrait consister à planifier les missions de supervision avec la participation conjointe de membres du personnel du FIMI et de l'expert autochtone. Si cette option était retenue, il conviendrait d'affecter à cet effet des ressources suffisantes au titre de l'IPAF, avec un cofinancement du FIMI.</li> <li>• Les missions de supervision devraient être planifiées de manière à ce qu'elles se déroulent à mi-parcours afin de donner aux organisations appuyées les moyens de mettre en œuvre les recommandations durant la période d'exécution.</li> <li>• Les RIPO devraient veiller à ce que les recommandations des missions soient convenues avec les bénéficiaires secondaires de l'IPAF à la fin des missions de supervision, et que tous les rapports de supervision leur soient rapidement communiqués (dans un délai maximum d'un mois). Les recommandations devraient faire l'objet d'un suivi périodique. Il conviendrait, à cet effet, d'établir des communications plus étroites avec les organisations communautaires.</li> </ul>
Liaisons avec les niveaux régionaux et mondiaux	Des activités détaillées de planification et de budgétisation devraient être entreprises au début de l'exécution et sur une base annuelle afin de faciliter les processus d'établissement de liaisons entre les organisations communautaires et les niveaux régional et mondial, ce qui constituerait une caractéristique fondamentale de l'IPAF. Des stratégies clairement définies devraient être en place et des ressources suffisantes affectées à cet effet.
Mobilisation des ressources	Il conviendrait que les RIPO appuient davantage les organisations dans leurs efforts de mobilisation (par exemple en les informant des appels ou en les aidant à y participer, en facilitant la création de partenariats, en recherchant des ressources additionnelles, et en les appuyant pour accroître leur visibilité grâce au partage des savoirs). La dimension de reproduction à plus grande échelle devrait être renforcée au cours du prochain cycle, et des possibilités recherchées au sein du FIDA et à l'extérieur, en particulier durant les missions de suivi et de supervision des dons subsidiaires. Des synergies avec d'autres projets ou initiatives gérés par les RIPO pourraient aussi voir le jour.
Gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les RIPO devraient envisager de demander des audits aux organisations ayant atteint un niveau suffisant de développement institutionnel. En fait, et bien que la demande adressée par les RIPO à tous les bénéficiaires secondaires de soumettre tous les reçus et les preuves des dépenses en rapport avec les projets ait permis aux RIPO d'exercer un contrôle financier détaillé, cette procédure a été fastidieuse pour toutes les parties.</li> <li>• Les RIPO pourraient envisager la mise en place d'un calendrier de décaissement en deux tranches plutôt que trois, du moins pour les projets d'une durée inférieure à 12 mois. Le calendrier de décaissement et les plans de soumission des rapports établis par les RIPO étaient trop exigeants pour les bénéficiaires secondaires, qui ont consacré un temps démesuré à préparer des rapports plutôt qu'à appuyer l'exécution de leur projet sur le terrain.</li> <li>• Les RIPO devraient apporter davantage d'orientations et de renforcement des capacités aux bénéficiaires secondaires en matière de gestion financière, spécialement pour les jeunes organisations n'ayant que peu d'expérience de la gestion des projets de développement. Sur ce plan également, l'organisation d'un atelier initial serait fondamentale à cet effet.</li> </ul>
Gestion des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des efforts devraient être faits pour exploiter pleinement et diffuser du matériel qui risque d'être confiné aux seules RIPO et aux organisations concernées. Il conviendrait d'élaborer à cet effet une stratégie de communication et de gestion des savoirs, dans le cadre des stratégies d'ensemble des RIPO.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approche adoptée par Tebtebba, consistant à utiliser l'atelier de clôture de l'IPAF, a constitué pour les organisations une excellente occasion de partager les savoirs générés par les activités menées au niveau national, et pour Tebtebba de renforcer sa légitimité et sa visibilité auprès des partenaires, de d'améliorer la communication avec eux et contribuer à leur renforcement institutionnel. Cette approche devrait être maintenue et élargie. Toutes les RIPO devraient organiser un atelier sur la gestion des savoirs à la fin du cycle du projet. La participation de partenaires de l'IPAF d'autres régions pourrait contribuer à créer de nouvelles possibilités d'apprentissage mutuel entre pairs et entre régions. Des ressources suffisantes devraient être réservées à cette fin, avec un cofinancement par les RIPO.</li> <li>• De manière générale, et comme le soulignaient les organisations communautaires, il conviendrait de promouvoir davantage d'occasions de partage et d'échanges de savoirs entre pairs, et pas seulement au niveau national ou régional. De telles possibilités sont considérées comme essentielles pour le développement institutionnel des organisations communautaires et devraient devenir un mécanisme central pour accélérer le processus d'apprentissage par les pairs. En règle générale, la gestion des savoirs devrait devenir un axe stratégique clé au sein de l'IPAF, et les RIPO joueraient, sur ce plan, un rôle primordial. En outre, la possibilité d'organiser une réunion continentale à mi-parcours ou à la clôture avec la participation des trois RIPO et des bénéficiaires secondaires pourrait offrir une occasion unique de partage des savoirs au niveau continental et devrait être envisagée. Il conviendrait d'assurer un plus grand nombre de possibilités d'interaction et d'échanges réguliers entre les RIPO.</li> <li>• Les RIPO devraient envisager une utilisation plus fréquente des outils en ligne, comme les médias sociaux et leur propre site web, pour diffuser des informations, des nouvelles et des exemples de réussite en rapport avec l'IPAF. Cette approche devrait être incluse dans leurs stratégies de communication et de gestion des savoirs.</li> </ul>
<b>Liaisons avec les projets financés par le FIDA</b>	Le Forum des peuples autochtones	Les organisations appuyées par l'IPAF et le personnel du FIDA participant au Forum des peuples autochtones à Rome devraient profiter des réunions mondiales comme des occasions de se connaître et de partager des questions et des propositions de collaboration. Il serait particulièrement important de dresser une liste des pays possédant un potentiel inexploité de synergies.
	Informers les CPP	Le Secrétariat de l'IPAF devrait fournir aux CPP des informations sur le Mécanisme, à l'occasion de réunions ad hoc (en expliquant la nature de l'IPAF, en repérant les synergies, et en leur communiquant les contacts et les principales caractéristiques des organisations participantes).
	Rencontres entre les CPP et les organisations communautaires	Des réunions devraient se tenir entre les CPP et les organisations communautaires pour examiner les synergies possibles, et améliorer les connaissances mutuelles. Il conviendrait de parvenir à un accord sur un système d'examen des progrès réalisés.
	Orientations sur les cycles des projets du FIDA	Il conviendrait de fournir aux organisations communautaires des orientations sur les cycles des projets du FIDA, y compris les étapes et le calendrier.
	Partenariat	Toutes les parties devraient recevoir des orientations sur les types de partenariats pouvant être établis et sur les avantages qu'ils pourraient offrir.
	Suivi des progrès	Les progrès et les réalisations devraient faire l'objet d'un suivi régulier. Les cadres logiques se rapportant à l'IPAF (aux niveaux du programme, régional et national) devraient inclure des indicateurs/cibles plus réalistes et plus précis quant aux liaisons avec les projets financés par le FIDA, avec notamment une référence permettant de discerner les changements.
	Responsabilité partagée	La responsabilité de l'établissement de partenariats devrait être partagée entre les partenaires. Le FIDA, les organisations communautaires et les RIPO devraient assumer la même responsabilité en ce qui concerne l'établissement de partenariats conjoints et devraient rechercher activement à établir des relations et à répertorier les domaines de collaboration dans lesquels les organisations de peuples autochtones pourraient avoir un avantage comparatif. Ce point est particulièrement important au stade de la conception, aussi bien pour les COSOP que pour les projets. Pour le FIDA, cela devrait s'entendre comme la responsabilité de veiller à ce que les projets contribuent effectivement à la réalisation de leur objectif et à l'application des principes énoncés dans ses politiques.
<b>La gestion de l'IPAF par le FIDA</b>	Conception du Mécanisme	
	Suivi financier	Le FIDA devrait améliorer le suivi financier du Mécanisme en demandant aux RIPO de fournir, en même temps que les rapports techniques, des rapports financiers détaillés – annuels et à l'achèvement – afin de suivre l'utilisation des fonds et de prévoir toute question susceptible de se poser.
	Rapport annuel	Le FIDA devrait envisager de préparer de simples rapports annuels sur le Mécanisme, pour présenter une synthèse des résultats et des progrès, en prenant pour base les rapports élaborés par les RIPO. Les rapports devraient être communiqués, en vue d'observations et d'intégration, aux trois RIPO et utilisés comme outils pour le partage des savoirs et d'informations. Le FIDA devrait veiller à ce que les modèles élaborés et utilisés par les RIPO pour les rapports et la planification annuels soient cohérents, et incluent les données et les informations nécessaires pour en faciliter la synthèse.

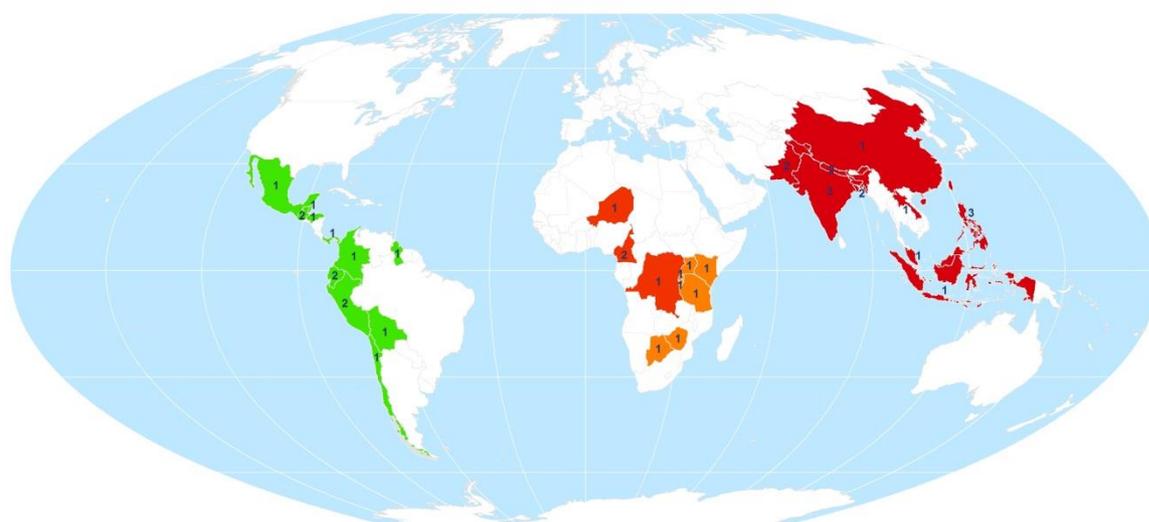
	Appui à l'exécution et renforcement des capacités	Le FIDA devrait renforcer l'appui à l'exécution fourni aux RIPO. Il pourrait envisager, à cet effet, d'organiser des examens annuels ou à mi-parcours dans les régions, avec au moins une visite à chacune des RIPO et, si possible, une visite à des organisations communautaires. On devrait aussi rechercher d'autres possibilités de renforcement des capacités et de formation. Le FIDA pourrait envisager de participer aux ateliers initiaux et de clôture que pourraient organiser les RIPO. Des ressources financières suffisantes devraient être mises à disposition pour ces initiatives.
	Évaluation finale	L'évaluation finale de l'IPAF devrait être conduite après l'achèvement du programme et devrait inclure une mission sur le terrain pour une visite aux partenaires régionaux du FIDA et à un ou deux projets. De même, l'enquête auprès des organisations communautaires devrait être conduite après l'achèvement des projets. La teneur de l'enquête devrait être révisée pour y inclure une autoévaluation des résultats obtenus sur le terrain.

## Annexe 11. Cartes géographiques



Nombre de projets IPAF en 2007

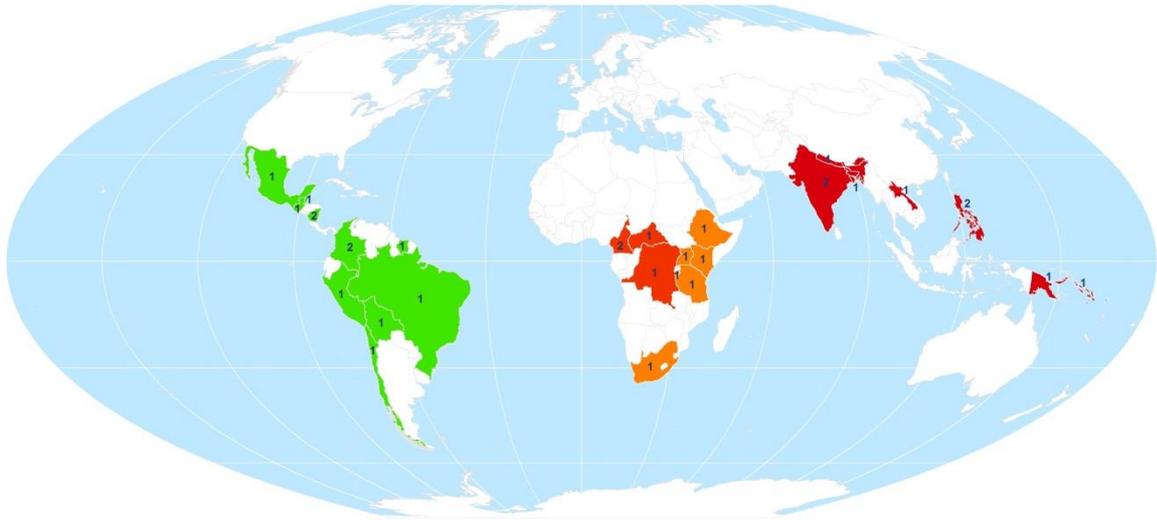
APR ESA LAC NEN WCA



Nombre de projets IPAF en 2008

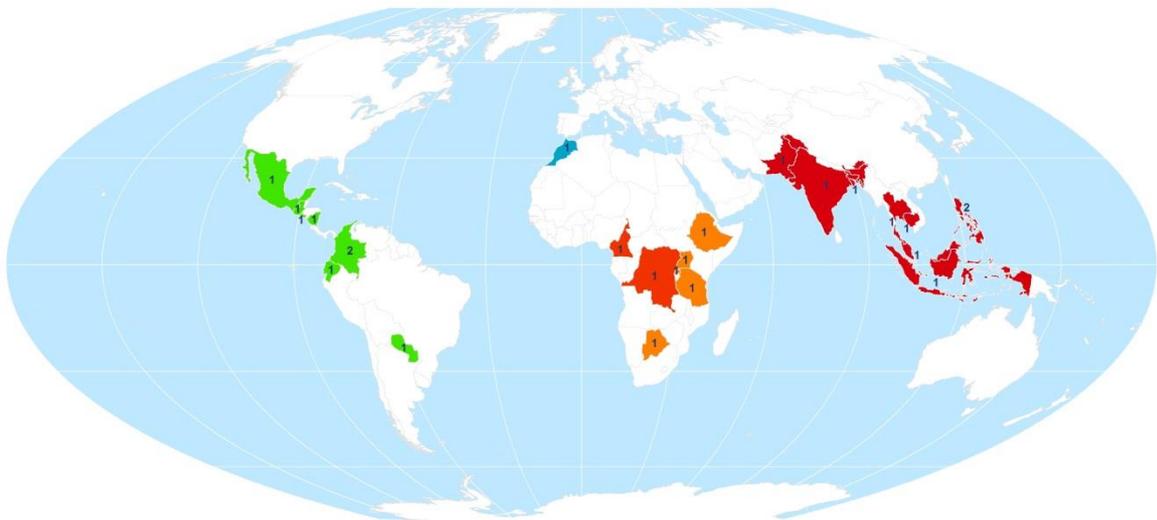
APR ESA LAC NEN WCA





Nombre de projets IPAF en 2011

■ APR ■ ESA ■ LAC ■ NEN ■ WCA



Nombre de projets IPAF en 2015

■ APR ■ ESA ■ LAC ■ NEN ■ WCA



Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie  
Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463  
Courriel: [ifad@ifad.org](mailto:ifad@ifad.org)  
[www.ifad.org](http://www.ifad.org)

-  [facebook.com/ifad](https://facebook.com/ifad)
-  [instagram.com/ifadnews](https://instagram.com/ifadnews)
-  [linkedin.com/company/ifad](https://linkedin.com/company/ifad)
-  [twitter.com/ifad](https://twitter.com/ifad)
-  [youtube.com/user/ifadTV](https://youtube.com/user/ifadTV)

Juin 2020

